

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°10

OCTOBRE 2014



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

**BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**

Xavier Inglebert

**Pour consulter le BO et ses archives**

<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution

Octobre 2014

ISSN 1148-4853

## Table des matières

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### 07.01.01. DR1

##### 07.01.01.06. 2014

- Décision n° DEC142368DCIF du 08/10/2014 portant cessation de fonctions de Monsieur Djellali KACHER, agent comptable secondaire de la délégation régionale "Paris A" du CNRS - DEC142368DCIF - 08/10/2014 - - Direction des comptes et de l'information financière
- Décision portant nomination de M. Etienne REYSSAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH) - DEC142523DR01 - 27/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant nomination de Mme Olivia DU ROURE DE BEAUJEU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH) - DEC142522DR01 - 27/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision n° DEC142369DCIF du 08/10/2014 portant nomination de Monsieur Frédéric CURAUT aux fonctions d'agent comptable secondaire, en interim, de la délégation "Paris A" du CNRS - DEC142369DCIF - 08/10/2014 - - Direction des comptes et de l'information financière
- Décision portant nomination de Mme Véronique LAUTIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf) - DEC142521DR01 - 27/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant nomination de Mme Claire BEAUVINEAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS) - DEC142429DR01 - 16/07/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant nomination de Mme Johanne SEGUIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS) - DEC142430DR01 - 16/07/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant nomination de M. Daniel Zytnicki aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR3636 intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères - DEC141982INSB - 28/08/2014 - - Institut des sciences biologiques
- Décision portant nomination de Mme Habiba BERKOUN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8223 intitulée Institut de recherche en musicologie (IReMus) - DEC142431DR01 - 10/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant cessation de fonctions de Michel Audiffren, directeur, et nomination d'Olivier Bouin et de Philippe Vendrix respectivement directeur et directeur adjoint de l'UMS3603 (SISHS) - DEC142389INSHS - 17/10/2014 - - Institut des sciences humaines et sociales

##### 07.01.02. DR2

##### 07.01.02.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Nathalie Durand aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire - DEC141726DR02 - 23/06/2014 - - Délégation régionale 02
- Décision portant nomination de M. Ludovic Dubreucq aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire - DEC141727DR02 - 23/06/2014 - - Délégation régionale 02
- Décision portant nomination de Mme Nita Jacquin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7597 intitulée Histoire des Théories Linguistiques - DEC141728DR02 - 23/06/2014 - - Délégation régionale 02
- Décision portant nomination de Mme Isabelle Nicolai aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies -

DEC141830DR02 - 07/07/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision portant nomination de Mme Anne-Laure Rollet aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8234 intitulée Physicochimie des électrolytes et nanosystèmes interfaciaux  
- DEC141832DR02 - 07/07/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision portant nomination de M. Alain Richert aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7057 intitulée Laboratoire matière et systèmes complexes - DEC142007DR02 - 25/07/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision portant nomination de Mme Elodie Bonnet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires - DEC142008DR02 - 25/07/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision portant nomination de Mme Valérie Marvaud aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire - DEC141725DR02 - 23/06/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision portant nomination de Mme Françoise Pillier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte ..UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques - DEC141685DR02 - 13/06/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision portant nomination de M. Daniel Rose aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques - DEC141684DR02 - 13/06/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision portant nomination de M. Yves Pinquier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8538 intitulée Laboratoire de Géologie de l'Ecole normale supérieure - DEC141645DR02 - 10/06/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision nomination Assistant de prévention AP - Christophe Gobet UMR7095 - DEC141565DR02 - 27/05/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision nomination Assistant de prévention AP Vincent Kappes UMR8246 - DEC141346DR02 - 17/04/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision nomination Assistante de Prévention Christelle Anquetil UMR7619 Mouchel - DEC141307DR02 - 15/04/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision nomination Assistante de prévention d'unité mixte Aurélie Watilliaux UMR8246 - DEC141158DR02 - 04/04/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision nomination PCR Stéphanie De Gois UMR8246 - DEC141153DR02 - 04/04/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision nomination Assistant de prévention AP Bertrand Ducos UMR8550 - DEC141083DR02 - 27/03/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision nomination Assistant de prévention AP José Da Silva Quintas UMR8550 - DEC141082DR02 - 27/03/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision portant cessation de fonctions de Mme Claire-Marie PRADIER et nomination de Mme Hélène PERNOT, directrice par intérim de l'UMR7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface » - DEC142289INC - 03/10/2014 - - Institut de chimie  
- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean MAIRESSE aux fonctions de chargé de mission - DEC142279INS2I - 26/09/2014 - - Institut des sciences de l'information et leurs interactions  
- Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle TELLIER aux fonctions de chargée de mission - DEC142266INS2I - 26/09/2014 - - Institut des sciences de l'information et leurs interactions  
- Décision portant nomination de M. marc Morand aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - DEC142094DR02 - 28/08/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision portant nomination de M. Geoffrey Letessier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UPR9080 intitulée Laboratoire de biochimie théorique - DEC142089DR02 - 28/08/2014 - - Délégation régionale 02

- Décision portant nomination de M. Marc Petit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire - DEC142087DR02 - 28/08/2014 - - Délégation régionale 02

- Décision portant nomination de Mme Sophie Landier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7141 intitulée Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste - DEC142081DR02 - 28/08/2014 - - Délégation régionale 02

#### 07.01.03. DR3

##### 07.01.03.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Antonin Morillon aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR3244 intitulée "Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer" - DEC141985INSB - 22/09/2014 - - Institut des sciences biologiques

- Décision de nomination de M. Eric Deprez aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8113 intitulée "Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LBPA)" - DEC142017INSB - 04/09/2014 - - Institut des sciences biologiques

- Décision portant nomination de M. Qi-Chang He aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8208 intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME) - DEC141884INSIS - 14/10/2014 - - Institut des sciences de l'Ingenierie et des systèmes

#### 07.01.04. DR4

##### 07.01.04.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Luc Pernodet, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8621 intitulée « Institut de génétique et microbiologie (IGM) » - DEC142325INSB - 13/10/2014 - - Institut des sciences biologiques

- Décision DEC142397DCIF du 08/10/2014 rectificative de la décision DEC141932DCIF du 22/07/2014 portant nomination de Madame Sylvette VEZIEN, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile de France, sud » du CNRS [agent comptable secondaire de la délégation « Aquitaine » du CNRS en adjonction de service à compter du 1er septembre 2014. »] - DEC142397DCIF - 08/10/2014 - - Direction des comptes et de l'information financière

#### 07.01.05. DR5

##### 07.01.05.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. Niels Keller, chargé de mission - DEC141986INP - 26/09/2014 - - Institut de physique

- Décision portant nomination de Mme Adeline NAZARENKO aux fonctions de chargée de mission - DEC142458INS2I - 28/10/2014 - - Institut des sciences de l'information et leurs interactions

- Décision portant nominations de M. Philippe Keckhut aux fonctions de directeur, Mme Valérie Ciarletti, M. M. François Ravetta et M. Eric Quemerai aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR8190 intitulée "Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales" (LATMOS) - DEC142383INSU - 17/10/2014 - - Institut national des sciences de l'univers

- Décision portant nomination de M. Patrick TRIEU-CUOT aux fonctions de directeur de l'équipe de recherche labellisée ERL3526 intitulée "Microbiologie fonctionnelle et moléculaire" - DEC142016INSB - 28/08/2014 - - Institut des sciences biologiques

#### 07.01.06. DR6

##### 07.01.06.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Thomas Decarpenterie aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7331 intitulée Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique - DEC133452DR06 - 18/12/2013 - - Délégation régionale 06

##### 07.01.06.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. Christophe NICOLLE, directeur adjoint de l'unité UMR6306 intitulée Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image (LE2I) - DEC142264INS2I - 03/10/2014 - - Institut des sciences de l'information et leurs interactions

- Décision DEC142335DCIF du 29/09/2014 portant nomination de Madame Sophie CHEVALIER agent comptable secondaire de la délégation régionale "Centre-Est" du CNRS - DEC142335DCIF - 29/09/2014 - - Direction des comptes et de l'information financière
- Décision portant nomination de M. Daniel Wipf aux fonctions de directeur de l'équipe de recherche labellisée ERL6300 intitulée "Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes" - DEC142006INSB - 28/08/2014 - - Institut des sciences biologiques
- Décision DEC142334DCIF du 29/09/2014 portant cessation de fonctions de M. Franck GEORGES-BERNARD, agent comptable secondaire de la délégation "Centre-Est" du CNRS - DEC142334DCIF - 29/09/2014 - - Direction des comptes et de l'information financière

#### 07.01.07. DR7

##### 07.01.07.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Jean-Louis GAULIN directeur de l'UMR5648 CIHAM, à compter du 1er août 2014 - DEC142396INSHS - 27/10/2014 - - Institut des sciences humaines et sociales

#### 07.01.08. DR8

##### 07.01.08.06. 2014

- Décision portant nomination de François Rigalleau aux fonctions de directeur par intérim et renouvellement de Lydie Bodiou aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'USR3565 (MSH de Poitiers) - DEC142436INSHS - 27/10/2014 - - Institut des sciences humaines et sociales
- Décision portant nomination de M. Jean-Philippe CORBELLINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3501 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire" - MSHVL - DEC142350DR08 - 01/10/2014 - - Délégation régionale 08
- Décision portant nomination de M. Alain RAVAZ aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3501 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire" - MSHVL - DEC142349DR08 - 01/09/2014 - - Délégation régionale 08

#### 07.01.09. DR10

##### 07.01.09.06. 2014

- Décision portant nomination de Monsieur Ludovic Georges aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7550 intitulée Observatoire astronomique de Strasbourg - DEC141595DR10 - 13/06/2014 - - Délégation régionale 10
- Décision portant nomination de M. Yann Herault aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire - DEC141984INSB - 28/08/2014 - - Institut des sciences biologiques

#### 07.01.10. DR11

##### 07.01.10.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Stéphane CORDIER aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) - DEC142280INSMI - 10/10/2014 - - Institut national des sciences mathématiques et leurs interactions
- Décision portant nomination de M. Mattieu JOUVERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5628 intitulée LMGP - DEC142275DR11 - 02/10/2014 - - Délégation régionale 11
- Décision portant nomination de M. Nicolas GIBELIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR3042 intitulée MI2S - DEC141971DR11 - 20/10/2014 - - Délégation régionale 11
- Décision portant nomination de Mme Ingrid BOURRIN-REYNARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'ERL5284 intitulée DYSAD - DEC141938DR11 - 18/09/2014 - - Délégation régionale 11
- Décision portant nomination de Mme. Joëlle PARRAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3040 intitulée CMP - DEC142095DR11 - 27/10/2014 - - Délégation

régionale 11

- Décision portant nomination de M. William REGAIRAZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5821 intitulée LPSC - DEC142262DR11 - 20/10/2014 - - Délégation

régionale 11

- Décision portant nomination de Mme Isabelle BAUSSANNE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5063 intitulée DPM - DEC142281DR11 - 27/10/2014 - -

Délégation régionale 11

- Décision portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de chargé de mission - DEC142225INS2I - 26/09/2014 - - Institut des sciences de l'information et leurs interactions

- Décision portant nomination de M. Nicolas CAILLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5183 intitulée LGGE - DEC142249DR11 - 20/10/2014 - - Délégation

régionale 11

- Décision portant nomination de M. Antoine MIRAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5521 intitulée 3SR - DEC142260DR11 - 13/10/2014 - - Délégation régionale 11

- Décision portant nomination de M. Eric RAGOUCY-AUBEZON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5108 LAPTH - DEC142106DR11 - 13/10/2014 - -

Délégation régionale 11

07.01.11. DR12

07.01.11.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Vincent Geli aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7258 intitulée "Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM)" - DEC142010INSB - 28/08/2014 - - Institut des sciences biologiques

- Décision portant cessation de fonctions de M. David PERICAT, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7260 intitulée Neurosciences intégratives et adaptatives - DEC141365DR12 - 22/09/2014 - - Délégation régionale 12

- Décision portant nomination de Mme Alexandra SCHLEYER-LINDENMANN aux fonctions de directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE) - DEC142217INSHS - 26/09/2014 - - Institut des sciences humaines et sociales

07.01.13. DR14

07.01.13.05. 2013

- Décision nomination d'un AP - C.DESHAYES - CEMES - UPR8011 (ancien ACMO) - DEC132388DR14 - 01/08/2013 - - Délégation régionale 14

- Décision nomination d'un AP - A.SOULANTIKA - UMR5215 - LPCNO (ancien ACMO) - DEC132427DR14 - 05/08/2013 - - Délégation régionale 14

- Décision nomination d'un AP - F.DUNGLAS - UMR5503 - LGC - DEC133332DR14 - 11/12/2013 - - Délégation régionale 14

07.01.13.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Marc-Olivier KILLIJIAN aux fonctions de chargé de mission - DEC142223INS2I - 26/09/2014 - - Institut des sciences de l'information et leurs interactions

- Décision attribuant les décharges de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS au titre de l'année 2014 - DEC141969DR14 - 22/07/2014 - - Délégation régionale 14

- Décision portant cessation de fonctions de M. Florent Hautefeuille, directeur, et nomination de M. Pascal Gaillard aux fonctions de directeur par intérim de l'USR3414 (MSH Toulouse) - DEC142192INSHS - 03/10/2014 - - Institut des sciences humaines et sociales

07.01.14. DR15

07.01.14.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Laurence GIMENEZ aux fonctions de responsable par intérim du service des ressources humaines de la délégation Aquitaine - DEC142374DR15 - 01/10/2014 - - Délégation régionale 15

#### 07.01.15. DR16

07.01.15.06. 2014

- Décision portant nomination à/c du 01/09/2014 de Monsieur Thierry LOISEAU en qualité de chargé de mission à temps partiel auprès de l'INC - DEC141915INC - 24/07/2014 - - Institut de chimie

- Décision portant nomination à/c du 01/10/2014 de Monsieur Daniel BORGIS en qualité de chargé de mission à temps partiel auprès de l'Institut de chimie - DEC142242INC - 10/10/2014 - - Institut de chimie

- Décision de fin de fonctions de chargée de mission au sein de l'INC de Mme Claire-Marie PRADIER - DEC142074INC - 18/09/2014 - - Institut de chimie

#### 07.01.16. DR17

07.01.16.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Christine WENGER aux fonctions de chargée de mission

- DEC142459INS2I - 28/10/2014 - - Institut des sciences de l'information et leurs interactions

- Décision portant nomination de Gilles Gouverneur aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1700 intitulée Délégation Bretagne - Pays de la Loire - DEC142004DR17 - 25/07/2014 - - Délégation régionale 17

- Décision portant nomination de Gilles Gouverneur aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1700 intitulée Délégation Bretagne - Pays de la Loire - DEC142003DR17 - 25/07/2014 - - Délégation régionale 17

- Décision portant nominations de Madame Anne-Marie TREGUIER aux fonctions de directrice et de M. François JEAN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3113 OSU-IUEM - DEC142203INSU - 26/09/2014 - - Institut national des sciences de l'univers

- Décision portant nomination de Caroline Guillon-Coste aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine - DEC141995DR17 - 20/08/2014 - - Délégation régionale 17

#### 07.01.17. DR18

07.01.17.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Hugues CAPLIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8161 intitulée Approches Génétiques Fonctionnelles et Structurales des Cancers - DEC140590DR18 - 06/10/2014 - - Délégation régionale 18

- Décision portant nomination de M. Lamine BENSADDEK aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRE3498 intitulée EDYSAN - DEC142110DR18 - 01/09/2014 - - Délégation régionale 18

#### 07.01.18. DR19

07.01.18.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Hélène TOUZET chargée de mission - DEC142267INS2I - 26/09/2014 - - Institut des sciences de l'information et leurs interactions

#### 07.01.20. Administration centrale

07.01.20.06. 2014

- Décision portant renouvellement de M. Xavier Morise aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington - DEC142237DAJ - 30/09/2014 - - Direction des affaires juridiques

- Décision portant nomination de M. Jérôme PARET aux fonctions de chargé de mission - DEC142174DRH - 10/10/2014 - - Direction des ressources humaines

#### 07.01.21. Nomination autres instances

#### 07.01.21.06. 2014

- Décision portant renouvellement de M. Jean-François TASSIN aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie (INC) - DEC142240DAJ - 30/09/2014 - - Direction des affaires juridiques

#### 07.01.22. Instituts

##### 07.01.22.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Olivier De Viron aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7266 intitulée Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) - DEC142373INEE - 10/10/2014 - - Institut écologie et environnement

- Décision portant nomination de Mme Danièle Hauser aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) - DEC142423DAJ - 20/10/2014 - - Direction des affaires juridiques

- Décision portant cessation de fonctions de M. Christian ROLANDO, directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie (INC) - DEC142229DAJ - 20/10/2014 - - Direction des affaires juridiques

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Elsa Cortijo, déléguée scientifique à l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) - DEC142269DAJ - 08/10/2014 - - Direction des affaires juridiques

- Décision portant nomination de M. Mathieu Lewin aux fonctions de chargé de mission - DEC142196INSMI - 08/09/2014 - - Institut national des sciences mathématiques et leurs interactions

#### 07.01.23. Décisions collectives de nomination

##### 07.01.23.04. 2012

- Personnels ingénieurs et techniciens - concours externes 2012 - nominations - SDPIT2014-308 - 02/10/2014 - Direction des ressources humaines

##### 07.01.23.06. 2014

- Décision modifiant la décision du 26/05/2014 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation (campagne 2014 - modification 2) - DEC142324DRH - 06/10/2014 - - Direction des ressources humaines

- Personnels ingénieurs et techniciens - concours internes et concours externes 2014 (session 1) - nominations - SDPIT2014-335 - 20/10/2014 - Direction des ressources humaines

#### 07.02. Décisions - délégations de signature

##### 07.02.01. DR1

##### 07.02.01.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Madame Isabel LLANO, directrice de l'unité UMR8118 intitulée Physiologie Cérébrale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142380DR01 - 03/10/2014 - - Délégation régionale 01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Arnaud RICHET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR2773 intitulée Groupe de recherche en économie et statistique - DEC142377DR01 - 03/10/2014 - - Délégation régionale 01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT, directeur de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142378DR01 - 03/10/2014 - - Délégation régionale 01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marwan RASHED pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique - DEC142379DR01 - 03/10/2014 - - Délégation régionale 01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur par intérim de l'unité UMR2773 intitulée Groupe de recherche en économie et statistique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142376DR01 - 03/10/2014 - - Délégation régionale 01

- Décision portant délégation de signature à Madame Dana RAPPOPORT, directrice par intérim de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est, (CASE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142382DR01 - 03/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Paul VIDAL, directeur de l'unité UMR8257 intitulée Cognition and Action Group, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142385DR01 - 03/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Florian WASZAR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3636 intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères - DEC142452DR01 - 14/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant délégation de signature à Madame Manouelle NORDEY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8257 intitulée Cognition and Action Group - DEC142386DR01 - 03/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique CHARPIN, directeur de l'unité UMS2409 intitulée « Centre de documentation de L'Institut des Civilisations du Collège de France, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142387DR01 - 03/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant délégation de signature à Madame Marianne BARBU-ROTH, directrice de l'unité GDR3440, intitulée Neurosciences cognitives du développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142507DR01 - 23/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant délégation de signature à Madame Sophie BOSSER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2409 intitulée Centre de documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France - DEC142388DR01 - 03/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Thibault COLLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8118 intitulée Physiologie Cérébrale - DEC142390DR01 - 03/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Rémy MADINIER, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est - DEC142391DR01 - 03/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel ZYTNICKI directeur par intérim de l'unité FR3636 intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142451DR01 - 14/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Bertrand DARLY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire Antiques ANHIMA - DEC142409DR01 - 09/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant délégation de signature à Madame Violaine SEBILLOTTE, directrice par intérim de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques ANHIMA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142408DR01 - 09/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant délégation de signature à Madame Sophie GUY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8103 intitulée Droit Comparé - DEC142406DR01 - 08/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique ROUSSEAU, directeur par intérim de l'unité UMR8103 intitulée Droit Comparé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142405DR01 - 08/10/2014 - - Délégation régionale 01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur François BOUGARD, directeur par intérim de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes, par le délégué régional en sa

qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142395DR01 - 06/10/2014 - - Délégation régionale 01  
- Décision portant délégation de signature à Madame Alexandra VRECQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes - DEC142393DR01 - 06/10/2014 - - Délégation régionale 01

#### 07.02.02. DR2

##### 07.02.02.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Hélène Pernot, directrice par intérim, de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142455DR02 - 14/10/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7212 intitulée Pathologie et virologie moléculaire - DEC141899DR02 - 10/07/2014 - - Délégation régionale 02  
- Décision donnant délégation de signature à M. Claude Viterbo, directeur de l'unité UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS (DMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142097DR02 - 01/09/2014 - - Délégation régionale 02

#### 07.02.04. DR4

##### 07.02.04.06. 2014

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud - DEC142426DAJ - 13/10/2014 - - Direction des affaires juridiques

#### 07.02.05. DR5

##### 07.02.05.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis HALPÉRIN et Mme Véronique CHAMPEIL-DESPLATS et Mme Mabalou DIALLO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD). - DEC142323DR05 - 25/09/2014 - - Délégation régionale 05  
- Décision donnant délégation de signature à Mme Claude Couture, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8183, intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP. - DEC142327DR05 - 25/09/2014 - - Délégation régionale 05  
- Décision donnant délégation de signature à M. Matthieu VERSAVEL et à Mme Negar NAGHAVI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque. - DEC142346DR05 - 30/09/2014 - - Délégation régionale 05  
- Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Lincot, directeur de l'unité UMR7174 intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142344DR05 - 30/09/2014 - - Délégation régionale 05  
- Décision donnant délégation de signature à M. Christian Mouhanna, directeur de l'unité UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142326DR05 - 25/09/2014 - - Délégation régionale 05  
- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre BRUNET, directeur de l'unité UMR7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142322DR05 - 25/09/2014 - - Délégation régionale 05

#### 07.02.06. DR6

##### 07.02.06.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Rosaria Donato, Responsable du pôle Exploitation du Service Central de Traitement de la Dépense du CNRS (MOY1646-3), par le délégué régional en

sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142241DR06 - 19/09/2014 - - Délégation régionale 06

## 07.02.08. DR8

### 07.02.08.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. François BOUGARD, Directeur par intérim de l'UPR841 intitulée "Institut de Recherche et d'Histoire des Textes" - IRHT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142330DR08 - 29/09/2014 - - Délégation régionale 08

- Décision portant délégation de signature à M. François JEROME pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3429 intitulée "Quelles agro-ressources pour quels matériaux et quels produits du futur ?" - BIOMATPRO. - DEC142295DR08 - 01/10/2014 - - Délégation régionale 08

- Décision portant délégation de signature à Mme Alexandra VRECQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR841 intitulée "Institut de Recherche et d'Histoire des Textes" - IRHT. - DEC142292DR08 - 22/04/2014 - - Délégation régionale 08

- Décision portant délégation de signature à Mme Catherine CHEVRIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3501 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire" - MSHVL - DEC142348DR08 - 01/09/2014 - - Délégation régionale 08

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier DE VIRON, Directeur de l'unité UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC142440DR08 - 14/10/2014 - - Délégation régionale 08

## 07.02.09. DR10

### 07.02.09.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Christelle Roy, directrice de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142271DR10 - 11/09/2014 - - Délégation régionale 10

- Décision portant délégation de signature à Mme Christelle ROY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien - DEC142274DR10 - 18/09/2014 - - Délégation régionale 10

## 07.02.10. DR11

### 07.02.10.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Maurine MONTAGNAT RENTIER, directrice de l'unité GDR3436 intitulée « Recristallisation », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142453DR11 - 14/10/2014 - - Délégation régionale 11

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jérôme VITRE délégué régional de la circonscription Alpes - DEC142287DAJ - 22/09/2014 - - Direction des affaires juridiques

- Décision portant délégation de signature à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC142450DR11 - 15/10/2014 - - Délégation régionale 11

## 07.02.11. DR12

### 07.02.11.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine MAGNETTO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR73330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE) - DEC142305DR12 - 23/09/2014 - - Délégation régionale 12

- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Thouveny, directeur de l'unité UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement

(CEREGE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142303DR12 - 23/09/2014 - - Délégation régionale 12

- Décision relative au tarif de la station de primatologie UPS846 clients hébergés - DEC142461DR12 - 15/10/2014 - - Délégation régionale 12

- Décision portant délégation de signature à M. Noel Dutrait, directeur de l'unité UMR7306 intitulée Institut de recherches asiatiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142057DR12 - 01/09/2014 - - Délégation régionale 12

- Décision portant délégation de signature à Mme Monika Stern, directrice de l'unité UMS1885 intitulée Maison Asie Pacifique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142177DR12 - 29/08/2014 - - Délégation régionale 12

- Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Dupeuble pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS1885 intitulée Maison Asie Pacifique - DEC142178DR12 - 29/08/2014 - - Délégation régionale 12

- Décision portant délégation de signature à Mme Pascale Bonnemere, directrice par intérim de l'unité UMR7308 intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142204DR12 - 29/08/2014 - - Délégation régionale 12

#### 07.02.12. DR13

##### 07.02.12.06. 2014

- USR3579 - Délégation de signature de M. Marcelino SUZUKI - DEC142361DR13 - 02/10/2014 - - Délégation régionale 13

- UMR5267 - Délégation de signature PRM de M. Bruno BONU - DEC142232DR13 - 15/09/2014 - - Délégation régionale 13

- UMR5247 - Délégation de signature PRM de M. Jean MARTINEZ - DEC142273DR13 - 18/09/2014 - - Délégation régionale 13

- UMR5247 - Délégation de signature de M. Jean MARTINEZ - DEC142272DR13 - 18/09/2014 - - Délégation régionale 13

#### 07.02.13. DR14

##### 07.02.13.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Pascal Gaillard, directeur de l'unité de service et de recherche USR3414 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142414DR14 - 09/10/2014 - - Délégation régionale 14

- Décision portant délégation de signature à M. Frédérique Cardeilhac pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité de service et de recherche USR3414, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse - DEC142415DR14 - 11/10/2014 - - Délégation régionale 14

#### 07.02.14. DR15

##### 07.02.14.05. 2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM 2 (DU) UMR5298 - DEC133364DR15 - 13/12/2013 - - Délégation régionale 15

##### 07.02.14.06. 2014

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMR5200 - DEC140212DR15 - 17/01/2014 - - Délégation régionale 15

#### 07.02.15. DR16

##### 07.02.15.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Armis Liebens, directeur de l'UMI3464 «Eco-Efficient Products & Processes Laboratory », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142205DR16 - 03/09/2014 - - Délégation régionale 16

## 07.02.16. DR17

### 07.02.16.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Marion Del Sol, directrice de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142467DR17 - 16/10/2014 - - Délégation régionale 17
- Décision portant délégation de signature à Anne-Marie Tréguier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer (IUEM) - DEC142470DR17 - 17/10/2014 - - Délégation régionale 17
- Décision portant délégation de signature à Guy Ouvrard, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- DEC142471DR17 - 16/10/2014 - - Délégation régionale 17
- Décision portant délégation de signature à Guy Ouvrard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel - DEC142473DR17 - 20/10/2014 - - Délégation régionale 17
- Décision portant délégation de signature à Alban Lemasson, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141991DR17 - 24/07/2014 - - Délégation régionale 17
- Décision portant délégation de signature à Alban Lemasson pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine - DEC141993DR17 - 10/09/2014 - - Délégation régionale 17
- Décision portant délégation de signature à Vincent Colin, directeur de la fédération de recherche FR2962 intitulée Mathématiques des Pays de la Loire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142465DR17 - 16/10/2014 - - Délégation régionale 17

## 07.02.19. DR20

### 07.02.19.06. 2014

- Décision portant modification de la décision DEC133231DR20 donnant délégation de signature à M. Alexander MC DOUGALL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7009 intitulée Biologie du développement - DEC142353DR20 - 04/07/2014 - - Délégation régionale 20
- Délégation de signature ponctuelle à M. GATTUSO, UMR7093 (DR20) - DEC142457DR20 - 15/10/2014 - - Délégation régionale 20

## 07.02.20. Administration centrale

### 07.02.20.06. 2014

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Michèle Leduc, représentante du CNRS au sein de l'Espace de réflexion éthique - Région Ile de France - DEC142412DAJ - 08/10/2014 - - Direction des affaires juridiques

## 07.02.21. Instituts

### 07.02.21.06. 2014

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Fabrice Vallée, directeur par intérim de l'Institut de physique - DEC142418DAJ - 13/10/2014 - - Direction des affaires juridiques

## 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

### 07.03.19. DR20

#### 07.03.19.06. 2014

- Décision portant ajout de l'Institut écologie et environnement (INEE) en tant qu'institut secondaire de l'unité de service et de recherche (USR) USR3566 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est (MSHS Sud-Est) » - DEC142199INSHS - 29/09/2014 - - Institut des sciences humaines et sociales

- Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche UMR7277 intitulée "Institut de biologie du développement et cancer - IBDC-NICE" - DEC141992INSB - 28/08/2014 - - Institut des sciences biologiques

#### 07.04. Décisions tarifaires

##### 07.04.04. DR4

###### 07.04.04.06. 2014

- Prestations diverses IMAGIF FRC3115 - DEC142425DR04 - 10/10/2014 - - Délégation régionale 04

- Décision relative au tarif des produits du laboratoire AMAGEN ç UMS3504 - DEC142500DR04 - 21/10/2014 - - Délégation régionale 04

- Décision relative au tarif des produits de la direction déléguée à la formation pour les entreprises - MOY1692 - DEC142502DR04 - 21/10/2014 - - Délégation régionale 04

##### 07.04.06. DR6

###### 07.04.06.06. 2014

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française - DEC142437DR06 - 13/10/2014 - - Délégation régionale 06

##### 07.04.08. DR8

###### 07.04.08.06. 2014

- Décision relative aux tarifs des prestations interne de l'unité UPS44 intitulée Transgénése et Archivage d'Animaux Modèles -TAAM - DEC142428DR08 - 22/09/2014 - - Délégation régionale 08

##### 07.04.09. DR10

###### 07.04.09.06. 2014

- Décision relative au tarif des analyses du laboratoire d'analyse des sols (LAS) de l'unité UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre - DEC142360DR10 - 08/09/2014 - - Délégation régionale 10

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN - DEC142113DR10 - 10/07/2014 - - Délégation régionale 10

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron - DEC142434DR10 - 13/10/2014 - - Délégation régionale 10

##### 07.04.11. DR12

###### 07.04.11.06. 2014

- Décision relative au tarif des IRM 3T UMR7339 CRMBM - DEC142400DR12 - 08/10/2014 - - Délégation régionale 12

- Décision tarifaire CRMBM IRM 1,5T - DEC142399DR12 - 01/10/2014 - - Délégation régionale 12

- Décision relative au tarif de la plateforme Microscopie Electronique UMR7325 CINAM - DEC142460DR12 - 14/10/2014 - - Délégation régionale 12

- Décision relative au tarif de la station de primatologie UPS846 clients non hébergés - DEC142462DR12 - 15/10/2014 - - Délégation régionale 12

- Décision relative au tarif de la plateforme Planète UMR7325 CINAM - DEC142403DR12 - 08/10/2014 - - Délégation régionale 12

- Décision relative au tarif du Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation Rongeurs UMS3537 CE2F-PRIM - DEC142479DR12 - 17/10/2014 - - Délégation régionale 12

- Décision relative au tarif du Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation des primates UMS3537 CE2F-PRIM - DEC142478DR12 - 17/10/2014 - - Délégation régionale 12

##### 07.04.13. DR14

###### 07.04.13.06. 2014

- Décision relative aux tarifs de la plateforme de micro et nanotechnologies du LAAS - UPR8001 - DEC142488DR14 - 17/10/2014 - - Délégation régionale 14

07.04.16. DR17

07.04.16.06. 2014

- Décision relative aux tarifs des analyses réalisées par ICP MS à l'UMR6112, Laboratoire de Planétologie et de Géodynamique de Nantes - DEC142332DR17 - 29/09/2014 - - Délégation régionale 17

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1

07.06.01.02. 2010

- Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des XVIIe et XVIIIe siècles. - DEC142365DR01 - 03/10/2014 - - Délégation régionale 01

07.06.01.06. 2014

- Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historiques. - DEC142363DR01 - 03/10/2014 - - Délégation régionale 01

07.06.02. DR2

07.06.02.06. 2014

- Décision modificative de la décision collective DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des fédérations de recherche - DEC141409INSB - 16/07/2014 - - Institut des sciences biologiques

- Décision portant modification de la décision collective DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - Modification de l'intitulé de l'UMR7225 - DEC142033INSB - 01/09/2014 - - Institut des sciences biologiques

07.06.03. DR3

07.06.03.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8568 intitulée Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED) - DEC142398DR03 - 05/05/2014 - - Délégation régionale 03

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7209 intitulée Archéozoologie, archéobotanique: sociétés, pratiques et environnements - DEC142407DR03 - 10/03/2014 - - Délégation régionale 03

07.06.05. DR5

07.06.05.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7187, intitulée Lexiques, dictionnaires, informatique (LDI). - DEC142505DR05 - 20/10/2014 - - Délégation régionale 05

07.06.06. DR6

07.06.06.06. 2014

- Décision portant modification de la décision collective n° DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012- UMR7198 - DEC142337INC - 03/10/2014 - - Institut de chimie

07.06.09. DR10

07.06.09.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Céline Delalex-Bindner aux fonctions de chargée de mission pour la communication au sein de la délégation Alsace (DR10) - DEC142463DR10 - 16/10/2014 - - Délégation régionale 10

07.06.12. DR13

07.06.12.06. 2014

- Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche UMR7621 Laboratoire d'Océanographie et Microbienne et de Biotechnologies (LOMIC) - DEC142173INSU - 16/09/2014 - - Institut national des sciences de l'univers

07.06.13. DR14

07.06.13.06. 2014

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale du CNRS Midi-Pyrénées - DEC141970DR14 - 22/07/2014 - - Délégation régionale 14

07.06.15. DR16

07.06.15.06. 2014

- Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - DEC142342SGCN - 30/09/2014 - - Secrétariat général du comité national

07.06.16. DR17

07.06.16.05. 2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine - DEC142000DR17 - 24/07/2014 - - Délégation régionale 17

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.06. 2014

- Décision modifiant la décision arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires - DEC142375DRH - 09/10/2014 - - Direction des ressources humaines

- Décision portant acceptation des dons consentis au CNRS en 2013 - DEC142340DSFIM - 09/10/2014 - - Direction de la stratégie financière de l'immobilier et de la modernisation

- Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3) - DEC142250DAJ - 24/09/2014 - - Direction des affaires juridiques

- Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3) - DEC142211DAJ - 01/10/2014 - - Direction des affaires juridiques

- Décision arrêtant la liste pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS - DEC142210DAJ - 08/10/2014 - - Direction des affaires juridiques

- Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel au comité technique (CT) du CNRS - DEC142209DAJ - 08/10/2014 - - Direction des affaires juridiques

- Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS - DEC142208DAJ - 08/10/2014 - - Direction des affaires juridiques

- Décision modifiant la décision du 03/12/2010 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires - DEC142206DRH - 15/09/2014 - - Direction des ressources humaines

- Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS - DEC141442DAJ - 17/09/2014 - - Direction des affaires juridiques

DEC142368DCIF

Décision DEC142368DCIF portant cessation de fonctions de Monsieur Djellali KACHER agent comptable secondaire de la délégation régionale «Paris A» du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision DEC122309DCIF du 27 août 2012 nommant Monsieur Djellali KACHER agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris A » du CNRS à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012

VU, la lettre RH-1B201409/8365 du 24 septembre 2014 de la direction générale des Finances publiques nommant M. Djellali KACHER agent comptable du Collège de France

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des Finances publiques, agent comptable principal du CNRS

## **DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> – Monsieur Djellali KACHER inspecteur des Finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris A » à compter du 15 octobre 2014.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 8 octobre 2014

Alain FUCHS

DEC142523DR01

**Décision portant nomination de M. Etienne REYSSAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH) et nommant M. Philippe PETITJEANS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 26 juillet 2010;

Considérant que M. **Etienne REYSSAT** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Ile-de-France Sud, du 5 au 7 octobre, puis du 15 au 17 novembre 2010;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. **Etienne REYSSAT**, CR1, est reconduit dans ses fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M. **Etienne REYSSAT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n°MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Etienne REYSSAT** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le

Philippe PETITJEANS

Directeur de l'UMR 7636

(Signature)



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Jean-François JOANNY, directeur général de l'ESPCI de ParisTech

Visa de Jean CHAMBAZ, président de l'Université Pierre et Marie Curie



Pour le...  
Le VICE-Président...

Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris Diderot



La Présidente  
PARIS DIDEROT  
Christine CLERICI

DEC142522DR01

**Décision portant nomination de Mme Olivia DU ROURE DE BEAUJEU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH) et nommant M. Philippe PETITJEANS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 14 juin 2007 ;

Considérant que Mme **Olivia DU ROURE DE BEAUJEU** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par les délégations Paris A et Paris Michel-Ange, du 11 au 12 décembre 2006, puis du 8 au 10 janvier 2007 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme **Olivia DU ROURE DE BEAUJEU**, CR1, est reconduite dans ses fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme **Olivia DU ROURE DE BEAUJEU** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n°MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Olivia DU ROURE DE BEAUJEU** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

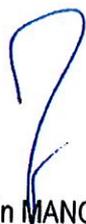
**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 27 OCT. 2014

Philippe PETITJEANS

Directeur de l'UMR 7636

(Signature)

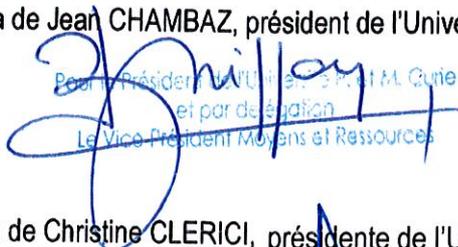


Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Jean-François JOANNY, directeur général de l'ESPCI de ParisTech

Visa de Jean CHAMBAZ, président de l'Université Pierre et Marie Curie



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris Diderot



Christine CLERICI

DEC142369DCIF

Décision DEC142369DCIF portant nomination de Monsieur Frédéric CURAUT aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation « Paris A » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision DEC132915DCIF du 15 octobre 2013 nommant Monsieur Frédéric CURAUT agent comptable secondaire de la délégation « Ile de France, Est » du CNRS à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013

VU, la décision DEC142368DCIF portant cessation de fonctions le 15 octobre 2014 de Monsieur Djellali KACHER, agent comptable secondaire de la délégation « Paris A » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'agent comptable principal, administrateur général des finances publiques

**DECIDE**

Art.1 - Monsieur Frédéric CURAUT, inspecteur des finances publiques, assurera les fonctions, en intérim, d'agent comptable secondaire de la délégation « Paris A » du CNRS à compter du 15 octobre 2014.

Art.2 – La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris, le 8 octobre 2014

Alain FUCHS

**DEC142521DR01**

**Décision portant nomination de Mme Véronique LAUTIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf) et nommant M. Pierre BOILLEY en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 2 février 2006 ;

Considérant que Mme **Véronique LAUTIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 03 au 05 décembre 1996 et du 14 au 16 janvier 1997.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme **Véronique LAUTIER**, IE1C, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme **Véronique LAUTIER** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Véronique LAUTIER** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **27 OCT. 2014**

**Institut des Mondes Africains (IMAF)**  
**UMR 8171 - Site Malher**  
CNRS/Univ. Paris 1/IRD/EHESS/EPHE/AMU  
Centre Malher - 9 rue Malher  
75004 Paris

Pierre BOILLEY  
  
Directeur de l'UMR8171

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

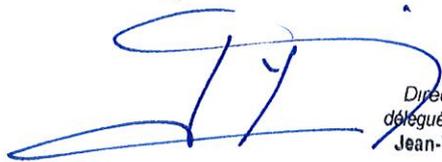


Visa de Philippe BOUTRY, président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Pe. vs

Visa de Michel LAURENT, président de l'Institut de recherche pour le développement



Directeur général  
délégué aux Ressources  
Jean-Yves VILLARD

Visa de Yvon BERLAND, président de l'université d'Aix-Marseille

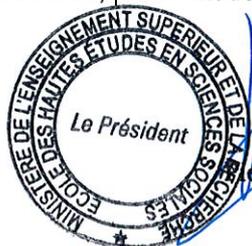


Visa de Hubert BOST, président de l'EPHE



Ecole Pratique  
des Hautes Etudes

Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS



Le Président

Pierre-Cyrille Hautcœur

DEC142429DR01

**Décision portant nomination de Mme Claire BEAUVINEAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS portant création de l'unité mixte UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS) et nommant M. Daniel SCHERMAN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 13 février 2014 ;

Considérant que Mme **Claire BEAUVINEAU** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 13 au 15 mai, puis du 12 au 14 juin 2013.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme **Claire BEAUVINEAU**, IR2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme **Claire BEAUVINEAU** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40  
F 01 45 15 01 66

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Claire BEAUVINEAU** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16/7/2014

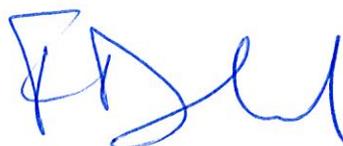
Le directeur de l'UMR8258

  
Daniel SCHERMAN

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional INSERM Paris 5

  
**Nicolas Jeanjean**  
Délégué Régional  
**Inserm Paris 5**

Visa de Valérie CABUIL, directeur de Chimie ParisTech



Le Directeur de l'Ecole Nationale  
Supérieure de Chimie de Paris

  
Valérie CABUIL

DEC142430DR01

**Décision portant nomination de Mme Johanne SEGUIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS portant création de l'unité mixte UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS) et nommant M. Daniel SCHERMAN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 13 février 2014 ;

Considérant que Mme **Johanne SEGUIN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 13 au 15 mai, puis du 12 au 14 juin 2013.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Johanne SEGUIN**, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme **Johanne SEGUIN** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Johanne SEGUIN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16/7/2014

Le directeur de l'UMR8258

Daniel SCHERMAN

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional INSERM Paris 5

**Nicolas Jeanjean**  
Délégué Régional  
**Inserm Paris 5**

Visa de Valérie CABUIL, directeur de Chimie ParisTech



Le Directeur de l'Ecole Nationale  
Supérieure de Chimie de Paris

Valérie CABUIL

DEC142430DR01

**Décision portant nomination de Mme Johanne SEGUIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS portant création de l'unité mixte UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS) et nommant M. Daniel SCHERMAN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 13 février 2014 ;

Considérant que Mme **Johanne SEGUIN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 13 au 15 mai, puis du 12 au 14 juin 2013.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Johanne SEGUIN**, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme **Johanne SEGUIN** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Johanne SEGUIN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16/7/2014

Le directeur de l'UMR8258

Daniel SCHERMAN

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional INSERM Paris 5

**Nicolas Jeanjean**  
Délégué Régional  
**InsERM Paris 5**

Visa de Valérie CABUIL, directeur de Chimie ParisTech



Le Directeur de l'Ecole Nationale  
Supérieure de Chimie de Paris

Valérie CABUIL

DEC141982INSB

**Décision portant nomination de M. Daniel Zytnicki aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n° 3636 intitulée « Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères»**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133023DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de la fédération de recherche n°3636 intitulée « Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères » et nommant M. Bruno Gasnier, directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Bruno Gasnier, directeur de la fédération de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 11 juin 2014.

II. A compter de cette même date, M. Daniel Zytnicki, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC142431DR01

**Décision portant nomination de Mme Habiba BERKOUN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8223 intitulée Institut de recherche en musicologie (IReMus)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8223 intitulée Centre de recherche musicologique (IRPMF) et nommant Mme Cécile DAVY-RIGAUX en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du ;

Considérant que Mme **Habiba BERKOUN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 25 au 27 septembre et du 06 au 08 novembre 2002 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme **Habiba BERKOUN**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8223 intitulée Centre de recherche musicologique (IRPMF) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme **Habiba BERKOUN** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Habiba BERKOUN** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **10 OCT. 2014**

**Cécile DAVY-RIGAUD**  
Directrice de l'Institut de recherche en musicologie (IReMus)  
UMR 8223 - CNRS  
Paris-Sorbonne/BnF/Ministère de la Culture  
2, rue Louvois - 75002 Paris  
Tél. : 01 49 26 09 97/01 53 79 37 08 - Fax : 01 49 26 94 85  
E-mail : [cécile.davy-rigaud@cnrs.fr](mailto:cécile.davy-rigaud@cnrs.fr)  
<http://www.iremuscnsrs.fr>

Cécile DAVY-RIGAUD

directrice de l'UMR8223

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Pour le Délégué régional de la  
circonscription Paris A du CNRS

L'Adjointe au Délégué



**Anne-Françoise DUVAL**

Visa de Barthélémy JOBERT, président de l'Université Paris 4



Visa de Vincent BERJOT, directeur général des patrimoines au Ministère de la Culture  
et de la Communication



Visa de Bruno RACINE, président de la Bibliothèque nationale de France



**BnF** Bibliothèque nationale de France

**Sylviane Tarsot-Gillery**  
Directrice générale

DEC142389INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de M. Michel Audiffren, directeur, et nomination de M. Olivier Bouin et de M. Philippe Vendrix respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité mixte de service n° 3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC130894INSHS en date du 30 avril 2013 portant création de l'unité mixte de service n° 3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS) et nommant M. Michel Audiffren directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. M. Olivier Bouin, Ingénieur de recherche au RFIEA, est nommé directeur de l'unité mixte de service n° 3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS), à compter du 1er juillet 2014, en remplacement de M. Michel Audiffren, démissionnaire.

II. A compter de cette même date, M. Philippe Vendrix, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de service susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 octobre 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC141726DR02

**Décision portant nomination de Mme Nathalie Durand aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire et nommant Mme Corinne Aubert en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 09/04/2014 ;

Considérant que Mme Nathalie Durand a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris Michel-Ange du CNRS du 02/06/2004 au 04/06/2004 et du 22/06/2004 au 24/06/2004,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Nathalie Durand, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire, à compter du 01/01/2014.

Mme Nathalie Durand exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie Durand est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/06/2014

La directrice de l'unité  
Corinne Aubert

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC141727DR02

**Décision portant nomination de M. Ludovic Dubreucq aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire et nommant Mme Corinne Aubert en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 09/04/2014 ;

Considérant que M. Ludovic Dubreucq a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Pierre et Marie Curie du 14/10/2008 au 04/12/2008 (39 heures),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Ludovic Dubreucq, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire, à compter du 01/01/2014.

M. Ludovic Dubreucq exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Ludovic Dubreucq est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/06/2014

La directrice de l'unité  
Corinne Aubert

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC141728DR02

**Décision portant nomination de Mme Nita Jacquin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7597 intitulée Histoire des Théories Linguistiques**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7597 intitulée Histoire des Théories Linguistiques et nommant Mme Emilie Aussant en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 14/03/2014 ;

Considérant que Mme Nia Jacquin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS du 26/05/2010 au 28/05/2010 et du 28/06/2010 au 30/06/2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Nita Jacquin, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7597 intitulée Histoire des Théories Linguistiques, à compter du 01/01/2014.

Mme Nita Jacquin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nita Jacquin est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/06/2014

La directrice de l'unité  
Emilie Aussant

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot  
Christine Clerici

DEC141830DR02

**Décision portant nomination de Mme Isabelle Nicolai aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies et nommant M. Benoît Doucot en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 03/07/2014 ;

Considérant que Mme Isabelle Nicolai a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Pierre et Marie Curie du 20/05/2014 au 12/06/2014 (36 heures),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Isabelle Nicolai, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies, à compter du 13/06/2014.

Mme Isabelle Nicolai exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Nicolai est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/07/2014

Le directeur de l'unité  
Benoît Douçot

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC141832DR02

**Décision portant nomination de Mme Anne-Laure Rollet aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8234 intitulée Physicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Pierre Levitz, directeur de l'unité Physicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux ;

**Vu** les attestations de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à Mme Anne-Laure Rollet les 20/03/2014 et 27/03/2014 par l'Apave ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 04/07/2014,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Anne-Laure Rollet, chargée de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 01/01/2014 et jusqu'au 22/11/2018, date d'expiration de sa formation.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Anne-Laure Rollet exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Anne-Laure Rollet sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 07/07/2014

Le directeur d'unité  
Pierre Levitz

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC142007DR02

**Décision portant nomination de M. Alain Richert aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7057 intitulée Laboratoire matière et systèmes complexes**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7057 intitulée Laboratoire matière et systèmes complexes et nommant M. Loïc Auvray en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 21/06/2013 ;

Considérant que M. Alain Richert a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Paris 7, l'Inserm et la délégation Paris B du CNRS du 05/05/2014 au 07/05/2014 et du 21/05/2014 au 23/05/2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Alain Richert, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7057 intitulée Laboratoire matière et systèmes complexes, à compter du 24/05/2014.

M. Alain Richert exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain Richert est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/07/2014

Le directeur de l'unité  
Loïc Auvray

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot  
Christine Clerici

DEC142008DR02

**Décision portant nomination de Mme Elodie Bonnet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires et nommant M. Bruno Miroux en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 11/03/2014;

Considérant que Mme Elodie Bonnet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris7, l'Inserm et la délégation Paris B du CNRS du 05/05/2014 au 07/05/2014 et du 21/05/2014 au 23/05/2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Elodie Bonnet, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires, à compter du 01/09/2014.

Mme Elodie Bonnet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elodie Bonnet est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/07/2014

Le directeur de l'unité  
Bruno Miroux

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot  
Christine Clerici

DEC141725DR02

**Décision portant nomination de Mme Valérie Marvaud-Laine aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire et nommant Mme Corinne Aubert en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 09/04/2014 ;

Considérant que Mme Valérie Marvaud-Laine a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 20/01/2004 au 22/01/2004 et du 10/02/2004 au 12/02/2004,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Valérie Marvaud-Laine, directeur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire, à compter du 01/01/2014.

Mme Valérie Marvaud-Laine exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie Marvaud-Laine est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/06/2014

La directrice de l'unité  
Corinne Aubert

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC141685DR02

**Décision portant nomination de Mme Françoise Pillier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques et nommant M. François Huet en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 14/02/2014;

Considérant que Mme Françoise Pillier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 19/09/2012 au 21/09/2012 et du 17/10/2012 au 19/10/2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Françoise Pillier, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques, à compter du 01/01/2014.

Mme Françoise Pillier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Françoise Pillier est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/06/2014

Le directeur de l'unité  
François Huet

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC141684DR02

**Décision portant nomination de M. Daniel Rose aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques et nommant M. François Huet en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 14/02/2014;

Considérant que M. Daniel Rose a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Pierre et Marie Curie du 10 octobre au 16 novembre 2006 (37,5 heures),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Daniel Rose, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques à compter du 01/01/2014.

M. Daniel Rose exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Daniel Rose est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/06/2014

Le directeur de l'unité  
François Huet

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz



DEC141645DR02

**Décision portant nomination de M. Yves Pinquier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 8538 intitulée Laboratoire de Géologie de l'Ecole normale supérieure**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8538 intitulée Laboratoire de Géologie de l'Ecole normale supérieure et nommant M. Christophe Vigny en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 05/06/2014 ;

Considérant que M. Yves Pinquier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS et l'Ecole normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 (6 jours),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Yves Pinquier, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8538 intitulée Laboratoire de Géologie de l'Ecole normale supérieure à compter du 01/01/2014.

M. Yves Pinquier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yves Pinquier est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/06/2014

Le directeur de l'unité  
Christophe Vigny

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard

DEC141565DR02

**Décision portant nomination de M. Christophe Gobet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris et nommant M. Francis Bernardeau en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 03/03/2014 ;

Considérant que M. Christophe Gobet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS du 25/04/2000 au 27/04/2000 et du 23/05/2000 au 25/05/2000,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Christophe Gobet, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris à compter du 01/01/2014.

M. Christophe Gobet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe Gobet est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/05/2014

Le directeur de l'unité  
Francis Bernardeau

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC141346DR02

**Décision portant nomination de M. Vincent Kappes aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine et nommant M. Hervé Chneiweiss en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 10/02/2014;

Considérant que M. Vincent Kappes a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 11/03/2014 au 13/03/2014 et du 08/04/2014 au 10/04/2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Vincent Kappes, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine, à compter du 11/04/2014.

M. Vincent Kappes exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Vincent Kappes est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/04/2014

Le directeur de l'unité  
Hervé Chneiweiss

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

Visa de la déléguée régionale Paris 6 de l'Inserm  
Sylviane Inocencio

DEC141307DR02

**Décision portant nomination de Mme Christelle Anquetil aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols (METIS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols (METIS) et nommant M. Jean-Marie Mouchel en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 14/03/2014 ;

Considérant que Mme Christelle Anquetil a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 10/12/2007 au 12/12/2007 et du 14/01/2008 au 16/01/2008 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Christelle Anquetil, ingénieur d'études est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols (METIS), à compter du 01/01/2014.

Mme Christelle Anquetil exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christelle Anquetil est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/04/2014

Le directeur de l'unité  
Jean-Marie Mouchel

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC141158DR02

**Décision portant nomination de Mme Aurélie Watilliaux aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine et nommant M. Hervé Chneiweiss en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 10/02/2014 ;

Considérant que Mme Aurélie Watilliaux a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord les 7-8 et 9 novembre 2011 et les 1-2 et 5 décembre 2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Aurélie Watilliaux, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine à compter du 01/01/2014.

Mme Aurélie Watilliaux exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aurélie Watilliaux est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/04/2014

Le directeur de l'unité  
Hervé Chneiweiss

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

Visa de la déléguée régionale Paris 6 de l'Inserm  
Sylviane Inocencio

DEC141153DR02

**Décision portant nomination de Mme Stéphanie De Gois aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Hervé Chneiweiss, directeur de l'unité UMR8246 ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Stéphanie De Gois le 26/10/2012 par SGS Qualitest Industrie ;

**Vu** l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 25/03/2014,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Stéphanie De Gois, ingénieur de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 01/01/2014 et jusqu'au 19/10/2017, date d'expiration de sa formation.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Stéphanie De Gois exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

### **Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Stéphanie De Gois sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 04/04/2014

Le directeur d'unité  
Hervé Chneiweiss

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

Visa de la déléguée régionale Paris 6 de l'Inserm  
Sylviane Inocencio



DEC141083DR02

**Décision portant nomination de M. Bertrand Ducos aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 8550 intitulée Laboratoire de physique statistique de l'ENS**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8550 intitulée Laboratoire de physique statistique de l'ENS et nommant M. Jorge Kurchan en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 06/02/2014 ;

Considérant que M. Bertrand Ducos a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS les 11-12/12/2006 et du 08/01/2007 au 10/01/2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Bertrand Ducos, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8550 intitulée Laboratoire de physique statistique de l'ENS à compter du 01/01/2014 pour la plateforme de biologie du département de physique de l'ENS.

M. Bertrand Ducos exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés. Ses missions s'exercent au niveau de la plateforme du département de physique de l'ENS située dans les locaux de l'IBENS, 46 rue d'Ulm.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bertrand Ducos est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/03/2014

Le directeur de l'unité UMR8550  
Jorge Kurchan

Le directeur de l'unité  
Werner Krauth

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard



DEC141082DR02

**Décision portant nomination de M. José Da Silva Quintas aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8550 intitulée Laboratoire de physique statistique de l'ENS**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8550 intitulée Laboratoire de physique statistique de l'ENS et nommant M. Jorge Kurchan en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 06/02/2014;

Considérant que M. José Da Silva Quintas a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 14/11/2005 au 16/11/2005 et du 13/12/2005 au 15/12/2005,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. José Da Silva Quintas, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8550 intitulée Laboratoire de physique statistique de l'ENS, à compter du 01/01/2014.

M. José Da Silva Quintas exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. José Da Silva Quintas est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/03/2014

Le directeur de l'unité  
Jorge Kurchan

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard

DEC142289INC

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Claire-Marie PRADIER et nomination de Mme Hélène PERNOT, directrice par intérim de l'UMR7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface » et nommant Mme Claire-Marie PRADIER, directrice de cette unité ;

**Vu** la décision DEC140695INC en date du 21 février 2014 portant nomination de Mme Hélène PERNOT, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface » ;

**Vu** la décision DEC141836INC en date du 23 juillet 2014 portant nomination de Mme Hélène PERNOT aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface » ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Claire-Marie PRADIER, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.
- II. Il est mis fin aux fonctions de Mme Hélène PERNOT, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.
- III. A compter de cette même date, Mme Hélène PERNOT, professeur des universités à l'Université Pierre et Marie Curie, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **03 OCT. 2014**

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mège  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 49 13

DEC142279INS2I

**Décision portant cessation de fonctions de M. Jean MAIRESSE aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision DEC133352INS2I du 20 décembre 2013 nommant M. Jean MAIRESSE, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), exercées par M. Jean MAIRESSE auprès du président du CNRS, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Paris B.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC142279INS2I

**Décision portant cessation de fonctions de M. Jean MAIRESSE aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision DEC133352INS2I du 20 décembre 2013 nommant M. Jean MAIRESSE, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), exercées par M. Jean MAIRESSE auprès du président du CNRS, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Paris B.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **26 SEP. 2014**

  
Le président  
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC142266INS2I

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle TELLIER aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision DEC133353INS2I du 20 décembre 2013 nommant Mme Isabelle TELLIER, chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, aux fonctions de chargée de mission, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), exercées par Mme Isabelle TELLIER auprès du président du CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Paris B.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC142266INS2I

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle TELLIER aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision DEC133353INS2I du 20 décembre 2013 nommant Mme Isabelle TELLIER, chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, aux fonctions de chargée de mission, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), exercées par Mme Isabelle TELLIER auprès du président du CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Paris B.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **26 SEP. 2014**

  
Le président  
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC142094DR02

**Décision portant nomination de M. Marc Morand aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie et nommant M. Guillaume Fiquet en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 17/06/2014 ;

Considérant que M. Marc Morand a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 19/06/2006 au 21/06/2006 et du 13/09/2006 au 15/09/2006,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Marc Morand, ingénieur de recherches, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie, à compter du 01/01/2014.

M. Marc Morand exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc Morand est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/08/2014

Le directeur de l'unité  
Guillaume Fiquet

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC142089DR02

**Décision portant nomination de M. Geoffrey Letessier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UPR9080 intitulée Laboratoire de biochimie théorique**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133026DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°9080 intitulée Laboratoire de biochimie théorique et nommant M. Philippe Derreumaux en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 30/01/2014 ;

Considérant que M. Geoffrey Letessier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Pierre et Marie Curie du 22/05/2012 au 14/06/2012 (durée 39 heures),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Geoffrey Letessier, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°9080 intitulée Laboratoire de biochimie théorique, à compter du 01/01/2014.

M. Geoffrey Letessier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Geoffrey Letessier est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/08/2014

Le directeur de l'unité  
Philippe Derreumaux

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot  
Christine Clerici

DEC142087DR02

**Décision portant nomination de M. Marc Petit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire et nommant Mme Corinne Aubert en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 09/04/2014 ;

Considérant que M. Marc Petit a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Pierre et Marie Curie du 20/05/2014 au 12/06/2014 (durée 36 heures),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Marc Petit, chercheur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire à compter du 01/07/2014.

M. Marc Petit exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc Petit est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/08/2014

La directrice de l'unité  
Corinne Aubert

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC142081DR02

**Décision portant nomination de Mme Sophie Landier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7141 intitulée Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7141 intitulée Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste et nommant M. Francis-André Wollman en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis de la réunion plénière de l'unité en date du 06/02/2014 ;

Considérant que Mme Sophie Landier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Pierre et Marie Curie du 05/04/2011 au 12/05/2011 (38,5 heures),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Sophie Landier, adjoint technique principal, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7141 intitulée Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste, à compter du 01/01/2014.

Mme Sophie Landier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie Landier est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/08/2014

Le directeur de l'unité  
Francis-André Wollman

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC141985INSB

**Décision portant nomination de M. Antonin Morillon aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°3244 intitulée « Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°3244 intitulée « Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer » et nommant M. Arturo Londono-Vallejo directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Antonin Morillon, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 septembre 2014

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC142017INSB

**Décision portant nomination de M. Eric Deprez aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8113 intitulée « Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LBPA) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°8113 intitulée « Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LBPA) » et nommant M. Malcolm Buckle directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° DEC140747INSB du 12 mars 2014 portant nomination de M. Eric Deprez, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Eric Deprez, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC141884INSIS

**Décision portant nomination de M. Qi-Chang He aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8208 intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création de l'unité mixte de recherche n°8208 intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME) et nommant M. Christian Soize directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC132344INSIS du 5 septembre 2013 portant nominations de M. Salah Naili, aux fonctions de directeur, et de Mme Gilberte Chambaud, aux fonctions de directrice adjointe, de l'unité mixte de recherche UMR8208 intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME) en remplacement de M. Christian Soize, démissionnaire ;

**Vu** la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°8208 intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME) d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** l'avis émis par la section 10 du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Qi-Chang He, Professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 en remplacement de Mme Gilberte Chambaud, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **14 SEP. 2014**

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC142325INSB

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Luc Pernodet, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8621 intitulée « Institut de génétique et microbiologie (IGM) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°8621 intitulée Institut de génétique et microbiologie (IGM) et prolongeant M. Jean-Pierre Rousset dans ses fonctions de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Pierre Rousset, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

II. A compter de cette même date, M. Jean-Luc Pernodet, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 octobre 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC142397DCIF

Décision rectificative de la décision DEC141932DCIF du 22 juillet 2014 portant nomination de Madame Sylvette VEZIEN, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile de France, sud » du CNRS

**LE PRESIDENT**

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la lettre RH-1B/2014/07434 du 1<sup>er</sup> juillet 2014 de la Direction générale des finances publiques donnant agrément à Madame Sylvette VEZIEN, Inspectrice divisionnaire de classe normale des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Ile de France, sud » du CNRS

VU, la décision DEC141931DCIF du 22 juillet 2014 portant cessation de fonctions de Madame Christiane DENIS, agent comptable secondaire de la délégation « Ile de France, sud » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

**DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> – L'article 1<sup>er</sup> de la décision DEC141932DCIF du 22 juillet 2014 est rectifié comme suit :

« Art. 1er – Madame Sylvette VEZIEN, Inspectrice divisionnaire de classe normale des Finances publiques, exercera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Aquitaine » du CNRS en adjonction de service à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. »

Art. 2 – L'article 2 de la décision DEC141932DCIF du 22 juillet 2014 n'est pas modifié.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 8 octobre 2014

Alain FUCHS

DEC141986INP

**Décision portant cessation de fonctions de M. Niels Keller, chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 133282INP du 30 décembre 2013 nommant M. Niels Keller, chargé de mission auprès du Président du CNRS pour l'Institut de Physique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut de Physique, exercées par M. Niels Keller auprès du Président du CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président  
Alain Fuchs

DEC142458INS2I

**Décision portant nomination de Mme Adeline NAZARENKO aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Adeline NAZARENKO, professeure à l'université de Paris-Nord, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la thématique « Informatique, fondements et applications ».

Pour l'exercice de cette mission, Adeline NAZARENKO demeure affectée au Laboratoire d'informatique de Paris-Nord (LIPN) – UMR7030 – Villetaneuse.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015, Mme Adeline NAZARENKO, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC142458INS2I

**Décision portant nomination de Mme Adeline NAZARENKO aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Adeline NAZARENKO, professeure à l'université de Paris-Nord, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la thématique « Informatique, fondements et applications ».

Pour l'exercice de cette mission, Adeline NAZARENKO demeure affectée au Laboratoire d'informatique de Paris-Nord (LIPN) – UMR7030 – Villetaneuse.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015, Mme Adeline NAZARENKO, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **28 OCT. 2014**

  
Le président  
Alain Fuchs



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**Décision portant nominations de M. Philippe Keckhut aux fonctions de directeur, de Mme Valérie Ciarletti, M. François Ravetta et M. Éric Quemerais aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR8190 LATMOS intitulé Laboratoire Atmosphères Milieux et Observations Spatiales.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation de cette unité ;

**Vu** la décision DEC140759INSU en date du 7 avril 2014 portant nomination de M. Philippe Keckhut aux fonctions de directeur par intérim, de Mme Valérie Ciarletti, M. François Ravetta et M. Éric Quemerais aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Philippe KECKHUT, Physicien à l'Université de Versailles Saint-Quentin, est nommé directeur, Mme Valérie CIARLETTI, Professeur à l'Université Versailles Saint Quentin, M. François RAVETTA, Professeur à l'Université Pierre et Marie Curie et M. Éric QUEMERAIS, Directeur de Recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 jusqu'à la fin de mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 octobre 2014

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC142016INSB

**Décision portant nomination de M. Patrick Trieu-Cuot aux fonctions de directeur de l'équipe de recherche labellisée n°3526 intitulée « Microbiologie fonctionnelle et moléculaire »**



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°DEC122737DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'équipe de recherche labellisée n°3526 intitulée « Microbiologie fonctionnelle et moléculaire » et nommant M. Anthony Pugsley directeur de cette unité;

**Vu** l'accord du partenaire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Patrick Trieu-Cuot, Professeur à l'Institut Pasteur, est nommé directeur de l'équipe de recherche labellisée susvisée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

**DEC133452DR06**

**Décision portant nomination de M. Thomas Decarpenterie aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7331 intitulée Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°7331 intitulée Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique et nommant M. Georges Durry en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 28/05/14 ;

Considérant que M. Thomas Decarpenterie a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université, du 02 mai 2013 au 09 juillet 2013.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Thomas Decarpenterie, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7331 intitulée Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique, à compter du 10 juillet 2013.

M. Thomas Decarpenterie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thomas Decarpenterie est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre, le 18 décembre 2013.

Le directeur de l'unité  
**Georges Durry**

Visa du délégué régional du CNRS  
**Philippe Piéri**

Visa du président de l'URCA  
**Gilles Baillat**

DEC142264INS2I

**Décision portant cessation de fonctions de M. Christophe NICOLLE, directeur adjoint de l'unité UMR6306 intitulée Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image (LE2I)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122742DSI portant nomination de M. Fabrice MERIAUDEAU aux fonctions de directeur de l'unité UMR6306 intitulée Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image (LE2I) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de M. Christophe NICOLLE directeur adjoint de l'unité UMR6306 intitulée Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image (LE2I), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC142264INS2I

**Décision portant cessation de fonctions de M. Christophe NICOLLE, directeur adjoint de l'unité UMR6306 intitulée Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image (LE2I)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122742DSI portant nomination de M. Fabrice MERIAUDEAU aux fonctions de directeur de l'unité UMR6306 intitulée Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image (LE2I) ;

**DECIDE :**

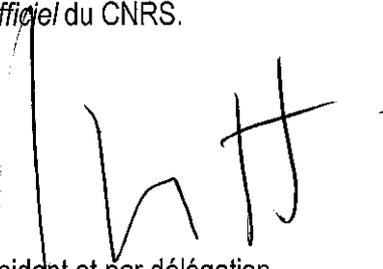
**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de M. Christophe NICOLLE directeur adjoint de l'unité UMR6306 intitulée Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image (LE2I), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **03 OCT. 2014**

  
Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC142335DCIF

Décision portant nomination de Madame Sophie CHEVALIER, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre-Est » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la lettre N° RH-1B/2014/09/10562 du 26 septembre 2014 de la Direction générale des finances publiques donnant agrément à Madame Sophie CHEVALIER, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre-Est » du CNRS

VU, la décision DEC142334DCIF du 29 septembre 2014 portant cessation de fonctions de Monsieur Franck GEORGES-BERNARD, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre-Est »

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

## DECIDE

Art 1<sup>er</sup> – Madame Sophie CHEVALIER, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, de classe normale, est nommée Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre-Est » à la date de son installation fixée par la lettre du 26 septembre 2014.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 septembre 2014

Alain FUCHS



DEC142006INSB

**Décision portant nomination de M. Daniel Wipf aux fonctions de directeur de l'équipe de recherche labellisée n°6300 intitulée « Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°DEC122737DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'équipe de recherche labellisée n° 6300 intitulée « Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes » et nommant Mme Françoise Simon-Plas, directrice de cette unité;

**Vu** la décision n°DEC140655INSB en date du 12 mars 2014 portant cessation de fonctions et nomination de M. Daniel Wipf, directeur par intérim de l'équipe de recherche labellisée susvisée ;

**Vu** l'accord des partenaires;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Daniel Wipf, Professeur à l'Université de Bourgogne, est nommé directeur de l'équipe de recherche labellisée susvisée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC142334DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Franck GEORGES-BERNARD, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre-Est » du CNRS

## LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC122917 du 12 novembre 2012 nommant Monsieur Franck GEORGES-BERNARD agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre-Est » à compter du 12 novembre 2012.

VU, la lettre du 26 septembre 2014 de la Direction générale des finances publiques donnant agrément à Madame Sophie CHEVALIER, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre-Est » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

## DECIDE

Art 1<sup>er</sup> – Monsieur Franck GEORGES-BERNARD, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, de classe normale, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre-Est » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Art 2 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 septembre 2014

Alain FUCHS



DEC142396INSHS

**Décision portant nomination de M. Jean-Louis GAULIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5648 intitulée *CIHAM - Histoire, Archéologie, Littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux***

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5648 intitulée *Centre inter-universitaire d'études médiévales* et nommant M. Jacques CHIFFOLEAU directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n°133162INSHS en date du 19 décembre 2013 portant nomination de M. Jean-Louis GAULIN directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5648 intitulée *CIHAM - Histoire, Archéologie, Littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux*, jusqu'au 31 juillet 2014 ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Louis GAULIN, professeur des universités à Lyon 2, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

27 OCT. 2014

Pour le président et par délégation  
Le directeur général délégué à la science

Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC142436INSHS

**Décision portant nomination de M. François Rigalleau aux fonctions de directeur par intérim et renouvellement de Mme Lydie Bodiou aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122896DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers ;

**Vu** la décision DEC140621INSHS en date du 11 mars 2014 portant renouvellement de Mme Myriam Soria aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers ;

**Vu** la décision DEC141181INSHS en date du 9 mai 2014 portant nomination de Mme Lydie Bodiou aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers ;

**Vu** l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

M. François Rigalleau, Professeur à l'Université de Poitiers, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 28 février 2015.

Mme Lydie Bodiou, Maître de conférences à l'Université de Poitiers, est renouvelée dans ses fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 28 février 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 27 octobre 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

**DEC142350dr08**

**Décision portant nomination de M. Jean-Philippe CORBELLINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité n°USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

**Vu** la décision DEC142179INSHS du 26 septembre 2014 portant nomination de Mme Chiara LASTRAIOLI aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n°USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 1<sup>er</sup> février 2012 ;

**Considérant que** M. Jean-Philippe CORBELLINI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS-Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes et l'Université François Rabelais de Tours du 07 au 29 juin 2012 à Tours ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jean-Philippe CORBELLINI, Technicien classe supérieure, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n°USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

M. Jean-Philippe CORBELLINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Philippe CORBELLINI est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 1<sup>er</sup> octobre 2014

La directrice de l'unité par intérim  
Chiara LASTRAIOLI

Visa du président de l'Université de Tours  
Loïc VAILLANT

Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE

**DEC142349DR08**

**Décision portant nomination de M. Alain RAVAZ, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

**Vu** la décision DEC142179INSHS du 26 septembre 2014 portant nomination de Mme Chiara LASTRAIOLI aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Alain RAVAZ, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR3501 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Pour le président et par délégation,  
La Directrice d'unité par intérim  
Chiara LASTRAIOLI

DEC141595DR10

**Décision portant nomination de Monsieur Ludovic Georges aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7550 intitulée Observatoire astronomique de Strasbourg**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7550 intitulée Observatoire astronomique de Strasbourg et nommant Monsieur Hervé Wozniak en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Ludovic Georges a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2014 et du 11 au 13 juin 2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Ludovic Georges, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7550 Observatoire astronomique de Strasbourg à compter du 13 juin 2014.

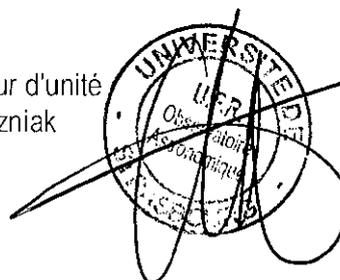
Monsieur Ludovic Georges exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Ludovic Georges est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 juin 2014

Le directeur d'unité  
Hervé Wozniak



*G. Bujan*  
Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle Bujan

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain Beretz

*Alain Beretz*  


DEC141984INSB

**Décision portant nomination de M. Yann Héroult aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire » et nommant Mme Brigitte Kieffer, directrice de cette unité ;

**Vu** la décision DEC140172INSB en date du 18 février 2014 portant cessation de fonctions et nomination de M. Yann Héroult aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Yann Héroult, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 16 septembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2014

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DEC142280INSMI**

**Décision portant nomination de M. Stéphane CORDIER aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC111112INSMI en date du 16 mai 2011 portant création de l'unité mixte de service n° 3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et nommant M. Georges-Henri COTTET directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Stéphane CORDIER, Professeur des universités, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, en remplacement de M. Georges-Henri COTTET, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 octobre 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

Philippe Baptiste

DEC142275DR11

**Décision portant nomination de M. Matthieu JOUVERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5628 intitulée LMGP**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5628 intitulée Laboratoire des Matériaux et du Génie Physique (LMGP) ;

**Vu** la décision DEC133276INC en date du 24 décembre 2013 portant nomination de Monsieur Franz BRUCKERT aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5628 intitulée Laboratoire des Matériaux et du Génie Physique (LMGP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 11 septembre 2014;

Considérant que M. Matthieu JOUVERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine-Limousin du CNRS du 18 au 20 juin et du 24 au 27 septembre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Matthieu JOUVERT, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5628 intitulée LMGP à compter du 11 septembre 2014.

M. Matthieu JOUVERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Matthieu JOUVERT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 18 septembre 2014



Le directeur de l'unité  
Franz BRUCKERT

Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

Visa du président de l'Université



**Brigitte PLATEAU**  
administrateur général  
de l'Institut polytechnique  
de Grenoble

DEC141971DR11

**Décision portant nomination de M. Nicolas GIBELIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 3042 intitulée MI2S**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université Joseph Fourier de Grenoble ;

**Vu** la décision DEC11A012DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3042 intitulée Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique (MI2S) et nommant M. Nicolas BALACHEFF, directeur de l'unité ;

**Vu** la décision DEC121743INS2I en date du 18 juin 2012 portant nomination de Mme Brigitte BIDEGARAY-FESQUET aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n°3042 intitulée Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique (MI2S) ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 16 décembre 2013 ;

Considérant que M. Nicolas GIBELIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et onze modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Nicolas GIBELIN, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 3042 intitulée MI2S à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

M. Nicolas GIBELIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas GIBELIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 21 juillet 2014

La directrice de l'unité  
Brigitte BIDEGARAY-FESQUET

Brigitte BIDEGARAY-FESQUET  
Directeur  
UMS Mi2S - 3042



Visa du délégué régional du CNRS

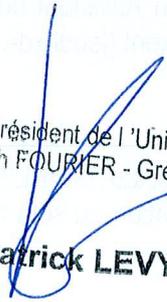
**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

Visa du Président de l'Université Joseph Fourier

Le Président de l'Université  
Joseph FOURIER - Grenoble 1



**Patrick LEVY**

DEC141938DR11

**Décision portant nomination de Mme Ingrid BOURRIN-REYNARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'ERL 5284 intitulée DYSAD**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC11A010DSI portant création de l'équipe mixte n°5284 intitulée et nommant Mme Corinne ALBIGES-RIZO en qualité de Directrice;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 17 juillet 2014 ;

Considérant que Mme Ingrid BOURRIN-REYNARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et douze modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Ingrid BOURRIN-REYNARD TCN est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'ERL 5284 intitulée DYSAD à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014

Mme Ingrid BOURRIN-REYNARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Ingrid BOURRIN-REYNARD est placée directement sous l'autorité de la Directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 17 juillet 2014

La directrice de l'unité

**Dr Corinne ALBIGES-RIZO**



Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

Visa du président de l'Université

Le Président de l'Université  
Joseph FOURIER - Grenoble 1

**Patrick LEVY**



**Décision portant nomination de Mme. Joëlle PARRAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS 3040 intitulée CMP**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

**Vu** la décision DEC111A012DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° UMS 3040 intitulée CMP et la décision DEC130722INS2I nommant M. Jean-Christophe CREBIER en qualité de directeur ;

Considérant que M. Joëlle PARRAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS du 3 au 5 et 24 au 26 février 2009 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Joëlle PARRAU, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS 3040 intitulée CMP à compter du 18 Avril 2013.

Mme. Joëlle PARRAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Joëlle PARRAU, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 9 Août 2014

**Le Directeur du Service CMP  
Jean-Christophe CREBIER**

Le directeur de l'unité  
Jean-Christophe CREBIER

Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

Visa du président de l'Université IUP



**Brigitte PLATEAU**  
administrateur général  
de l'Institut polytechnique  
de Grenoble

DEC142262DR11

**Décision portant nomination de M. William REGAIRAZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5821 intitulée LPSC**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université;

**Vu** la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte n°5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie et nommant M. Serge Kox en qualité de directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC140586IN2P3 en date du 21 février 2014 portant cessation des fonctions de M. Serge Kox et nomination de Mme Annick Billebaud, directrice par intérim de l'unité mixte n°5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie ;

**Vu** la décision DEC141651IN2P3 en date du 27 juin 2014 portant cessation des fonctions de Mme Annick Billebaud et nomination de M. Arnaud Lucotte en qualité de directeur de l'unité mixte n°5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;

Considérant que M. William REGAIRAZ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS du 16 au 18 octobre et du 20 au 22 novembre 2000 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. William REGAIRAZ IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5821 intitulée LPSC à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

M. William REGAIRAZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M William REGAIRAZ est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 17 septembre 2014

Le directeur de l'unité  
Arnaud LUCOTTE



Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

Visa du président de l'Université

USF



DEC142281DR11

**Décision portant nomination de Mme Isabelle BAUSSANNE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5063 intitulée DPM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, de l'UMR N°5063 intitulée «Département de pharmaco chimie moléculaire», dont le directeur est M. Eric PEYRIN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 10-12-2010;

Considérant que Mme Isabelle BAUSSANNE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS Novembre et décembre (2x3 jours) 2002 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Isabelle BAUSSANNE, CR1, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5063 intitulée DPM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Mme Isabelle BAUSSANNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Isabelle BAUSSANNE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à *S.M.*, le *30/05/2014*

*CS*  
UNIVERSITÉ JOSEPH FOURIER  
Le directeur de l'UMR 5063 - DPM  
Eric PEYRIN  
Directeur E. PEYRIN  
Faculté de Pharmacie  
Bât E André Rassa  
470, avenue de la Chimie - BP 53  
38041 GRENOBLE Cedex 9

Visa du délégué régional du CNRS

délégué régional  
Le Délégué régional  
*[Signature]*  
Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université *UJF*

*[Signature]*  
Pour le Président  
par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Joris BENELLE

DEC142225INS2I

**Décision portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121359DAJ du 23 avril 2012 portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Christian JUTTEN, directeur adjoint scientifique de l'INS2I appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

II. A compter de cette même date, M. Christian JUTTEN, professeur à l'Université Joseph Fourier Grenoble 1, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), jusqu'au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant du « Signal, Image ».

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015, M. Christian JUTTEN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC142225INS2I

**Décision portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121359DAJ du 23 avril 2012 portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Christian JUTTEN, directeur adjoint scientifique de l'INS2I appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

II. A compter de cette même date, M. Christian JUTTEN, professeur à l'Université Joseph Fourier Grenoble 1, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), jusqu'au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant du « Signal, Image ».

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015, M. Christian JUTTEN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **26 SEP. 2014**

  
Le président  
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC142249DR11

**Décision portant nomination de M. Nicolas CAILLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5183 intitulée LGGE**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

**Vu** la décision n° 101425INSU du 22/02/2010 nommant Monsieur Paolo LAJ directeur de l'unité UMR 5183 ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'unité<sup>1</sup> en date du 4 février 2014 ;

Considérant que M. Nicolas CAILLON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et cinq modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Nicolas CAILLON, ingénieur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte l'unité mixte 5183 intitulée LGGE à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

M. Nicolas CAILLON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas CAILLON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Martin d'Hères, le 16 septembre 2014

Le directeur de l'unité

  
**PAOLO LAJ**  
**DIRECTEUR DU LGGE**

Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

Visa du président de l'Université

 DJF

DEC142260DR11

**Décision portant nomination de M. Antoine MIRAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5521 intitulée 3SR**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

**Vu** la décision DEC132333INSIS portant création [ou renouvellement] de l'unité UMR 5521 intitulée 3SR et nommant M. Gioacchino VIGGIANI en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis de l'assemblée générale<sup>1</sup> en date du 03/10/2013 ;

Considérant que M. Antoine MIRAS, AI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS du 7 au 9 et du 28 au 30 novembre 2006 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Antoine MIRAS, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5521 intitulée 3SR à compter du 04/10/2013.

M. Antoine MIRAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Antoine MIRAS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

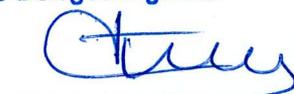
**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à....., le 15/09/2014  
Grenoble

  
Le directeur de l'unité  
Gioacchino VIGGIANI

Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**

  
**Jérôme VITRE**

Visa du président de l'Université

  
**Brigitte PLATEAU**  
administrateur général  
de l'Institut polytechnique  
de Grenoble

DEC142106DR11

**Décision portant nomination de M. Eric RAGOUCY-AUBEZON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5108 LAPTH**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°5108 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique Théorique et nommant M. Fawzi BOUDJEMA en qualité de directeur;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 8 septembre 2014 ;

Considérant que M. Eric RAGOUCY-AUBEZON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS les 13,14,15 novembre et 11, 12, 13 décembre 2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Eric RAGOUCY-AUBEZON, DR1 est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5108 LAPTH à compter du 9 septembre 2014.

M. Eric RAGOUCY-AUBEZON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric RAGOUCY-AUBEZON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Annecy-le-Vieux le 8 septembre 2014,



Le directeur de l'unité  
Fawzi BOUDJEMA

**Fawzi BOUDJEMA**  
Directeur du LAPTh

Visa du délégué régional du CNRS

Le Président  
de l'Université de Savoie,

**Denis VARASCHIN**

Visa du président de l'Université de Savoie

Le Délégué régional

**Jérôme VITRE**

DEC142010INSB

**Décision portant nomination de M. Vincent Geli aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7258 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7258 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM) » et nommant M. Jean-Paul Borg directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Vincent Geli, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC141365DR12

**Décision portant cessation de fonctions de M. David PERICAT, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7260 intitulée Neurosciences intégratives et adaptatives**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC121988DR12 du 3 juillet 2012 portant nomination de M. David PERICAT aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. David PERICAT, dans l'unité du CNRS n°UMR7260 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 septembre 2014

Le directeur de l'unité  
M. Christian XERRI

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université  
M. Yvon BERLAND

DEC142217INSHS

Décision portant nomination de Mme Alexandra SCHLEYER-LINDENMANN aux fonctions de directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche n° 7300 intitulée *Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE)*

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC141174INSHS en date du 18 avril 2014 portant nomination de Mme SCHLEYER-LINDENMANN aux fonctions de directrice-adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7300 intitulée *Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace* ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Mme Alexandra SCHLEYER-LINDENMANN, maître de conférences à l'Université d'Aix Marseille, est nommée directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **26 SEP. 2014**

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90



**DEC132388DR14**

**Décision portant nomination de Mr Christophe DESHAYES aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UPR 8011 intitulée CEMES.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n°82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 04/01/2011 portant renouvellement de l'unité mixte n° UPR 8011 intitulée CEMES et nommant Mr Alain CLAVERIE en qualité de directeur ;

Considérant que Mr Christophe DESHAYES a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par le CNRS Toulouse les 7, 8, 9 mars 2006 et les 22 et 23 mars 2006 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mr Christophe DESHAYES, (TCS CNRS) est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité n° UPR 8011 intitulée CEMES, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Mr Christophe DESHAYES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mr Christophe DESHAYES est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1<sup>er</sup> août 2013

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional  
CNRS Midi-Pyrénées

DEC132427DR14



**Décision portant nomination de Mme Aïkaterini SOULANTIKA aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UMR 5215 intitulée LPCNO.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;



**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n°82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de Paul Sabatier, Toulouse ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 04/01/2011 portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR 5215 intitulée LPCNO et nommant Mr Bruno CHAUDRET en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Aïkaterini SOULANTIKA a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par l'INP de Toulouse du 10 au 18 décembre 2007 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Aïkaterini SOULANTIKA, (CR CNRS) est nommée aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité n° UMR 5215 intitulée LPCNO, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Mme Aïkaterini SOULANTIKA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Aïkaterini SOULANTIKA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 5 août 2013

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional  
CNRS Midi-Pyrénées

Le Président de l'Université  
UPS

Le Directeur  
INSA Toulouse

**DEC133332DR14**



**Décision portant nomination de Mr Franck DUNGLAS aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UMR 5503 intitulée LGC.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;



**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n°82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;



**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de Paul Sabatier, Toulouse ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 04/01/2011, Mme Béatrice BISCANS est nommée aux fonctions de Directrice de l'UMR 5503 LGC ;

Considérant que Mr Franck DUNGLAS a suivi la formation initiale d'AP organisée par le CNRS et l'UPS d'une durée de 6 jours les 25,26,27 mars et 2, 3 et 4 avril 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mr Franck DUNGLAS, (Agent Technique INP) est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité n° UMR 5503 intitulée LGC, à compter du 22 juillet 2013.

Mr Franck DUNGLAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mr Franck DUNGLAS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 11 décembre 2013

La Directrice de l'Unité

Le Délégué Régional  
CNRS Midi-Pyrénées

Le Président de l'Université Paul Sabatier

Le Président de l'INPT

DEC142223INS2I

**Décision portant nomination de M. Marc-Olivier KILLIJIAN aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Marc-Olivier KILLIJIAN, directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de « l'informatique, des systèmes et des réseaux ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc-Olivier KILLIJIAN, demeure affecté au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) – UPR8001 – Toulouse.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015, M. Marc-Olivier KILLIJIAN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs



DEC142223INS2I

**Décision portant nomination de M. Marc-Olivier KILLIJIAN aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Marc-Olivier KILLIJIAN, directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de « l'informatique, des systèmes et des réseaux ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc-Olivier KILLIJIAN, demeure affecté au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) – UPR8001 – Toulouse.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015, M. Marc-Olivier KILLIJIAN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

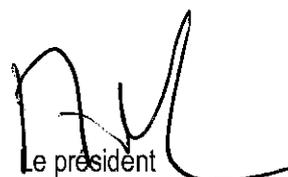
**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **26 SEP. 2014**

  
Le président  
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DEC141969DR14**

**Décision attribuant les décharges de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS au titre de l'année 2014**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** la décision n° 206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 130171DRH du 31 janvier 2013 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

En application de la décision n° 206/83 du 1<sup>er</sup> septembre 1983 susvisée, les décharges syndicales de service accordées au titre de l'année 2013 sont réparties comme suit (par ordre alphabétique) :

**Pour les personnels du CNRS :**

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST), 24,38
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU), 21,81
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC), 9,23
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO), 9,94
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT), 31,98
- syndicat SUD Recherche EPST, 12,80



Délégation Midi-Pyrénées

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

16 avenue Édouard Belin - BP 24367  
31055 TOULOUSE CEDEX 4

T. 05 61 33 60 00  
F. 05 62 17 29 01

- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche), 20,28

## Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 22 juillet 2014

Le délégué régional



Patrick MOUNAUD

DEC142192INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de M. Florent Hautefeuille, directeur, et nomination de M. Pascal Gaillard aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3414 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC11A001DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse ;

**Vu** la décision DEC112874INSHS en date du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Florent Hautefeuille aux fonctions de directeur de l'unité de service et recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse ;

**Vu** l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**Vu** l'accord des organismes partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Florent Hautefeuille, directeur de l'unité de service et recherche n° 3414 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

II. A compter de cette même date, M. Pascal Gaillard, Maître de conférences à l'Université de Toulouse 2 Le Mirail, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche n° 3414 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse, jusqu'au 31 décembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 3 octobre 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC142374DR15

**Décision portant nomination de Mme Laurence GIMENEZ aux fonctions de responsable par intérim du service des ressources humaines de la délégation Aquitaine**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140816DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe GIRAUD, délégué régional pour la circonscription Aquitaine notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Laurence GIMENEZ, ingénieure d'études est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, responsable par intérim du service des ressources humaines de la délégation Aquitaine.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> octobre 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Christophe GIRAUD

DEC141915INC

**Décision portant nomination de Monsieur Thierry LOISEAU aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Thierry LOISEAU, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie, **du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2015**. Sa mission a pour objet de suivre les projets et activités des laboratoires concernés dans le domaine du nucléaire.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Thierry LOISEAU demeure affecté à l'Unité de Catalyse et Chimie du Solide - UMR8181 – Université Lille 1 – Sciences et Technologies – 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX.

**Article 2**

**Du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2015**, Monsieur Thierry LOISEAU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie.

**Article 2 ou 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juillet 2014

Le président  
Alain Fuchs

DEC142242INC

**Décision portant nomination de Monsieur Daniel BORGIS aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Daniel BORGIS, Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie, du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie théorique et calcul scientifique ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Daniel BORGIS demeure affecté à l'UMR8640 - Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif (PASTEUR) – ENS Paris –Département de Chimie, 24 rue Lhomond – 75231 PARIS CEDEX 05.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2014, Monsieur Daniel BORGIS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC142074INC

**Décision portant cessation de fonctions de Madame Claire-Marie PRADIER,  
chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112722INC du 02 janvier 2012, nommant Madame Claire-Marie PRADIER, chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, aux fonctions de chargée de mission, pour l'Institut de chimie, exercées par Madame Claire-Marie PRADIER auprès du président du CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Paris B.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/09/2014

Le président  
Alain Fuchs

DEC142459INS2I

**Décision portant nomination de Mme Christine WENGER aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Christine WENGER, directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la « robotique ».

Pour l'exercice de cette mission, Christine WENGER demeure affectée à l'Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes (IRCCyN) – UMR6597 – Nantes.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015, Mme Christine WENGER, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC142459INS2I

**Décision portant nomination de Mme Christine WENGER aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Christine WENGER, directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la « robotique ».

Pour l'exercice de cette mission, Christine WENGER demeure affectée à l'Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes (IRCCyN) – UMR6597 – Nantes.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015, Mme Christine WENGER, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **2 8 OCT. 2014**

Le président  
Alain Fuchs

DEC142004DR17

**Décision portant nomination de Gilles Gouverneur aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1700 intitulée Délégation Bretagne - Pays de la Loire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 28 février 2013 ;

Considérant que Gilles Gouverneur a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Bretagne - Pays de la Loire du 09 au 11 décembre 1997 et du 25 au 27 mars 1998,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Gilles Gouverneur, technicien de classe supérieure, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS MOY1700, à compter du 01 mars 2013.

Gilles Gouverneur exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Gilles Gouverneur est placé directement sous l'autorité de la déléguée régionale.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 juillet 2014

La Déléguée régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC142003DR17

**Décision portant nomination de Gilles Gouverneur aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1700 intitulée Délégation Bretagne - Pays de la Loire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 28 février 2013 ;

Considérant que Gilles Gouverneur a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Bretagne - Pays de la Loire du 09 au 11 décembre 1997 et du 25 au 27 mars 1998,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Gilles Gouverneur, technicien de classe supérieure, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS MOY1700, à compter du 01 mars 2013.

Gilles Gouverneur exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Gilles Gouverneur est placé directement sous l'autorité de la déléguée régionale.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 juillet 2014

La Déléguée régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC142203INSU

**Décision portant nominations de Mme Anne-Marie Tréguier aux fonctions de directrice et de M. Frédéric Jean aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer - IUEM -**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122739DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer et nommant M. Yves-Marie PAULET directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC131229INSU en date du 30 avril 2013 portant nomination de M. Jean-Yves Royer ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Yves-Marie Paulet, directeur, M. Jean-Yves Royer et Mme Annie Cudennec, directeurs adjoints de l'unité mixte de service susvisée, démissionnaires, à compter du 01 août 2014.

II. A compter de cette même date :

- Mme Anne-Marie Tréguier, Directrice de Recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée ;

- M. Frédéric JEAN, Maître de Conférences à l'Université de Bretagne Occidentale, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de service susvisée ;

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 septembre 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC141995DR17

**Décision portant nomination de Caroline Guillon-Coste aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6552, intitulée Ethologie animale et humaine, dont la directrice est Martine Hausberger ;

**Vu** la décision DEC141690INSB du 03 juillet 2014 portant cessation de fonctions de Martine Hausberger et nomination d'Alban Lemasson aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 27 janvier 2014 ;

Considérant que Caroline Guillon-Coste a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire, du 06 au 08 novembre 2013 et du 25 au 27 novembre 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Caroline Guillon-Coste, technicienne de classe exceptionnelle, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°6552 intitulée Ethologie animale et humaine, à compter du 01 janvier 2014.

Caroline Guillon-Coste exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Caroline Guillon-Coste est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 20 août 2014

Le directeur de l'unité

Alban LEMASSON

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy CATHELINÉAU

DEC140590DR18

**Décision portant nomination de M. Hugues CAPLIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 8161 intitulée Approches Génétiques Fonctionnelles et Structurales des Cancers**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°DEC133034DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8161 intitulée Approches Génétiques Fonctionnelles et Structurales des Cancers et nommant M. Yvan DE LAUNOIT en qualité de directeur ;

Considérant que M. Hugues CAPLIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 09 au 11/09 et du 19 au 21/11/96,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Hugues CAPLIER, AI, est reconduit dans sa nomination aux fonctions d'assistant de prévention, au sein de l'unité mixte n°8161 intitulée Approches Génétiques Fonctionnelles et Structurales des Cancers, à compter du 01/01/2014.

M. Hugues CAPLIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Hugues CAPLIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 10/02/2014

Le directeur de l'unité  
Yvan DE LAUNOIT



Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS



Déléguée régionale  
[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)  
Espace Recherche et  
Innovation  
2, rue des Canoniers  
59046 LILLE Cedex

DEC142110DR18

**Décision portant nomination de M. Lamine BENSADDEK aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRE3498 intitulée EDYSAN**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC122889DGDS du 19/12/2012 nommant M. Guillaume DECOCQ directeur de l'unité FRE n°3498 ;

Considérant que M. Lamine BENSADDEK a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 14 au 15/04 du 22 au 23/05 et du 19 au 20/06/2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Lamine BENSADDEK, IE est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°3498, à compter du 20/06/2014.

M. Lamine BENSADDEK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Lamine BENSADDEK est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Lille, le 13 août 2014

Le directeur de l'unité  
Guillaume DECOCQ

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du Président de l'Université de Picardie Jules Verne  
Michel BRAZIER

DEC142267INS2I

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Hélène TOUZET chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision DEC133354INS2I du 20 décembre 2013 nommant Mme Hélène TOUZET, chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'INS2I ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, aux fonctions de chargée de mission pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), exercées par Mme Hélène TOUZET auprès du président du CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

**Article 2 ou 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC142267INS2I

**Décision portant cessation de fonctions de Mme H el ene TOUZET charg ee de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le d cret n  82-993 du 24 novembre 1982 modifi  portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le d cret du 27 f vrier 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de pr sident du CNRS ;

**Vu** le d cret n  2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des charg s de mission du CNRS ;

**Vu** l'arr t  du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemniti  des charg s de mission du CNRS ;

**Vu** la d cision DEC133354INS2I du 20 d cembre 2013 nommant Mme H el ene TOUZET, charg ee de mission aupr s du pr sident du CNRS pour l'INS2I ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin,   compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, aux fonctions de charg ee de mission pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), exerc es par Mme H el ene TOUZET aupr s du pr sident du CNRS.

**Article 2**

La pr sente d cision sera mise en  uvre par la d l gation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

**Article 3**

La pr sente d cision sera publi e au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait   Paris, le **26 SEP. 2014**



Le pr sident  
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DEC142237DAJ**

Décision portant renouvellement de M. Xavier MORISE aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington

**LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100175DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

**Vu** la décision DEC122653DAJ du 22 octobre 2012 portant nomination de M. Xavier MORISE aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Xavier MORISE, chargé de recherche, est renouvelé aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour une durée de 2 ans.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 septembre 2014

Alain Fuchs

DEC142174DRH

**Décision portant nomination de M. Jérôme PARET aux fonctions de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jérôme PARET, ingénieur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour la Direction des ressources humaines, du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 septembre 2015. Sa mission a pour objet de venir en appui à la mission « Animation et professionnalisation de la filière RH ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme PARET demeure affecté à la Délégation régionale Ile de France Ouest et Nord.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 septembre 2015, M. Jérôme PARET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Ile de France Ouest et Nord.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 octobre 2014

Le président  
Alain Fuchs

**DEC142240DAJ**

Décision portant renouvellement de M. Jean-François TASSIN aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie (INC)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100203DAJ du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination de M. Jean-François TASSIN, aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'institut de chimie ;

**Vu** la proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Jean-François TASSIN, professeur des universités, est renouvelé aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 septembre 2014

Alain Fuchs

DEC142373INEE

**Décision portant nomination de M. Olivier De Viron aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée *Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs)***

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée *Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs)* et nommant M. Pierre Richard, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC141444INEE en date du 5 juin 2014 portant cessation de fonctions et nomination de M. Olivier De Viron, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Olivier De Viron, Professeur à l'Université de La Rochelle, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

**DEC142423DAJ**

Décision portant nomination de Mme Danièle Hauser aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la proposition de la directrice de l'INSU ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Mme Danièle Hauser, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'INSU, adjointe au directeur scientifique régional, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 octobre 2014

Alain Fuchs

**DEC142229DAJ**

Décision portant cessation de fonctions de M. Christian ROLANDO, directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie (INC)

**LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC090115DAJ du 16 septembre 2009 portant nomination de M. Christian ROLANDO, aux fonctions de directeur scientifique adjoint au département scientifique « Chimie » ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Il est mis fin aux fonctions de M. Christian ROLANDO, directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie à compter du 31 juillet 2014.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 octobre 2014

Alain Fuchs

**DEC142269DAJ**

Décision portant cessation de fonctions de Mme Elsa Cortijo, déléguée scientifique à l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC130064DAJ du 18 janvier 2013 portant nomination de Mme Elsa Cortijo aux fonctions de déléguée scientifique à l'INSU ;

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Il est mis fin sur sa demande aux fonctions de Mme Elsa Cortijo, déléguée scientifique à l'INSU, en charge du secrétariat exécutif de l'alliance AllEnvi, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 octobre 2014

Alain Fuchs

DEC142196INSMI

**Décision portant nomination de M. Mathieu Lewin aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Mathieu Lewin, Directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs interactions, du 2 octobre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet l'Interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Mathieu Lewin demeure affecté à l'UMR7534 dirigée par Olivier Glass.

**Article 2 ou 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 octobre 2014

Le président  
Alain Fuchs

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2012, ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

#### Ingénieurs de recherche 2ème classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	78458	AMBOUROUE	Odette	379881	01/12/2012	IR2
CE	80668	ARGENTO	Karine	379988	01/12/2012	IR2
CE	24536	DAHOUMANE	Mokrane	381326	01/12/2012	IR2
CE	75220	DEGEAI	Jean-Philippe	382068	01/12/2012	IR2
CE	43675	ESPUNO	Nathalie	380177	01/12/2012	IR2
CE	52702	FLEURY	Michel	382013	01/12/2012	IR2
CE	111373	GACHOT	Grégory	380663	01/12/2012	IR2
CE	83870	GRAVELLE	Mederic	382466	01/12/2012	IR2
CE	111397	HELARY	Christophe	379923	01/12/2012	IR2
CE	53280	HUDELLOT	Patrick	487734	01/12/2012	IR2
CE	7058	ISAC	Jean Michel	382432	01/12/2012	IR2
CE	49571	JUST	Jeremy	381395	01/12/2012	IR2
CE	62987	KHOALI	Youssef	379987	01/12/2012	IR2
CE	72131	LEMRANI ALAOUI	Rachid	380691	01/12/2012	IR2
CE	111383	MORANDIERE	Bruno	380182	01/12/2012	IR2
CE	65069	MOZUL	Rémy	382656	01/12/2012	IR2
CE	111555	PAPADOPOULOS	Dimitrios	381359	15/01/2013	IR2
CE	111541	PASSAMA	Robin	382793	01/12/2012	IR2
CE	42915	PIERENS	Matthieu	381630	01/12/2012	IR2
CE	87196	REVERET	François	381250	01/12/2012	IR2
CE	69765	VERNET	Renaud	380873	01/12/2012	IR2

#### Ingénieurs d'études 2ème classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	111689	ALLARD	Olga	382732	01/12/2012	IE2
CE	111119	AUDER	Benjamin	381545	01/12/2012	IE2
CE	69766	BERTRAND	Jean-Baptiste	382103	01/12/2012	IE2
CE	96471	BESSET	Nathalie	384255	01/12/2012	IE2
CE	16756	BOLLER	Frederic	381568	01/12/2012	IE2
CE	111560	BOUZID	Sofiane	383604	01/12/2012	IE2
CE	89577	CARPENTIER	Marie Christine	381822	01/12/2012	IE2
CE	70915	CHALVIGNAC	Greg	381601	01/12/2012	IE2
CE	111596	CO	Thi Hong Loan	381724	01/12/2012	IE2
CE	111427	DUMONT	Marie-Sophie	380218	01/12/2012	IE2
CE	48014	ELOTO	Christelle	380686	01/12/2012	IE2
CE	48014	ELOTO	Christelle	383119	01/12/2012	IE2
CE	111438	FROC	Cynthia	380554	01/12/2012	IE2
CE	111563	GEDZELMAN	Severine	382148	01/12/2012	IE2
CE	70280	HAMON	Florence	381021	01/12/2012	IE2
CE	111407	HUSSON	Nicolas	382193	01/12/2012	IE2
CE	55114	JACOB	Jeremie	382294	01/12/2012	IE2
CE	98643	LABAU	Sebastien	379939	01/12/2012	IE2
CE	83797	LE CHEVALLIER	Guillaume	379856	01/12/2012	IE2
CE	4643	LOMBARDA	Luc	382654	01/12/2012	IE2
CE	97217	MALESYS	Emmanuelle	379433	01/12/2012	IE2
CE	97728	MEUNIER	Jean-François	381892	01/12/2012	IE2
CE	70894	MORE	Simon	381972	01/12/2012	IE2
CE	50961	MORENO	Céline	381845	01/12/2012	IE2
CE	111270	PACCHIANA	Jean-Christophe	379621	01/12/2012	IE2
CE	57706	PUEL	Mattieu	380725	01/12/2012	IE2
CE	99556	SAMMUT	Matthieu	382172	01/12/2012	IE2
CE	76220	SLAVCHEVA	Kristina	379632	01/12/2012	IE2
CE	111469	VALOUR	Jean-Pierre	381129	01/12/2012	IE2
CE	91306	VASSE	Mathilde	380060	01/12/2012	IE2
CE	65752	ZEGANADIN	Didier	382292	01/12/2012	IE2
CE	65752	ZEGANADIN	Didier	411962	01/12/2012	IE2



NOTE DRH /SDP IT / D-2014-308

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2012, ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

#### Assistants ingénieurs

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	83185	BENOIST	Caroline	382720	01/12/2012	AI
CE	55962	BERGEAUD	Sandra	381896	01/12/2012	AI
CE	77284	BIERCEWICZ	Isabelle	383792	10/12/2012	AI
CE	73133	COLAS BORDIGNON	Audrey	381540	01/12/2012	AI
CE	63903	COURRIER	Christophe	383843	01/12/2012	AI
CE	107738	DAPRA	Yves	381683	01/12/2012	AI
CE	7385	DRIDI	Monia	381432	01/12/2012	AI
CE	94543	FEROTIN	Vincent	381066	01/12/2012	AI
CE	111364	GUESMI	Rachel	380846	01/12/2012	AI
CE	74842	JACOB	Josua	380560	01/12/2012	AI
CE	50772	JACQUET	Christelle	381608	01/12/2012	AI
CE	80818	LAHREM	Taoues	383301	01/12/2012	AI
CE	109585	LUNEAU	Christopher	382168	01/12/2012	AI
CE	56959	MOTTIER	Julien	381716	01/12/2012	AI
CE	76360	OSMOND	Benoit	390748	01/12/2012	AI
CE	44801	PEQUAY	Gwenaëlle	381406	01/12/2012	AI
CE	4599	REGIS	Janique	382687	01/12/2012	AI
CE	32642	RENE-KERBER	Pascale	382663	01/12/2012	AI
CE	111558	ROMAN	Benoit	381597	01/12/2012	AI
CE	35687	SOHLER	Isabelle	383200	01/12/2012	AI
CE	111195	WILCZYNSKI	Céline	381096	01/12/2012	AI
CE	96612	YVARS	Grégory	381627	01/12/2012	AI

#### Techniciens de classe normale

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	111293	ANZALLO	Vivien	381296	01/12/2012	TCN
CE	111574	BLANCHARD	Cyrille	382448	01/12/2012	TCN
CE	70754	COUDERC	Sarah	381626	01/12/2012	TCN
CE	91466	DESLIGNES	Dorotheé	380995	01/12/2012	TCN
CE	111517	DI RUZZA	Claude	381251	01/12/2012	TCN
CE	84148	FENNICHE	Amar	382180	01/12/2012	TCN
CE	104181	GOBING	Cindy	381922	01/12/2012	TCN
CE	80136	HELIN	Corinne	380621	01/12/2012	TCN
CE	80136	HELIN	Corinne	382451	01/12/2012	TCN
CE	111189	JEAN	Marion	381986	01/12/2012	TCN
CE	18946	JERRAY HAMANA	Houda	381635	01/12/2012	TCN
CE	97105	LEBRUN	Noémie	380559	01/12/2012	TCN
CE	97105	LEBRUN	Noémie	397633	01/12/2012	TCN
CE	97036	LEJEUNE	Aurélie	381105	01/12/2012	TCN
CE	111432	LEMONNIER	Kevin	381380	01/12/2012	TCN
CE	111259	LHERICEL	Fabien	380063	01/12/2012	TCN
CE	62427	MAYEUR	Valerie	382476	01/12/2012	TCN
CE	109059	MIOLANE	Alexia	381393	01/12/2012	TCN
CE	111350	PHILIPPE	Patricia	382483	01/12/2012	TCN
CE	90978	VILLAIN	Sylvie	383472	01/12/2012	TCN

#### Adjoints Techniques Principaux de deuxième classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	91421	GARIGLIO	Alexandra	381585	01/12/2012	ATP2

**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**

DEC142324DRH



**Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

**Vu**, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

**Vu**, la demande des intéressés,

**Vu**, l'avis des organismes d'origine,

**Vu**, la décision du 26 mai 2014, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation,

**DECIDE**

**ARTICLE I** L'article I de la décision susvisée est modifié comme suit :

**Les lignes suivantes sont supprimées**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<b>Institut écologie et environnement</b>		
	M. LECELLIER	Gaël
<b>Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions</b>		
	M. FAURE	François
<b>Institut de physique</b>		
	Mme BONNET	Sabine

**Les lignes suivantes sont ajoutées**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<b>Institut écologie et environnement</b>		
	Mme GRISON	Claude
<b>Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions</b>		
	M. BRUGUIERES	Alain

**ARTICLE II** Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le Président.  
Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin 1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau en annexe.

**ARTICLE III** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Le 6 octobre 2014

Pour le Président

Le Directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE



NOTE DRH /SDP IT / D-2014-335

Suite aux concours internes et concours externes (session 1) d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2014, ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

#### Ingénieurs de recherche 2ème classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE-S1	71318	BEAUMONT	Arnaud	479479	01/09/2014	IR2
CE-S1	74907	EL AYARI	Sarra	491832	01/09/2014	IR2
CE-S1	128041	HAEFELE	Matthieu	486376	01/09/2014	IR2

#### Ingénieurs d'études 2ème classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE-S1	129072	BOUCHET	Mathilde	489315	01/09/2014	IE2
CI	30822	CARIOU	Arnaude	488960	01/07/2014	IE2
CI	15272	FERVEUR	Catherine	490269	01/07/2014	IE2
CE-S1	70948	GAUTHEY	Clement	490000	01/09/2014	IE2
CI	15147	MORA	Marie	489880	01/08/2014	IE2

#### Assistants ingénieurs

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE-S1	127489	APAN	Hortense	491442	01/09/2014	AI
CI	27211	BRACHET	Nathalie	493209	01/07/2014	AI
CI	31418	BRIERE-ANDRE	Marie-Annick	488993	01/07/2014	AI
CI	31464	MENENDEZ	Christophe	488995	01/07/2014	AI
CE-S1	110326	PERROIS	Charlène	491451	01/09/2014	AI

#### Techniciens de classe normale

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE-S1	77388	CALLOUARD	Gaëlle	489474	01/09/2014	TCN
CI	67780	DARBORD	Julien	490224	01/07/2014	TCN
CI	25769	GUINY	Aude	490672	01/07/2014	TCN

#### Ajoints Techniques Principaux de deuxième classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	87427	GROSSET-JANIN	Isabelle	490621	01/09/2014	ATP2

DEC142380DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Isabel LLANO, directrice de l'unité UMR8118 intitulée Physiologie Cérébrale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8118, intitulée « Physiologie Cérébrale », dont la directrice est Madame Isabel LLANO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Isabel LLANO, directrice de l'unité UMR8118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabel LLANO, délégation de signature est donnée à Monsieur Thibault COLLIN, Professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, Monsieur Vivien CHEVALEYRE, Chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 3 octobre 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC142377DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Arnaud RICHET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR2773 intitulée Groupe de recherche en économie et statistique**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142150INSHS du 9 septembre 2014 portant nomination de Monsieur Francis KRAMARZ, directeur par intérim de l'unité UMR2773, intitulée « Groupe de recherche en économie et statistique » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud RICHET, Ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud RICHET, délégation est donnée à Monsieur Sébastien DAVID, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud RICHET et de Monsieur Sébastien DAVID, délégation est donnée à Madame Edith VERGER, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Malakoff, le 3 octobre 2014

Le Directeur d'unité  
Francis KRAMARZ

DEC142378DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT, directeur de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8061, intitulée « Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique », dont le directeur est Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT, directeur de l'unité UMR8061, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Marwan RASHED, Professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, et Madame Juliette LEMAIRE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 3 octobre 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Marwan RASHED pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8061, intitulée « Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique », dont le directeur est Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Marwan RASHED, Professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marwan RASHED, délégation est donnée à Madame Juliette LEMAIRE, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2014

Le Directeur d'unité  
Jean-Baptiste GOURINAT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur par intérim de l'unité UMR2773 intitulée Groupe de recherche en économie et statistique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision DEC142150INSHS du 9 septembre 2014 portant nomination de Monsieur Francis KRAMARZ, directeur par intérim de l'unité UMR2773, intitulée « Groupe de recherche en économie et statistique » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur par intérim de l'unité UMR2773, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis KRAMARZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud RICHER, Ingénieur d'étude, Monsieur Sébastien DAVID, Assistant ingénieur, et Madame Edith VERGER, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 3 octobre 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC142382DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Dana RAPPOPORT, directrice par intérim de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est, (CASE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision DEC141912INSHS du 25 juillet 2014 portant cessation de fonctions de Madame Bénédicte BRAC DE LA PERRIERE, directrice, de Monsieur André ITEANU, directeur adjoint, et nomination de Madame Dana RAPPOPORT, directrice par intérim, et de Monsieur Jérôme SAMUEL, directeur adjoint par intérim, de UMR8170, intitulée « Centre Asie du Sud Est » (CASE) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Dana RAPPOPORT, directrice par intérim de l'unité UMR8170, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dana RAPPOPORT, délégation de signature est donnée à Monsieur Rémy MADINIER, Chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe, Monsieur Jérôme SAMUEL, Maître de conférences, et Monsieur Jeff ALEXANDRE, Technicien de classe Normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 3 octobre 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC142385DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Paul VIDAL, directeur de l'unité UMR8257 intitulée Cognition and Action Group, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8257, intitulée « Cognition and Action Group », dont le directeur est Monsieur Pierre-Paul VIDAL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Paul VIDAL directeur de l'unité UMR8257, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Paul VIDAL, délégation de signature est donnée à Madame Manouelle NORDEY, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**(La délégation de signature accordée à Madame Manouelle NORDEY est limitée à 10 000€ pour toutes commandes de fonctionnement, d'équipement et de missions)**

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 3 octobre 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Florian WASZAR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3636 intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC141982INSB du 28 août 2014 portant nomination de Monsieur Daniel ZYTNICKI directeur par intérim, de l'unité FR3636, intitulée « Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Florian WASZAR, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florian WASZAR, délégation est donnée à Madame Cendra Véronique AGULHON, chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2014

Le Directeur d'unité  
Daniel ZYTNICKI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142386DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Manouelle NORDEY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8257 intitulée Cognition and Action Group**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8257, intitulée « Cognition and Action Group », dont le directeur est Monsieur Pierre-Paul VIDAL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Manouelle NORDEY, Technicienne de classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**(La délégation de signature accordée à Madame Manouelle NORDEY est limitée à 10 000€ pour toutes commandes de fonctionnement, d'équipement et de missions)**

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2014

Le Directeur d'unité  
Pierre-Paul VIDAL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142387DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique CHARPIN, directeur de l'unité UMS2409 intitulée « Centre de documentation de L'Institut des Civilisations du Collège de France, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision DEC141766INSHS du 16 juillet 2014 portant modification de l'intitulé de l'UMS2409 intitulée « Centre de documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France», portant cessation de fonction de Monsieur Pierre- Etienne WILL, directeur, et nomination de Monsieur Dominique CHARPIN aux fonctions de directeur de l'unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Dominique CHARPIN, directeur de l'unité UMS2409, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique CHARPIN, délégation de signature est donnée à Madame Sophie BOSSER, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 3 octobre 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC142507DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Marianne BARBU-ROTH, directrice de l'unité GDR3440, intitulée Neurosciences cognitives du développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3440, intitulée « Neurosciences cognitives du développement », dont la directrice est Madame Marianne BARBU-ROTH ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marianne BARBU-ROTH, directrice de l'unité GDR3440, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 23 octobre 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC142388DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Sophie BOSSER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2409 intitulée Centre de documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC141766INSHS du 16 juillet 2014 portant modification de l'intitulé de l'UMS2409 intitulé « Centre de documentation de L'Institut des Civilisations du Collège de France », portant cessation de fonction de Monsieur Pierre-Etienne WILL, directeur, et nomination de Monsieur Dominique CHARPIN aux fonctions de directeur de l'unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Sophie BOSSER, Technicien de classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2014

Le Directeur d'unité  
Dominique CHARPIN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Thibault COLLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8118 intitulée Physiologie Cérébrale**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8118, intitulée « Physiologie Cérébrale », dont la directrice est Madame Isabel LLANO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thibault COLLIN, Professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thibault COLLIN, délégation est donnée à MONSIEUR Vivien CHEVALEYRE, Chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2014

La Directrice d'unité  
Isabel LLANO

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142391DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Rémy MADINIER, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC141912INSHS du 25 juillet 2014 portant cessation de fonctions de Madame Bénédicte BRAC DE LA PERRIERE, directrice, de Monsieur André ITEANU, directeur adjoint, et nomination de Madame Dana RAPPOPORT, directrice par intérim, et de Monsieur Jérôme SAMUEL, directeur adjoint par intérim, de l'UMR 8170, intitulée « Centre Asie du Sud-Est » (CASE) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Rémy MADINIER, Chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy MADINIER, délégation est donnée à Monsieur Jérôme SAMUEL, Maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy MADINIER et de Monsieur Jérôme SAMUEL, délégation est donnée à Monsieur Jeff ALEXANDRE, Technicien de classe Normale aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2014

La Directrice d'unité  
Dana RAPPOPORT

DEC142451DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel ZYTNICKI directeur par intérim de l'unité FR3636 intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision DEC141982INSB du 28 août 2014 portant nomination de Monsieur Daniel ZYTNICKI directeur par intérim, de l'unité FR3636, intitulée « Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Daniel ZYTNICKI, directeur de l'unité FR3636, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel ZYTNICKI, délégation de signature est donnée à Monsieur Florian WASZAR, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, et Madame Cendra Véronique AGULHON, chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 14 octobre 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC142409DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Bertrand DARLY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire Antiques ANHIMA**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC141105INSHS du 16 avril 2014 portant cessation de fonctions de Monsieur François de POLIGNAC et nomination de Madame Violaine SEBILLOTTE, directrice par intérim de l'unité UMR8210, intitulée « Anthropologie et histoire Antiques ANHIMA » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand DARLY, Ingénieur d'étude 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 octobre 2014

La Directrice d'unité  
Violaine SEBILLOTTE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142408DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Violaine SEBILLOTTE, directrice par intérim de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques ANHIMA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision DEC141105INSHS du 16 avril 2014 portant cessation de fonctions de Monsieur François de POLIGNAC et nomination de Madame Violaine SEBILLOTTE, directrice par intérim de l'unité UMR8210, intitulée « Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques ANHIMA » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Violaine SEBILLOTTE, directrice par intérim de l'unité UMR8210, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Violaine SEBILLOTTE, délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand DARLY, Ingénieur d'étude 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 9 octobre 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC142406DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Sophie GUY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8103 intitulée Droit Comparé**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142194INSHS du 26 septembre 2014 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Dominique ROUSSEAU, directeur par intérim, et Monsieur Pierre BONIN, directeur adjoint par intérim, de l'unité UMR8103, intitulée « Droit Comparé » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Sophie GUY, Ingénieur d'étude 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 octobre 2014

Le Directeur d'unité  
Dominique ROUSSEAU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142405DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique ROUSSEAU, directeur par intérim de l'unité UMR8103 intitulée Droit Comparé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision DEC142194INSHS du 26 septembre 2014 portant cessation et nomination de Monsieur Dominique ROUSSEAU, Directeur par intérim, et Monsieur Pierre BONIN, Directeur Adjoint par intérim, de l'unité UMR8103, intitulée « Droit Comparé » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Dominique ROUSSEAU, directeur par intérim de l'unité UMR8103, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique ROUSSEAU, délégation de signature est donnée à Madame Sophie GUY, Ingénieur d'étude 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 8 octobre 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC142395DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur François BOUGARD, directeur par intérim de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision DEC14182INSHS du 28 août 2014 portant cessation de fonctions de Madame Nicole BERIOU et nomination de Monsieur François BOUGARD, directeur par intérim, de l'unité UPR841, intitulée « Institut de recherche et d'histoire des textes » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur François BOUGARD, directeur par intérim de l'unité UPR841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François BOUGARD, délégation de signature est donnée à Madame Alexandra VRECQ, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 6 octobre 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC142393DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Alexandra VRECQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC14182INSHS du 28 août 2014 portant cessation de fonctions de Madame Nicole BERIOU et nomination de Monsieur François BOUGARD Directeur par intérim de l'unité UPR841, intitulée « Institut de recherche et d'histoire des textes » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Alexandra VRECQ, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 octobre 2014

Le Directeur d'unité  
François BOUGARD

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Décision donnant délégation de signature à Mme Hélène Pernot, directrice par intérim de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface, et nommant Mme Claire-Marie Pradier directrice de cette unité ;

**Vu** la décision n° 142289INC du 3 octobre 2014 portant cessation de fonctions de Mme Claire-Marie Pradier et nomination de Mme Hélène Pernot, directrice par intérim de l'UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Hélène Pernot, directrice de l'unité UMR7197, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Pernot, délégation de signature est donnée à Mme Sonia Mbarek, Ingénieur d'études, et Mme Claude Jolival, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 140325 du 22 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC141899DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7212 intitulée Pathologie et virologie moléculaire**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7212, intitulée Pathologie et virologie moléculaire, dont le directeur est M. Hugues De Thé ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Dorothee Peitzmann, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2014

Le directeur d'unité  
Hugues De Thé

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Décision donnant délégation de signature à M. Claude Viterbo, directeur de l'unité UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8553, intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS ;

**Vu** la décision n° 141913INSMI du 24 juillet 2014 portant nomination de M. Claude Viterbo aux fonctions de directeur de l'unité UMR8553, intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, en remplacement de M. Olivier Debarre ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Claude Viterbo, directeur de l'unité UMR8553, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Viterbo, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte Auffray, Ingénieur de recherche et Mme Zaira Elmir, Technicienne de Classe Exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 140411 du 22 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à M. Olivier Debarre est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

**DEC142426DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant fin de fonctions et nomination de la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud, Mme Véronique Debisschop ;

**Vu** le projet d'acte authentique conclu entre le CNRS et la commune de Gif-sur-Yvette relatif à la vente d'une parcelle sis 30 avenue du Général Leclerc 91190 Gif-sur-Yvette ;

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte authentique conclu entre le CNRS et la commune de Gif-sur-Yvette relatif à la vente d'une parcelle sis 30 avenue du Général Leclerc 91190 Gif-sur-Yvette.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 octobre 2014

Alain Fuchs

DEC142323DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis HALPÉRIN et Mme Véronique CHAMPEIL-DESPLATS et Mme M'balou DIALLO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD).

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation l'unité l'UMR 7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) ;

**Vu** la décision n° 112753INSHS du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Pierre BRUNET, aux fonctions de directeur de l'unité l'UMR 7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité l'UMR 7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Louis HALPÉRIN, Professeur d'histoire du droit de l'ENS, et Mme Véronique CHAMPEIL-DESPLATS, Professeur de droit public de l'Université Paris Ouest, Membres du Conseil de Laboratoire et Mme M'balou DIALLO, gestionnaire de l'unité à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### **Article 3**

La décision n° DEC132812DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 25 septembre 2014.

Le directeur d'unité  
Pierre BRUNET

DEC142327DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Claude Couture, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8183, intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP.

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8183, intitulée «Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP » ;

**Vu** la décision n° DEC141677INSHS du 22 septembre 2014 portant nomination de M. Christian Mouhanna aux fonctions de directeur de l'unité UMR 8183, intitulée «Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Claude Couture, TCE, Gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 25 septembre 2014.

Le directeur d'unité  
Christian Mouhanna

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC142346DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Matthieu VERSAVEL et à Mme Negar NAGHAVI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque.

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant création de l'unité UMR 7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Matthieu VERSAVEL, SDIR, et à Mme Negar NAGHAVI, CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC132973DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Chatou, le 30 septembre 2014.

Le directeur d'unité  
Daniel LINCOT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Lincot, directeur de l'unité UMR7174 intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant création de l'unité UMR 7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque, dont le directeur est M. Daniel Lincot ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Daniel Lincot, directeur de l'unité UMR 7174, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Lincot, délégation de signature est donnée à M. Matthieu Versavel, SDIR, et à Mme Negar Naghavi, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC132349DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 septembre 2014.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC142326DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Christian Mouhanna, directeur de l'unité UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8183, intitulée «Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP » ;

**Vu** la décision n° DEC141677INSHS du 22 septembre 2014 portant nomination de M. Christian Mouhanna aux fonctions de directeur de l'unité UMR 8183, intitulée «Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christian Mouhanna, directeur de l'unité UMR 8183, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Mouhanna, délégation de signature est donnée à M. Jacques De Maillard, PU2 de l'UVSQ, à M. René Levy, DR1 et à Mme Claude Couture, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC132360DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 septembre 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à M. Pierre BRUNET, directeur de l'unité l'UMR 7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation l'unité l'UMR 7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) ;

**Vu** la décision n° 112753INSHS du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Pierre BRUNET, aux fonctions de directeur de l'unité l'UMR 7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité l'UMR 7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre BRUNET, directeur de l'unité UMR 7074, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BRUNET, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis HALPÉRIN, PUCE, Mme Véronique CHAMPEIL-DESPLATS, PU1, et Mme M'balou DIALLO, TCN aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC132365DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 septembre 2014.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC142241DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Rosaria Donato, Responsable du pôle Exploitation du Service Central de Traitement de la Dépense du CNRS (MOY1646-3), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est;

**Vu**, la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Rosaria Donato, Ingénieure de Recherche CNRS, Responsable du pôle Exploitation du Service Central de Traitement de la Dépense du CNRS (SCTD, MOY 1646-3), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du service, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement du service, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15000 euros ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 19 septembre 2014

Le Délégué Régional

Philippe Piéri

**DEC142330DR08**

**Décision portant délégation de signature à M. François BOUGARD, Directeur de l'UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR841, intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT ;

**Vu** la décision DEC14182INSHS du 28 août 2014 portant nomination de M. François BOUGARD aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité UPR841, intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François BOUGARD, directeur par intérim de l'unité UPR841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOUGARD, délégation de signature est donnée à Mme Alexandra VRECQ, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOUGARD et de Mme Alexandra VRECQ, délégation de signature est donnée à Mme Sandra LABOURE, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> et dans la limite de 2 000 €uros.

## **Article 4**

La décision n° DEC142291dr08 du 24 septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Fait à Orléans, le 29 septembre 2014

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

**DEC142295dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. François JEROME pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3429 intitulée « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et quels produits du futur ? » - BIOMATPRO**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant création du groupement de recherche n°3429 intitulé « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO ;

**Vu** la décision DEC142212INC du 16 septembre 2014 portant nomination de M. Bernard CATHALA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité GDR3429 intitulée « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François JEROME, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 1<sup>er</sup> octobre 2014

Le directeur d'unité  
Bernard CATHALA

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC142292dr08**

**Décision portant délégation de signature à Mme Alexandra VRECQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR841, intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT, dont la directrice est Mme Nicole BERIOU;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Alexandra VRECQ, Assistante Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alexandra VRECQ, délégation est donnée à Mme Sandra LABOURE, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision et dans la limite de 2 000 €uros.

#### **Article 3**

La présente décision abroge la décision n°DEC123106dr08 du 26 novembre 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> avril 2014.

Fait à Paris, le 22 avril 2014

La directrice d'unité  
Nicole BERIOU

**DEC142348dr08**

**Décision portant délégation de signature à Mme Catherine CHEVRIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

**Vu** la décision DEC142179INSHS du 26 septembre 2014 portant nomination de Mme Chiara LASTRAIOLI aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Catherine CHEVRIER, SAENES, secrétaire générale de la MSHVL, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup> et dans la limite de 5 000 euros.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

La directrice d'unité par intérim  
Chiara LASTRAIOLI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC142440dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier DE VIRON, Directeur de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

**Vu** la décision DEC142373INEE du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Olivier DE VIRON aux fonctions de Directeur de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier DE VIRON, Directeur de l'unité UMR7266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DE VIRON, délégation de signature est donnée à Mme Marianne GRABER, Professeur des Universités, à Mme Nathalie LONG, Chargée de recherche et à Mme Lucia PICARD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision N°DEC141671DR08 du 12 juin 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Fait à Orléans, le 14 octobre 2014

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

**DEC142271DR10**

**Décision portant délégation de signature à Mme Christelle Roy, directrice de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7178, intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien, dont la directrice est Mme Christelle Roy ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christelle Roy, directrice de l'unité UMR7178, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle Roy, délégation de signature est donnée à :

- Marc Rousseau, Directeur adjoint
- Jean Schihin, Directeur administratif
- Laurence Sabatier, Directrice du département DSA
- François Criscuolo, Directeur du département DEPE

## **Article 3**

La décision n° 141188DR10 du 7 avril 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet le 15 septembre 2014.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 22 septembre 2014

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

**Signature des délégataires/suppléants :**

- Christelle ROY, Directrice de l'UMR7178 :
  
- Marc Rousseau, Directeur adjoint :
  
- Jean Schihin, Directeur administratif :
  
- Laurence Sabatier, Directrice du département DSA :
  
- François Criscuolo, Directeur du département DEPE :

## **DEC142274DR10**

**Décision portant délégation de signature à Mme Christelle ROY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien**

### **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7178, intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien, dont la directrice est Mme Christelle Roy ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Rousseau, [Directeur adjoint], à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Rousseau, délégation est donnée à M. Jean Schihin [Directeur administratif] aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Rousseau et de M. Jean Schihin, délégation est donnée à Mme Laurence Sabatier [Directrice du département DSA] ainsi qu'à M. François Criscuolo [Directeur du département DEPE], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 22 septembre 2014

La directrice de l'UMR7178  
**Christelle Roy**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142453DR11

**Décision portant délégation de signature à Mme Maurine MONTAGNAT RENTIER, directrice de l'unité GDR3436 intitulée « Recristallisation », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision DEC11A013DSI du 25 février 2011 portant création de l'unité GDR3436, intitulée « Recristallisation », dont le directeur est M. Roland LOGE ;

**Vu** la décision DEC141729INSIS du 18 juillet 2014 portant nomination de Mme Maurine MONTAGNAT RENTIER aux fonctions de directrice du groupement de recherche n°3436 intitulée « Recristallisation » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maurine MONTAGNAT RENTIER, directrice de l'unité GDR3436, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maurine MONTAGNAT RENTIER, délégation de signature est donnée à Mme Carole BIENVENU, IE2 CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 octobre 2014

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

**DEC142287DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jérôme VITRE délégué régional de la circonscription Alpes

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC140845DAJ portant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional Alpes ;

**Vu** le projet de *Memorandum Of Understanding* entre *Keio University*, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et le Centre national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Alpes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le *Memorandum Of Understanding* entre *Keio University*, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et le Centre national de la recherche scientifique

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 septembre 2014

Alain Fuchs

DEC142450DR11

**Décision portant délégation de signature à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision DEC1111121NSMI du 16 mai 2011 portant création, pour une durée de quatre ans, à compter du 1er juin 2011, de l'UMS3458, intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) dont le Directeur est M. Georges-Henri COTTET ;

**Vu** la décision DEC142280INSMI du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Stéphane CORDIER aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'unité UMS3458, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane CORDIER, délégation de signature est donnée à Mme Françoise BOUILLET, IE1 CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> et à Mme Juana DOS SANTOS, AI Floralis, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 4.000 €.

## **Article 3**

La décision n° DEC112137DR11 du 18 octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 octobre 2014

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

## **DEC142305DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine MAGNETTO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7330 intitulée Centre Européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement**

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7330, intitulée « Centre Européen de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de la Terre », dont le directeur est Nicolas THOUVENY ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sandrine MAGNETTO, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine MAGNETTO, délégation est donnée à Mme Florence SYLVESTRE, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine MAGNETTO et de Mme Florence SYLVESTRE, délégation est donnée à M. Edouard BARD, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine MAGNETTO, de Mme Florence SYLVESTRE et de M. Edouard BARD, délégation est donnée à M. Didier BOURLES, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

## Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 23 septembre 2014

Le directeur d'unité  
Nicolas THOUVENY

Les délégataires :

Nom : S. MAGNETTO	Nom : F. SYLVESTRE	Nom : E. BARD	Nom : D. BOURLES
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :

## **DEC142303DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Nicolas THOUVENY, directeur de l'unité UMR7330 intitulée *Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7330, intitulée « Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement », dont le directeur est Nicolas THOUVENY ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Nicolas THOUVENY, directeur de l'unité UMR7330, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Nicolas THOUVENY**, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine MAGNETTO, IR2, Mme Florence SYLVESTRE, DR, M. Edouard BARD, professeur et M. Didier BOURLES, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC121761DR12 du 15/05/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 23 septembre 2014

Le délégué régional  
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom : N. THOUVENY
Signature :
Paraphe :

Les délégataires :

Nom : S. MAGNETTO	Nom : F. SYLVESTRE	Nom : E. BARD	Nom : D. BOURLES
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :

**Décision<sup>1</sup> relative au tarif de la station de primatologie UPS846 clients hébergés****LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° décision DEC090098DAJ du 30 Juillet 2009 portant nomination de Mr Younis HERMES aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse.

**Vu** la décision n° DEC100025DAJ du 21 Janvier 2010 donnant délégation de signature à Mr Younis HERMES, Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits.

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs HT de la station de primatologie UPS 846 pour les clients hébergés (TVA au taux en vigueur) sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis par prestation. La base de calcul a été constituée en coût minute.

Pour vente singe :	Babouins		Macaques		Saimiris	
	Externes	Internes	Externes	Internes	Externes	Internes
revente singe 3 ans	6886,40	2749,34	6213,29	2480,61	3345,62	1335,71

Coût hébergement à l'année pour 1 singe :	Babouins		Macaques		Saimiris	
	Externes	Internes	Externes	Internes	Externes	Internes
	2295,47	916,45	2071,10	826,87	1115,21	445,24

<sup>1</sup> A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.

Cette décision concerne les **produits dits de type 2**, produits considérés comme accessoires aux missions fondamentales de l'établissement (ex. : location de salle). Se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000 « Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits » à consulter dans Doc'utiles.

Prestations	Complet T1	Hors PPT2	Hors PP et hors amortissement T2
Capture	100,20	38,31	35,11
Anesthésie	162,83	62,25	57,06
Plvmt sang	25,05	9,58	8,78
Plvmt muqueuse	25,05	9,58	8,78
Labo serum	12,53	4,79	4,39
Décongélation	75,15	28,73	26,33
Découpe tête	300,61	114,93	105,33
Injections	25,05	9,58	8,78
Contrôle individus RX	100,20	38,31	35,11
Depart singes	225,46	86,20	79,00
ARLabo Trets	75,15	28,73	26,33
Gestion/ dossier	75,15	28,73	26,33
Colis	75,15	28,73	26,33
Transport Marseille	1202,45	459,73	421,33

Attribution pour observation	Babouins				Macaques				Saimiris			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Attribution exclusive journée	6,29	2,74	2,51	1,26	5,67	2,47	2,27	1,13	3,06	1,33	1,22	0,61
Attribution exclusive partielle journée	6,29	2,74	2,51	1,26	5,67	2,47	2,27	1,13	3,06	1,33	1,22	0,61
Attribution partielle journée	6,29	2,74	2,51	1,26	5,67	2,47	2,27	1,13	3,06	1,33	1,22	0,61

**Mise à disposition d'un bureau si clients hébergés dans le cadre d'un protocole:**

Hébergement des personnes dans le cadre d'un protocole	Mise à disposition d'un bureau
Il y a 13 bureaux dans le bâtiment administratif	<b>1325,08</b>

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 01/10/2014

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>2</sup>.

Fait à Marseille, le 15/10/2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Younis HERMES

---

<sup>2</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

## **DEC142057DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Noel DUTRAIT, directeur de l'unité UMR7306 intitulée Institut de recherches asiatiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7306, intitulée « Institut de recherches asiatiques », dont le directeur est Noel DUTRAIT ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Noel DUTRAIT, directeur de l'unité UMR7306, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Noel DUTRAIT**, délégation de signature est donnée à Mme Anaïs BROUILLET, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC120743DR12 du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 01 septembre 2014

Le délégué régional  
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom : N. DUTRAIT
Signature :
Paraphe :

La délégataire :

Nom : A. BROUILLET
Signature :
Paraphe :

## **DEC142177DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Monika STERN, directrice de l'unité UMS1885 intitulée Maison Asie Pacifique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision DEC122739DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 1885, intitulée « Maison Asie Pacifique », dont la directrice est Pascale BONNEMERE ;

**Vu** la décision DEC141952INSHS du 28/08/2014 nommant Mme Monika STERN aux fonctions de directrice de UMS 1885, intitulée « Maison Asie Pacifique » ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Monika STERN, directrice de l'unité UMS1885, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monika STERN, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle DUPEUBLE, TCS et à M. Michel DOLINSKI, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision DEC120873DR12 du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 29 août 2014

Le délégué régional  
Younis HERMES

La Directrice :

Nom : M. STERN
Signature :
Paraphe :

Les délégataires :

Nom : I. DUPEUBLE	Nom : M. DOLINSKI
Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :

## **DEC142178DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle DUPEUBLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS1885 intitulée Maison Asie Pacifique**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122739DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 1885, intitulée « Maison Asie Pacifique », dont la directrice est Pascale BONNEMERE ;

**Vu** la décision DEC141952INSHS du 28/08/2014 nommant Mme Monika STERN aux fonctions de directrice de UMS 1885, intitulée « Maison Asie Pacifique » ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle DUPEUBLE, TCS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DUPEUBLE, délégation est donnée à M. Michel DOLINSKI, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 29 août 2014

La directrice d'unité  
Monika STERN

Les délégués :

Nom : I. DUPEUBLE	Nom : M. DOLINSKI
Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :

## **DEC142204DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Pascale BONNEMERE, directrice par intérim de l'unité UMR7308 intitulée *Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7308, intitulée « Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie », dont le directeur est Laurent DOUSSET ;

**Vu** la décision DEC141976INSHS du 28/08/2014 portant nomination de Mme Pascale BONNEMERE directrice par intérim de l'unité UMR 7308, intitulée « Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie » ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Pascale BONNEMERE, directrice par intérim de l'unité UMR7308, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision DEC121251DR12 du 06/04/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 29 août 2014

Le délégué régional  
Younis HERMES

La Directrice

Nom : P. Bonnemere

Signature :

Paraphe :

DEC142361DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Marcelino SUZUKI, directeur de l'unité USR3579 intitulée Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité USR3579 intitulée Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes, dont le directeur est M. Marcelino SUZUKI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marcelino SUZUKI, directeur de l'unité USR3579 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcelino SUZUKI, délégation de signature est donnée à Mme Muriel BOURRAIN, CR, Directrice-Adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC142232DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Bruno BONU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5267, intitulée PRAXILING ,**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5267, intitulée PRAXILING, dont le directeur est M. Bruno BONU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jacques BRES, Directeur Equipe 1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BRES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Chantal CHARNET, Membre Equipe 2

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le directeur d'unité

Bruno BONU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142272DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Jean MARTINEZ, directeur de l'unité UMR 5247 intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5247 intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron, dont le directeur est M. Jean MARTINEZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean MARTINEZ, directeur de l'unité UMR 5247 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean MARTINEZ, délégation de signature est donnée à M. Jean COUDANE, Professeur, responsable Département Biopolymères Artificiels, à M. Pascal DUMY, Professeur, responsable Département Glycochimie et Reconnaissance Moléculaire, à M. Hervé COTTET, Professeur, responsable Département Organisation Biomoléculaire, à M. Jean-Jacques VASSEUR, DR1, Co-responsable Département Analogues et Constituants des Acides Nucléiques, à M. Thierry DURAND, DR1, responsable Département Lipides Bioactifs, à Mme Sandrine ORIOL, AI, gestionnaire Principale et à Mme Muriel FITOUSSI, AI, Assistante de Direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC10009DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La déléguée régionale



Ghislaine GIBELLO

**ANNEXE 1**

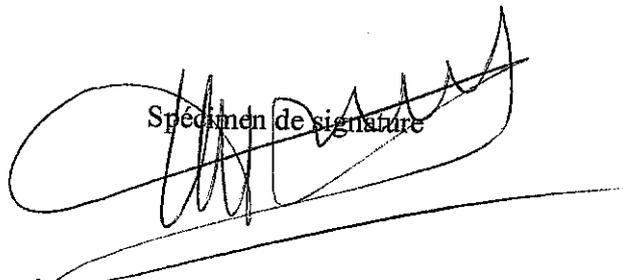
**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL  
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

**Directeur d'unité :**

NOM : Jean MARTINEZ

Jean MARTINEZ, Directeur

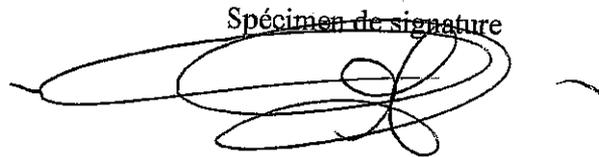
Spécimen de signature



**En cas d'empêchement (3 personnes maximum)**

1) NOM : Jean COUDANE

Spécimen de signature



GRADE : Professeur, responsable Département Biopolymères Artificiels

2) NOM : Pascal DUMY

Spécimen de signature



GRADE : Professeur, responsable Département Glycochimie et  
Reconnaissance Moléculaire

3) NOM : Hervé COTTET

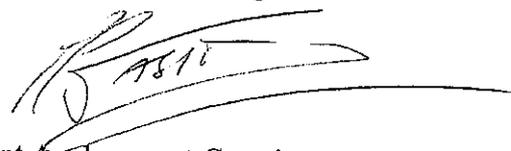
Spécimen de signature



GRADE : Professeur, responsable Département Organisation Biomoléculaire

4) NOM : Jean-Jacques VASSEUR

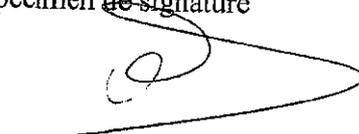
Spécimen de signature



GRADE : DR1, Co-responsable Département Analogues et Constituants des  
Acides Nucléiques

5) NOM : Thierry DURAND

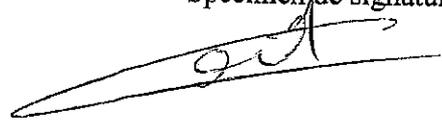
Spécimen de signature



GRADE : DR1, responsable Département Lipides Bioactifs

6) NOM : Sandrine ORIOL

Spécimen de signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Oriol', written over a horizontal line.

GRADE : AI Gestionnaire Principale

7) NOM : Muriel FITOUSSI

Spécimen de signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Fitoussi', written over a horizontal line.

GRADE : AI Assistante de Direction

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE  
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES  
SOUS SON AUTORITE**

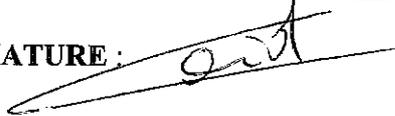
Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : Sandrine ORIOL

GRADE :

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Gestionnaire Principale

SPECIMEN DE SIGNATURE :

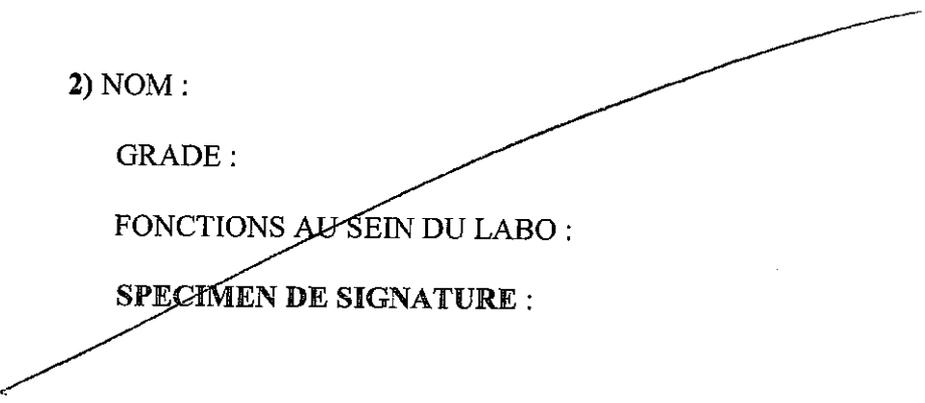


2) NOM :

GRADE :

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité



DEC142272DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Jean MARTINEZ, directeur de l'unité UMR 5247 intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5247 intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron, dont le directeur est M. Jean MARTINEZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean MARTINEZ, directeur de l'unité UMR 5247 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean MARTINEZ, délégation de signature est donnée à M. Jean COUDANE, Professeur, responsable Département Biopolymères Artificiels, à M. Pascal DUMY, Professeur, responsable Département Glycochimie et Reconnaissance Moléculaire, à M. Hervé COTTET, Professeur, responsable Département Organisation Biomoléculaire, à M. Jean-Jacques VASSEUR, DR1, Co-responsable Département Analogues et Constituants des Acides Nucléiques, à M. Thierry DURAND, DR1, responsable Département Lipides Bioactifs, à Mme Sandrine ORIOL, AI, gestionnaire Principale et à Mme Muriel FITOUSSI, AI, Assistante de Direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC10009DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

## DEC142414DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Pascal Gaillard, directeur de l'unité de service et de recherche n°3414 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision DEC11A0001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité de service et de recherche n°3414, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse ;

**Vu** la décision DEC142192INSHS du 3 octobre 2014 portant nomination de M. Pascal Gaillard aux fonctions de directeur par intérim de l'unité susvisée ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Pascal Gaillard, directeur de l'unité de service et de recherche n°3414, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Gaillard, délégation de signature est donnée à M. Frédérique Cardeilhac, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 09 octobre 2014

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

**DEC142415DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Frédérique Cardeilhac pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité de service et de recherche n°3414, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse ;**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A0001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité de service et de recherche n°3414, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse ;

**Vu** la décision DEC142192INSHS du 3 octobre 2014 portant nomination de M. Pascal Gaillard aux fonctions de directeur par intérim de l'unité susvisée ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédérique Cardeilhac, TCN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 11/10/2014

Le directeur d'unité

M. Pascal Gaillard

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC133364DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Porcel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5298 intitulée Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences (LP2N)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5298, intitulée Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences, dont le directeur est Philippe Bouyer ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent Porcel, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 13 décembre 2013

Le directeur d'unité  
Philippe Bouyer

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140212DR15

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Jacques Bessoule, directeur de l'unité UMR5200 intitulée « Laboratoire de biogenèse membranaire », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité 5200, intitulée « Laboratoire de Biogenèse Membranaire », et nommant M. René Lessire directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n°DEC133174INSB portant nomination de M. Jean-Jacques Bessoule aux fonctions de directeur de cette unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques Bessoule, directeur de l'unité UMR5200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques Bessoule, délégation de signature est donnée à Mme Agnes Chevin, technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC111900DR15 du 8 juin 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 17/01/2014

Le délégué régional  
Christophe Giraud

DEC142205DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Armis Liebens, directeur de l'UMI n°3464 «Eco-Efficient Products & Processes Laboratory », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n°142164INC du 3 septembre 2014 portant nomination de Monsieur Armis Liebens directeur par interim de l'UMI n°3464 «Eco-Efficient Products & Processes Laboratory » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Armin Liebens, directeur de l'UMI n°3464 «Eco-Efficient Products & Processes Laboratory », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Armin Liebens, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc CLACENS, chargé de recherche de 1ère classe CNRS, directeur adjoint de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 septembre 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC142467DR17

**Décision portant délégation de signature à Marion Del Sol, directrice de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262, intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe dont le directeur est Philippe Pierre ;

**Vu** la décision DEC141674INSHS du 02 juillet 2014 portant nomination de Marion Del Sol aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Marion Del Sol, directrice de l'unité mixte de recherche n°6262, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Marion Del Sol, délégation de signature est donnée à Anthony Mergey, professeur des universités de 2<sup>e</sup> classe et Catherine Quemener, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 octobre 2014

La Déléguée régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

**Décision portant délégation de signature à Anne-Marie Tréguier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer (IUEM)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3113, intitulée Institut universitaire européen de la mer dont le directeur est Yves-Marie Paulet ;

**Vu** la décision DEC142203INSU du 26 septembre 2014 portant nomination d'Anne-Marie Tréguier aux fonctions de directrice et de Frédéric Jean aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer (IUEM) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Frédéric Jean, maître de conférences des universités classe normale, Guy Scouarnec, ingénieur d'études hors classe et Florence L'Hostis, ingénieure d'études de 2<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 17 octobre 2014

La directrice d'unité

Anne-Marie TREGUIER

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142471DR17

**Décision portant délégation de signature à Guy Ouvrard, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502, intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, dont le directeur est Guy Ouvrard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Guy Ouvrard, directeur de l'unité mixte de recherche n°6502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy Ouvrard, délégation de signature est donnée à Guy Louarn, Professeur des universités de 2<sup>e</sup> classe, Andrée Hulbert, Ingénieure d'études de 1<sup>e</sup> classe et Agnès Granier, directrice de recherche de 1<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 octobre 2014

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC142473DR17

**Décision portant délégation de signature à Guy Ouvrard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502, intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, dont le directeur est Guy Ouvrard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Guy Louarn, Professeur des universités de 2<sup>e</sup> classe, Andrée Hulbert, Ingénieure d'études de 1<sup>e</sup> classe et Agnès Granier, directrice de recherche de 1<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 20 octobre 2014

Le directeur d'unité

Guy OUVRARD

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141991DR17

**Décision portant délégation de signature à Alban Lemasson, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6552, intitulée Ethologie animale et humaine, dont la directrice est Martine Hausberger ;

**Vu** la décision DEC141690INSB du 03 juillet 2014 portant cessation de fonctions de Martine Hausberger et nomination d'Alban Lemasson aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Alban Lemasson, directeur de l'unité mixte de recherche n°6552, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Alban Lemasson, délégation de signature est donnée à Sophie Lumineau, maître de conférences des universités classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 24 juillet 2014

La Déléguée régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC141993DR17

**Décision portant délégation de signature à Alban Lemasson pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6552, intitulée Ethologie animale et humaine, dont la directrice est Martine Hausberger ;

**Vu** la décision DEC141690INSB du 03 juillet 2014 portant cessation de fonctions de Martine Hausberger et nomination d'Alban Lemasson aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée Sophie Lumineau, maître de conférences des universités classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, pour des achats inférieurs à 3 000 € et hors crédits relatifs aux dépenses d'acquisition d'animaux, en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 10 septembre 2014

Le directeur d'unité

Alban LEMASSON

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142465DR17

**Décision portant délégation de signature à Vincent Colin, directeur de la fédération de recherche FR2962 intitulée Mathématiques des Pays de la Loire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2962, intitulée Mathématiques des Pays de la Loire dont le directeur est Christoph Sorger ;

**Vu** la décision DEC123157INSMI du 21 décembre 2012 portant nomination de Vincent Colin aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°2962, intitulée Mathématiques des Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Vincent Colin, directeur de la fédération de recherche n°2962, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent Colin, délégation de signature est donnée, à compter du 01 septembre 2014, à Frédéric Hérau, professeur des universités de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 octobre 2014

La Déléguée régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC142353DR20**

Décision portant modification de la décision DEC133231DR20 donnant délégation de signature à M. Alexander MC DOUGALL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7009 intitulée Biologie du développement

### **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

**Vu** la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7009 intitulée Biologie du développement, dont la directrice est Evelyn HOULISTON ;

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Un article 2bis est ajouté dans la décision DEC133231DR20 susvisée comme suit :

« **Art. 2bis.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexander MC DOUGALL et de M. Hitayoshi YASUO, délégation est donnée à M. Frédéric BONINO, assistant-ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision »

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villefranche, le 04 Juillet 2014

La Directrice d'unité  
Evelyn HOULISTON



CENTRE NATIONAL  
DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
*Délégation de la Côte d'Azur*

**DEC142457DR20**

**Délégation de signature ponctuelle à M. GATTUSO, UMR7093 (DR20)**

La DEC142046DR20 "*Décision donnant délégation de signature à M. Antoine SCIANDRA, directeur de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*" du 18/11/2013 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine SCIANDRA et de Mme Isabelle COURTOIS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre GATTUSO, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

La DEC110245DR20 "*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*" du 04/01/2011 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Article 1 : Délégation est donnée à M. Jean-Pierre GATTUSO, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

La présente décision prendra effet le **27 octobre 2014** et prendra fin le **31 octobre 2014**.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia-Antipolis, le 15/10/2014

la Déléguée Régionale  
Béatrice SAINT-CRICQ

## **DEC142412DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Michèle Leduc, représentante du CNRS au sein de l'Espace de réflexion éthique - Région Ile de France

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC111474DAJ portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS et nomination de Mme Michèle Leduc aux fonctions de présidente ;

**Vu** le projet de convention constitutive de l'Espace de réflexion éthique - Région Ile de France (ERERIF) conclue entre l'Assistance publique – hôpitaux de Paris (AP-HP), la Fédération hospitalière de France (FHF), la Fédération hospitalière privée (FHP), la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP), la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer (FNCLCC), le Service de santé des armées, l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux d'Ile de France (URIOPSS), l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI), l'Université Paris Descartes (Paris V), l'Université Denis Diderot (Paris VII), l'Université Paris Sud (Paris XI), l'Université « Paris Val-de-Marne » (Paris XII), l'Université Paris XIII « Paris Nord », l'Université Paris-Ile-de-France Ouest « Versailles – Saint Quentin-en-Yvelines », l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), le Collectif inter-associatif sur la santé (CISS), l'Union régionale des professionnels de santé médecins d'Ile de France, l'Union régionale des professionnels de santé sages-femmes d'Ile de France, l'Union régionale des professionnels de santé chirurgiens-dentistes d'Ile de France, l'Union régionale des professionnels de santé infirmiers d'Ile de France et le CNRS ;

### **DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à Mme Michèle Leduc, représentante du CNRS au sein de l'ERERIF, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention constitutive de l'ERERIF, conclue entre les contractants susvisés.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 octobre 2014

Alain Fuchs

**DEC142418DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Fabrice Vallée, directeur par intérim de l'Institut de physique

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC141668DAJ du 24 juin 2014 portant nomination de M. Fabrice Vallée aux fonctions de directeur par intérim de l'Institut de physique ;

**Vu** le projet de convention de création du laboratoire international associé « LIA TERAMIR », conclu entre l'Université Paris Diderot, *the Institute of High Pressure Physics of the Polish Academy of Sciences, the Institute for Physics Microstructures of the Russian Academy of Sciences, The A.V. Rzhhanov Institute of semiconductor Physics of the Siberian Branch of the Russian Academy of Sciences, the Russian Foundation for basic Research* et le CNRS ;

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Fabrice Vallée, directeur par intérim de l'Institut de physique, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de création du laboratoire international associé « LIA TERAMIR », conclue entre l'Université Paris Diderot, *the Institute of High Pressure Physics of the Polish Academy of Sciences, the Institute for Physics Microstructures of the Russian Academy of Sciences, The A.V. Rzhhanov Institute of semiconductor Physics of the Siberian Branch of the Russian Academy of Sciences, the Russian Foundation for basic Research* et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 octobre 2014

Alain Fuchs

DEC142199INSHS

**Décision portant ajout de l'Institut écologie et environnement (INEE) en tant qu'institut secondaire de l'unité de service et de recherche (USR) n° 3566 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est.**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision collective n° 122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création des unités de service et de recherche ;

**Vu** la décision n° 133141INSHS du 28 novembre 2013 portant changement d'intitulé de l'unité de service et de recherche n° 3566 et nomination de M. Tobias Scheer aux fonctions de directeur par intérim et de M. Richard Arena aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité ;

**Vu** la décision n° 141754INSHS du 16 juillet 2014 portant nomination de M. Tobias Scheer aux fonctions de directeur et de M. Richard Arena aux fonctions de directeur adjoint de l'USR3566 ;

**Vu** l'avis des directeurs d'institut concernés ;

**Décide :**

**Art. 1** – A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, les instituts de rattachement de l'unité de service et de recherche (USR) n° 3566 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est sont :

Institut principal : Institut des Sciences humaines et sociales (InSHS)

Institut secondaire : Institut écologie et environnement (INEE)

**Art. 2** – A compter de cette même date, la section 31 du Comité national de la recherche scientifique est ajoutée en tant que section secondaire de l'unité de service et de recherche (USR) n° 3566 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est.

*Délégation Côte d'Azur*

USR n°3566

Intitulé : Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est

Directeur : M. Tobias Scheer, Directeur de recherche

Partenaires : UNIVERSITE DE NICE, UNIVERSITE DE CORSE

Sections : 36, 37, 34, 39, 31

**Art. 3** : - La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 septembre 2014

Le président,  
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC141992INSB

**Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche n°7277 intitulée « Institut de biologie du développement et cancer, IBDC – Nice »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7277 intitulée « Institut de biologie du développement et cancer, IBDC – Nice » et nommant M. Stéphane Noselli directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1 de la décision n°122743DSI du 5 janvier 2012 susvisée, l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°7277 est modifié comme suit :

Les termes « Institut de biologie du développement et cancer, IBDC – Nice » sont remplacés par les termes « Institut de Biologie de Valrose (iBV) ».

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**Décision relative au tarif des produits du Centre de recherche de Gif-sur-Yvette**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121623DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC140810DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs H.T. des diverses prestations réalisées le Centre de recherche de Gif-sur-Yvette (FRC3115) sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

**Article 2 :**

Cette décision abroge la décision tarifaire du 19 décembre 2013 fixant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La présente décision s'applique à compter du 15 octobre 2014.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 octobre 2014

Pour le Président et par délégation  
La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

Plateformes	Offres		TARIFS (€ HT)		CODE PRESTATION
CYTOMETRIE	Cytomètre de paillasse CyFlow SL (Partec)	Formation sur cytomètre de paillasse CyFlow SL (par heure)	CNRS & assimilés	30,00 €	CYTO-PARTEC-FORM-A
			Académiques hors CNRS	40,00 €	CYTO-PARTEC-FORM-B
			Industriels	100,00 €	CYTO-PARTEC-FORM-C
		Utilisation du Cytomètre de paillasse CyFlow SL avec assistance ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	30,00 €	CYTO-PARTEC-INGE-A
			Académiques hors CNRS	40,00 €	CYTO-PARTEC-INGE-B
			Industriels	100,00 €	CYTO-PARTEC-INGE-C
		Utilisation du Cytomètre de paillasse CyFlow SL de façon autonome (par heure)	CNRS & assimilés	19,00 €	CYTO-PARTEC-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	20,00 €	CYTO-PARTEC-AUTO-B
			Industriels	40,00 €	CYTO-PARTEC-AUTO-C
	Cytomètre analyseur – trieur Astrios	Formation sur cytomètre Astrios (par heure) - ANALYSE	CNRS & assimilés	38,00 €	CYTO-ASTR-ANA-FORM-A
			Académiques hors CNRS	49,00 €	CYTO-ASTR-ANA-FORM-B
			Industriels	120,00 €	CYTO-ASTR-ANA-FORM-C
		Formation sur cytomètre Astrios (par heure) - TRI	CNRS & assimilés	48,00 €	CYTO-ASTR-TRI-FORM-A
			Académiques hors CNRS	60,00 €	CYTO-ASTR-TRI-FORM-B
			Industriels	150,00 €	CYTO-ASTR-TRI-FORM-C
		Utilisation du Cytomètre Astrios avec assistance ingénieur (par heure) - ANALYSE	CNRS & assimilés	38,00 €	CYTO-ASTR-ANA-INGE-A
			Académiques hors CNRS	49,00 €	CYTO-ASTR-ANA-INGE-B
			Industriels	120,00 €	CYTO-ASTR-ANA-INGE-C
		Utilisation du Cytomètre Astrios avec assistance ingénieur (par heure) - TRI	CNRS & assimilés	48,00 €	CYTO-ASTR-TRI-INGE-A
			Académiques hors CNRS	60,00 €	CYTO-ASTR-TRI-INGE-B
			Industriels	150,00 €	CYTO-ASTR-TRI-INGE-C
		Utilisation du Cytomètre Astrios de façon autonome (par heure) - ANALYSE	CNRS & assimilés	30,00 €	CYTO-ASTR-ANA-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	45,00 €	CYTO-ASTR-ANA-AUTO-B
			Industriels	100,00 €	CYTO-ASTR-ANA-AUTO-C
Utilisation du Cytomètre Astrios de façon autonome (par heure) - TRI	CNRS & assimilés	30,00 €	CYTO-ASTR-TRI-AUTO-A		
	Académiques hors CNRS	45,00 €	CYTO-ASTR-TRI-AUTO-B		
	Industriels	100,00 €	CYTO-ASTR-TRI-AUTO-C		
CONFOCALIX	Microscope confocal droit (SP2) - Séance d'observation « autonome »	CNRS & assimilés	20,00 €	PHOT-SP2-AUTO-A	
		Académiques hors CNRS	34,00 €	PHOT-SP2-AUTO-B	
		Industriels	68,00 €	PHOT-SP2-AUTO-C	
	Microscope confocal droit (SP2) - Séance d'observation assistée d'un ingénieur	CNRS & assimilés	28,00 €	PHOT-SP2-INGE-A	
		Académiques hors CNRS	48,00 €	PHOT-SP2-INGE-B	
		Industriels	95,00 €	PHOT-SP2-INGE-C	
	Microscope confocal inversé (SP8X) - Séance d'observation « autonome »	CNRS & assimilés	33,00 €	PHOT-SP8X-AUTO-A	
		Académiques hors CNRS	56,00 €	PHOT-SP8X-AUTO-B	
		Industriels	112,00 €	PHOT-SP8X-AUTO-C	
	Microscope confocal inversé (SP8X) - Séance d'observation assistée d'un ingénieur	CNRS & assimilés	46,00 €	PHOT-SP8X-INGE-A	
		Académiques hors CNRS	79,00 €	PHOT-SP8X-INGE-B	
		Industriels	157,00 €	PHOT-SP8X-INGE-C	
	Microscope Spinning Disk - Séance d'observation « autonome » (par heure)	CNRS & assimilés	20,00 €	PHOT-SPD-AUTO-A	
		Académiques hors CNRS	43,00 €	PHOT-SPD-AUTO-B	
		Industriels	68,00 €	PHOT-SPD-AUTO-C	

PHOTONIQUE	CONFOCAL	Microscope Spinning Disk - Séance d'observation assistée d'un ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	28,00 €	PHOT-SPD-INGE-A
			Académiques hors CNRS	48,00 €	PHOT-SPD-INGE-B
			Industriels	95,00 €	PHOT-SPD-INGE-C
		Microscope TIRF/Superrésolution - Séance d'observation « autonome » (par heure)	CNRS & assimilés	20,00 €	PHOT-TIRF-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	43,00 €	PHOT-TIRF-AUTO-B
			Industriels	68,00 €	PHOT-TIRF-AUTO-C
		Microscope TIRF/Superrésolution - Séance d'observation assistée d'un ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	28,00 €	PHOT-TIRF-INGE-A
			Académiques hors CNRS	48,00 €	PHOT-TIRF-INGE-B
			Industriels	95,00 €	PHOT-TIRF-INGE-C
		Microscope super-résolution N-STORM NIKON - Séance d'observation « autonome » (par heure)	CNRS & assimilés	37,00 €	PHOT-STORM-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	60,00 €	PHOT-STORM-AUTO-B
			Industriels	119,00 €	PHOT-STORM-AUTO-C
		Microscope super-résolution N-STORM NIKON - Séance d'observation assistée d'un ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	52,00 €	PHOT-STORM-INGE-A
			Académiques hors CNRS	83,00 €	PHOT-STORM-INGE-B
			Industriels	167,00 €	PHOT-STORM-INGE-C
	AUTRES	Vidéomicroscope - Séance d'observation « autonome »	CNRS & assimilés	10,00 €	PHOT-VIDEO-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	17,00 €	PHOT-VIDEO-AUTO-B
			Industriels	34,00 €	PHOT-VIDEO-AUTO-C
		Vidéomicroscope - Séance d'observation assistée d'un ingénieur	CNRS & assimilés	14,00 €	PHOT-VIDEO-INGE-A
			Académiques hors CNRS	24,00 €	PHOT-VIDEO-INGE-B
			Industriels	48,00 €	PHOT-VIDEO-INGE-C
		Stéréo-Microscope - Séance d'observation « autonome »	CNRS & assimilés	5,00 €	PHOT-MACRO-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	9,00 €	PHOT-MACRO-AUTO-B
			Industriels	17,00 €	PHOT-MACRO-AUTO-C
		Stéréo-Microscope - Séance d'observation assistée d'un ingénieur	CNRS & assimilés	7,00 €	PHOT-MACRO-INGE-A
			Académiques hors CNRS	12,00 €	PHOT-MACRO-INGE-B
			Industriels	38,00 €	PHOT-MACRO-INGE-C
		Station d'analyse et déconvolution - Séance d'utilisation « autonome » (par an)	CNRS & assimilés	120,00 €	PHOT-ANALF-A
			Académiques hors CNRS	120,00 €	PHOT-ANALF-B
			Industriels	500,00 €	PHOT-ANALF-C
		Station d'analyse d'images (si images prises à IMAGIF) séance autonome (par heure)	CNRS & assimilés	OFFERT	PHOT-ANAL1-A
			Académiques hors CNRS	OFFERT	PHOT-ANAL1-B
Industriels	OFFERT		PHOT-ANAL1-C		
Station d'analyse d'images (si images non prises à IMAGIF) - séance autonome (par heure)	CNRS & assimilés	5,00 €	PHOT-ANAL2-A		
	Académiques hors CNRS	9,00 €	PHOT-ANAL2-B		
	Industriels	17,00 €	PHOT-ANAL2-C		
Station d'analyse d'images (si images non prises à IMAGIF) - séance assistée d'un ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	20,00 €	PHOT-ANAL3-A		
	Académiques hors CNRS	34,00 €	PHOT-ANAL3-B		
	Industriels	68,00 €	PHOT-ANAL3-C		
CRYOFIXATION	Cryofixation (par coupelle)	CNRS & assimilés	6,00 €	MET-CRYOF-A	
		Académiques hors CNRS	8,00 €	MET-CRYOF-B	
		Industriels	15,00 €	MET-CRYOF-C	
	INCLUSION MANUELLE	Inclusion LRWhite / EPON (fixation chimique et inclusion) - Par type d'échantillon - Autonome	CNRS & assimilés	25,00 €	MET-INCLM-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	25,00 €	MET-INCLM-AUTO-B
			Industriels	95,00 €	MET-INCLM-AUTO-C
		Inclusion EPON / LRWhite (fixation chimique et inclusion) - Par échantillon - Assisté	CNRS & assimilés	85,00 €	MET-INCLM-INGE-A
			Académiques hors CNRS	85,00 €	MET-INCLM-INGE-B
			Industriels	nous consulter	MET-INCLM-INGE-C

<b>ELECTRONIQUE EN TRANSMISSION</b>	<b>INCLUSION AUTOMATIQUE</b>	Cryosubstitution et cryo-inclusion dans LRWhite ou GMA Par run - Autonome	CNRS & assimilés	<b>90,00 €</b>	MET-INCLLR-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	<b>100,00 €</b>	MET-INCLLR-AUTO-B
			Industriels	<b>120,00 €</b>	MET-INCLLR-AUTO-C
		Cryosubstitution et cryo-inclusion dans LRWhite ou GMA Par run - Assisté	CNRS & assimilés	<b>190,00 €</b>	MET-INCLLR-INGE-A
			Académiques hors CNRS	<b>200,00 €</b>	MET-INCLLR-INGE-B
			Industriels	<b>220,00 €</b>	MET-INCLLR-INGE-C
		Cryosubstitution et cryo-inclusion dans EPON - Par run - Autonome	CNRS & assimilés	<b>40,00 €</b>	MET-INCLE-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	<b>65,00 €</b>	MET-INCLE-AUTO-B
			Industriels	<b>95,00 €</b>	MET-INCLE-AUTO-C
		Cryosubstitution et cryo-inclusion dans EPON - Par run - Assisté	CNRS & assimilés	<b>140,00 €</b>	MET-INCLE-INGE-A
			Académiques hors CNRS	<b>165,00 €</b>	MET-INCLE-INGE-B
			Industriels	<b>195,00 €</b>	MET-INCLE-INGE-C
		Inclusion assistée par micro-onde (par run) autonome	CNRS & assimilés	<b>160,00 €</b>	MET-AMW-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	<b>250,00 €</b>	MET-AMW-AUTO-B
			Industriels	<b>300,00 €</b>	MET-AMW-AUTO-C
		Inclusion assistée par micro-onde (par run) assisté	CNRS & assimilés	<b>220,00 €</b>	MET-AMW-INGE-A
			Académiques hors CNRS	<b>300,00 €</b>	MET-AMW-INGE-B
			Industriels	<b>320,00 €</b>	MET-AMW-INGE-C
	Cryosubstitution et cryo-inclusion dans HM20 - Par run - Autonome	CNRS & assimilés	<b>165,00 €</b>	MET-INCLHM20-AUTO-A	
		Académiques hors CNRS	<b>180,00 €</b>	MET-INCLHM20-AUTO-B	
		Industriels	<b>200,00 €</b>	MET-INCLHM20-AUTO-C	
	Cryosubstitution et cryo-inclusion dans HM20 - Par run - Assisté	CNRS & assimilés	<b>265,00 €</b>	MET-INCLHM20-INGE-A	
		Académiques hors CNRS	<b>280,00 €</b>	MET-INCLHM20-INGE-B	
		Industriels	<b>300,00 €</b>	MET-INCLHM20-INGE-C	
	<b>IGL</b>	Immunomarquage (manuel ou avec IGL)	CNRS & assimilés	<b>30,00 €</b>	MET-IGLIM-A
			Académiques hors CNRS	<b>40,00 €</b>	MET-IGLIM-B
			Industriels	<b>60,00 €</b>	MET-IGLIM-C
		Utilisation de l'IGL (par run) - Contre-coloration	CNRS & assimilés	<b>4,00 €</b>	MET-IGLCT-A
			Académiques hors CNRS	<b>6,00 €</b>	MET-IGLCT-B
			Industriels	<b>25,00 €</b>	MET-IGLCT-C
	<b>PARTICULES ISOLEES</b>	Particules isolées - Coloration négative (par grille)	CNRS & assimilés	<b>4,00 €</b>	MET-PARTI-CN-A
			Académiques hors CNRS	<b>4,00 €</b>	MET-PARTI-CN-B
			Industriels	<b>10,00 €</b>	MET-PARTI-CN-C
		Particules isolées - Cryo-plunging (par grille)	CNRS & assimilés	<b>10,00 €</b>	MET-PARTI-CP-A
			Académiques hors CNRS	<b>15,00 €</b>	MET-PARTI-CP-B
			Industriels	<b>35,00 €</b>	MET-PARTI-CP-C
	<b>COUPE</b>	Utilisation autonome de l'ultramicrotome (par heure)	CNRS & assimilés	<b>15,00 €</b>	MET-COUP-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	<b>18,00 €</b>	MET-COUP-AUTO-B
			Industriels	<b>40,00 €</b>	MET-COUP-AUTO-C
		Utilisation de l'ultramicrotome assistée d'un ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	<b>35,00 €</b>	MET-COUP-INGE-A
			Académiques hors CNRS	<b>40,00 €</b>	MET-COUP-INGE-B
			Industriels	<b>75,00 €</b>	MET-COUP-INGE-C
Utilisation autonome du cryo-ultramicrotome (par jour)		CNRS & assimilés	<b>95,00 €</b>	MET-CRYOCOUP-AUTO-A	
		Académiques hors CNRS	<b>110,00 €</b>	MET-CRYOCOUP-AUTO-B	
		Industriels	<b>200,00 €</b>	MET-CRYOCOUP-AUTO-C	
Utilisation du cryo-ultramicrotome assistée d'un ingénieur (par jour)		CNRS & assimilés	<b>235,00 €</b>	MET-CRYOCOUP-INGE-A	
		Académiques hors CNRS	<b>250,00 €</b>	MET-CRYOCOUP-INGE-B	
		Industriels	<b>400,00 €</b>	MET-CRYOCOUP-INGE-C	

	UTILISATION MET	Séance d'observation MET JEOL « autonome » (par heure)	CNRS & assimilés	25,00 €	MET-JEOL-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	40,00 €	MET-JEOL-AUTO-B
			Industriels	55,00 €	MET-JEOL-AUTO-C
		Séance d'observation MET JEOL assistée d'un ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	45,00 €	MET-JEOL-INGE-A
			Académiques hors CNRS	78,00 €	MET-JEOL-INGE-B
			Industriels	110,00 €	MET-JEOL-INGE-C
		Séance d'observation MET JEOL CRYO « autonome » (par heure)	CNRS & assimilés	30,00 €	MET-JEOLCRYO-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	55,00 €	MET-JEOLCRYO-AUTO-B
			Industriels	80,00 €	MET-JEOLCRYO-AUTO-C
		Séance d'observation MET JEOL CRYO assistée d'un ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	50,00 €	MET-JEOLCRYO-INGE-A
			Académiques hors CNRS	75,00 €	MET-JEOLCRYO-INGE-B
			Industriels	100,00 €	MET-JEOLCRYO-INGE-C
		Séance d'observation MET STEM/EDS « autonome » (par heure)	CNRS & assimilés	30,00 €	MET-STEM-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	50,00 €	MET-STEM-AUTO-B
			Industriels	90,00 €	MET-STEM-AUTO-C
		Séance d'observation MET STEM/EDS assistée d'un ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	50,00 €	MET-STEM-INGE-A
			Académiques hors CNRS	70,00 €	MET-STEM-INGE-B
			Industriels	125,00 €	MET-STEM-INGE-C
ELECTRONIQUE A BALAYAGE	UTILISATION MEB	Séance d'observation « autonome » (par heure)	CNRS & assimilés	10,00 €	MEB-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	15,00 €	MEB-AUTO-B
			Industriels	50,00 €	MEB-AUTO-C
		Séance d'observation assistée d'un ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	20,00 €	MEB-INGE-A
			Académiques hors CNRS	30,00 €	MEB-INGE-B
			Industriels	120,00 €	MEB-INGE-C

Plateformes		Offres	TARIFS (€ HT)		CODE PRESTATION
CRISTALLISATION		Criblage de conditions de cristallisation en boites 96 puits "libre service"	CNRS & assimilés	55,00 €	XTAL-96AUTO-A
			Académiques hors CNRS	130,00 €	XTAL-96AUTO-B
			Industriels	150,00 €	XTAL-96AUTO-C
		Criblage de conditions de cristallisation en boites 96 puits, réalisé par le personnel de la plateforme	CNRS & assimilés	65,00 €	XTAL-96INGE-A
			Académiques hors CNRS	140,00 €	XTAL-96INGE-B
			Industriels	160,00 €	XTAL-96INGE-C
		Utilisation de boites 24 puits	CNRS & assimilés	35,00 €	XTAL-VIDE-A
			Académiques hors CNRS	40,00 €	XTAL-VIDE-B
			Industriels	70,00 €	XTAL-VIDE-C
		Utilisation d'additifs/détergents Hampton à partir d'une boite 96 puits	CNRS & assimilés	20,00 €	XTAL-ADD-A
			Académiques hors CNRS	35,00 €	XTAL-ADD-B
			Industriels	45,00 €	XTAL-ADD-C
		Boite vide	CNRS & assimilés	15,00 €	XTAL-DET-A
			Académiques hors CNRS	30,00 €	XTAL-DET-B
			Industriels	35,00 €	XTAL-DET-C
BIOPHYSIQUE	SEC-MALS	SEC-MALS - Prix par injection (BSA inclus)	CNRS & assimilés	45,00 €	SECM-AUTO10-A
			Académiques hors CNRS	90,00 €	SECM-AUTO10-B
			Industriels	405,00 €	SECM-AUTO10-C
			Equipe adossement	40,00 €	SECM-AUTO10-D
		SEC-MALS - Forfait 10 injections	CNRS & assimilés	400,00 €	SECM-INGE10-A
			Académiques hors CNRS	800,00 €	SECM-INGE10-B
			Industriels	1 800,00 €	SECM-INGE10-C
			Equipe adossement	350,00 €	SECM-INGE10-D
	MST	MST assisté + capillaire test (1/2 journée)	CNRS & assimilés	120,00 €	MST-INGE-A
			Académiques hors CNRS	195,00 €	MST-INGE-B
			Industriels	355,00 €	MST-INGE-C
		MST autonome + capillaires test (1/2 journée)	CNRS & assimilés	60,00 €	MST-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	180,00 €	MST-AUTO-B
			Industriels	200,00 €	MST-AUTO-C
		Marquage 1 protéine	CNRS & assimilés	95,00 €	MST-MARQ-A
			Académiques hors CNRS	130,00 €	MST-MARQ-B
			Industriels	180,00 €	MST-MARQ-C
		Capillaires standards (x50)	CNRS & assimilés	100,00 €	MST-CAPST-A
			Académiques hors CNRS	105,00 €	MST-CAPST-B
			Industriels	115,00 €	MST-CAPST-C
	Capillaires spéciaux (x50)	CNRS & assimilés	115,00 €	MST-CAPSP-A	
Académiques hors CNRS		120,00 €	MST-CAPSP-B		
Industriels		140,00 €	MST-CAPSP-C		
DC	Dichroïsme circulaire autonome (1/2 journée)	CNRS & assimilés	60,00 €	DC-AUTO-A	
		Académiques hors CNRS	90,00 €	DC-AUTO-B	
		Industriels	150,00 €	DC-AUTO-C	

	DC	Dichroïsme circulaire assisté (1/2 journée)	CNRS & assimilés	120,00 €	DC-INGE-A
			Académiques hors CNRS	150,00 €	DC-INGE-B
			Industriels	300,00 €	DC-INGE-C
	UCA	UCA - mesure de la vitesse de sédimentation par cellule	CNRS & assimilés	100,00 €	UCA-VS-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	125,00 €	UCA-VS-AUTO-B
			Industriels	780,00 €	UCA-VS-AUTO-C
		UCA - mesure de l'équilibre de sédimentation par cellule	CNRS & assimilés	160,00 €	UCA-ES-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	200,00 €	UCA-ES-AUTO-B
			Industriels	1 500,00 €	UCA-ES-AUTO-C
CTPF	Test de faisabilité (par plaque 96 puits)	CNRS & assimilés	45,00 €	CTPF-FAIS-A	
		Académiques hors CNRS	55,00 €	CTPF-FAIS-B	
		Industriels	95,00 €	CTPF-FAIS-C	
		Screen tampon (plaque STP1) par plaque 96 puits	CNRS & assimilés	45,00 €	CTPF-STP-A
			Académiques hors CNRS	55,00 €	CTPF-STP-B
			Industriels	95,00 €	CTPF-STP-C
		Screen pH par plaque 96 puits	CNRS & assimilés	45,00 €	CTPF-SPH-A
			Académiques hors CNRS	55,00 €	CTPF-SPH-B
			Industriels	95,00 €	CTPF-SPH-C
	Screen mutants par plaque 96 puits	CNRS & assimilés	45,00 €	CTPF-MUT-A	
		Académiques hors CNRS	55,00 €	CTPF-MUT-B	
		Industriels	95,00 €	CTPF-MUT-C	
	Autre screen (par plaque 96 puits)	CNRS & assimilés	70,00 €	CTPF-AUTRE-A	
		Académiques hors CNRS	85,00 €	CTPF-AUTRE-B	
		Industriels	130,00 €	CTPF-AUTRE-C	
	Analyse et traitement de données	CNRS & assimilés	60,00 €	CTPF-ANALYSE-A	
		Académiques hors CNRS	60,00 €	CTPF-ANALYSE-B	
		Industriels	100,00 €	CTPF-ANALYSE-C	
	MICROCALORIMETRIE	VP-DSC (par jour d'utilisation)	CNRS & assimilés	40,00 €	CAL-DSC-A
			Académiques hors CNRS	110,00 €	CAL-DSC-B
			Industriels	1 000,00 €	CAL-DSC-C
ITC200 (par jour d'utilisation)		CNRS & assimilés	85,00 €	CAL-ITC200-A	
		Académiques hors CNRS	150,00 €	CAL-ITC200-B	
		Industriels	1 500,00 €	CAL-ITC200-C	
VP-ITC (par jour d'utilisation)		CNRS & assimilés	35,00 €	CAL-VPITC-A	
		Académiques hors CNRS	85,00 €	CAL-VPITC-B	
		Industriels	1 300,00 €	CAL-VPITC-C	
	Digestion in gel Trypsine/Chymotrypsine (par éch.) - de 1 à 10 échantillons	Unités participantes	13,00 €	SICAPS-DGT10-D	
		CNRS & assimilés	16,00 €	SICAPS-DGT10-A	
		Académiques hors CNRS	19,00 €	SICAPS-DGT10-B	
		Industriels	71,00 €	SICAPS-DGT10-C	
		Digestion in gel Trypsine/Chymotrypsine (par éch.) - de 11 à 25 échantillons	Unités participantes	10,00 €	SICAPS-DGT25-D
			CNRS & assimilés	13,00 €	SICAPS-DGT25-A
			Académiques hors CNRS	16,00 €	SICAPS-DGT25-B
		Industriels	56,00 €	SICAPS-DGT25-C	
		Digestion in gel Trypsine/Chymotrypsine (par éch.) - de 26 à 50 échantillons	Unités participantes	7,00 €	SICAPS-DGT50-D
	CNRS & assimilés		8,00 €	SICAPS-DGT50-A	
	Académiques hors CNRS		10,00 €	SICAPS-DGT50-B	
	Industriels	35,00 €	SICAPS-DGT50-C		

SICAPS	PREPARATION DES ECHANTILLONS	Digestion in gel Trypsine/Chymotrypsine (par éch.) - plus de 50 échantillons	Unités participantes	3,50 €	SICAPS-DGT+50-D
			CNRS & assimilés	4,00 €	SICAPS-DGT+50-A
			Académiques hors CNRS	5,00 €	SICAPS-DGT+50-B
			Industriels	18,00 €	SICAPS-DGT+50-C
		Digestion in gel autres enzymes (par éch.) - de 1 à 10 échantillons	Unités participantes	16,00 €	SICAPS-DGA10-D
			CNRS & assimilés	20,00 €	SICAPS-DGA10-A
			Académiques hors CNRS	25,00 €	SICAPS-DGA10-B
			Industriels	75,00 €	SICAPS-DGA10-C
		Digestion in gel autres enzymes (par éch.) - de 11 à 25 échantillons	Unités participantes	13,00 €	SICAPS-DGA25-D
			CNRS & assimilés	16,00 €	SICAPS-DGA25-A
			Académiques hors CNRS	20,00 €	SICAPS-DGA25-B
			Industriels	60,00 €	SICAPS-DGA25-C
		Digestion in gel autres enzymes (par éch.) - de 26 à 50 échantillons	Unités participantes	8,00 €	SICAPS-DGA50-D
			CNRS & assimilés	10,00 €	SICAPS-DGA50-A
			Académiques hors CNRS	13,00 €	SICAPS-DGA50-B
			Industriels	37,00 €	SICAPS-DGA50-C
		Digestion in gel autres enzymes (par éch.) - plus de 50 échantillons	Unités participantes	4,00 €	SICAPS-DG+50-D
			CNRS & assimilés	5,00 €	SICAPS-DGA+50-A
			Académiques hors CNRS	7,00 €	SICAPS-DGA+50-B
			Industriels	19,00 €	SICAPS-DGA+50-C
		Digestion en solution Trypsine/Chymotrypsine (par éch.)	Unités participantes	6,00 €	SICAPS-DST-D
			CNRS & assimilés	7,00 €	SICAPS-DST-A
			Académiques hors CNRS	9,00 €	SICAPS-DST-B
			Industriels	21,00 €	SICAPS-DST-C
	Digestion en solution autres enzymes (par éch.)	Unités participantes	9,00 €	SICAPS-DSA-D	
		CNRS & assimilés	11,00 €	SICAPS-DSA-A	
		Académiques hors CNRS	14,00 €	SICAPS-DSA-B	
		Industriels	28,00 €	SICAPS-DSA-C	
	Dessalage (par éch.)	Unités participantes	5,00 €	SICAPS-DES-D	
		CNRS & assimilés	6,00 €	SICAPS-DES-A	
		Académiques hors CNRS	7,00 €	SICAPS-DES-B	
		Industriels	24,00 €	SICAPS-DES-C	
	ANALYSES PAR SPECTROMETRIE DE MASSE	MALDI-TOF/TOF peptide/protéine purifiée déjà dessalée	Unités participantes	22,00 €	SICAPS-MALDI-PROTE-D
			CNRS & assimilés	28,00 €	SICAPS-MALDI-PROTE-A
			Académiques hors CNRS	35,00 €	SICAPS-MALDI-PROTE-B
			Industriels	70,00 €	SICAPS-MALDI-PROTE-C
MALDI-TOF/TOF d'un mélange de peptides (protéine déjà digérée)		Unités participantes	28,00 €	SICAPS-MALDI-PROTD-D	
		CNRS & assimilés	35,00 €	SICAPS-MALDI-PROTD-A	
		Académiques hors CNRS	45,00 €	SICAPS-MALDI-PROTD-B	
Analyse Q-TOF (Protéine entière)		Industriels	90,00 €	SICAPS-MALDI-PROTD-C	
		Unités participantes	44,00 €	SICAPS-QTOF-PROTE-D	
		CNRS & assimilés	55,00 €	SICAPS-QTOF-PROTE-A	
Analyse nanoLC-ESI-MS/MS (LTQ Orbitrap ou TripleTOF) gradient court		Académiques hors CNRS	70,00 €	SICAPS-QTOF-PROTE-B	
		Industriels	140,00 €	SICAPS-QTOF-PROTE-C	
		Unités participantes	110,00 €	SICAPS-nLMSMSc-D	
		CNRS & assimilés	140,00 €	SICAPS-nLMSMSc-A	
		Académiques hors CNRS	235,00 €	SICAPS-nLMSMSc-B	
		Industriels	470,00 €	SICAPS-nLMSMSc-C	

		Analyse LTQ-Orbitrap Velos (Protéines digérées)	Unités participantes	<b>160,00 €</b>	SICAPS-nLMSMS-D
			CNRS & assimilés	<b>200,00 €</b>	SICAPS-nLMSMS-A
			Académiques hors CNRS	<b>250,00 €</b>	SICAPS-nLMSMS-B
			Industriels	<b>500,00 €</b>	SICAPS-nLMSMS-C
		Analyse LTQ-Orbitrap Velos (Protéines digérées) en triplicat	Unités participantes	<b>336,00 €</b>	SICAPS-nLMSMS3-D
			CNRS & assimilés	<b>420,00 €</b>	SICAPS-nLMSMS3-A
			Académiques hors CNRS	<b>565,00 €</b>	SICAPS-nLMSMS3-B
			Industriels	<b>1 130,00 €</b>	SICAPS-nLMSMS3-C
		Analyse des données	Unités participantes	<b>44,00 €</b>	SICAPS-ANALYSE-D
			CNRS & assimilés	<b>55,00 €</b>	SICAPS-ANALYSE-A
			Académiques hors CNRS	<b>70,00 €</b>	SICAPS-ANALYSE-B
			Industriels	<b>140,00 €</b>	SICAPS-ANALYSE-C

Plateformes	Offres	TARIFS (€ HT)		CODE PRESTATION
SPECTROMETRIE DE MASSE	Obtention de spectre de masse basse résolution ESI (par spectre)	CNRS & assimilés	28,00 €	SM-ESIBR-A
		Académiques hors CNRS	28,00 €	SM-ESIBR-B
		Industriels	50,00 €	SM-ESIBR-C
	Obtention de spectre de masse basse résolution MALDI (par spectre)	CNRS & assimilés	28,00 €	SM-MALDIBR-A
		Académiques hors CNRS	28,00 €	SM-MALDIBR-B
		Industriels	50,00 €	SM-MALDIBR-C
	Obtention de spectre de masse haute résolution ESI (par spectre)	CNRS & assimilés	38,00 €	SM-ESIHR-A
		Académiques hors CNRS	38,00 €	SM-ESIHR-B
		Industriels	75,00 €	SM-ESIHR-C
	Obtention de spectre de masse haute résolution MALDI (par spectre)	CNRS & assimilés	38,00 €	SM-MALDIHR-A
		Académiques hors CNRS	38,00 €	SM-MALDIHR-B
		Industriels	75,00 €	SM-MALDIHR-C
	Obtention de spectre MS/MS (par spectre)	CNRS & assimilés	38,00 €	SM-MSMS-A
		Académiques hors CNRS	38,00 €	SM-MSMS-B
		Industriels	75,00 €	SM-MSMS-C
	LC/MS (par spectre)	CNRS & assimilés	85,00 €	SM-LCMS-A
		Académiques hors CNRS	85,00 €	SM-LCMS-B
		Industriels	170,00 €	SM-LCMS-C
	Interprétation des résultats (par heure)	CNRS & assimilés	30,00 €	SM-ANALYSE-A
		Académiques hors CNRS	30,00 €	SM-ANALYSE-B
		Industriels	60,00 €	SM-ANALYSE-C
	Etude quantitative (tarif par demi-journée)	CNRS & assimilés	230,00 €	SM-QUANTI-A
		Académiques hors CNRS	230,00 €	SM-QUANTI-B
		Industriels	390,00 €	SM-QUANTI-C
	HPLC détection UV, DEDL ou fluorométrie (tarif par demi-journée)	CNRS & assimilés	130,00 €	HPLC-A
		Académiques hors CNRS	130,00 €	HPLC-B
		Industriels	300,00 €	HPLC-C
	HPLC chirale liquide (tarif par demi-journée)	CNRS & assimilés	150,00 €	HPLC-CHIR-A
		Académiques hors CNRS	150,00 €	HPLC-CHIR-B
		Industriels	300,00 €	HPLC-CHIR-C
Analyse par SFC chirale ou achirale (tarif par demi-journée)	CNRS & assimilés	150,00 €	HPLC-ANASFC-A	
	Académiques hors CNRS	150,00 €	HPLC-ANASFC-B	
	Industriels	300,00 €	HPLC-ANASFC-C	
Purification par SFC chirale (tarif par demi-journée)	CNRS & assimilés	150,00 €	HPLC-PURIFSFCCHIR-A	
	Académiques hors CNRS	150,00 €	HPLC-PURIFSFCCHIR-B	
	Industriels	300,00 €	HPLC-PURIFSFCCHIR-C	
Purification par SFC achirale (tarif par demi-journée)	CNRS & assimilés	150,00 €	HPLC-PURIFSFCACHIR-A	
	Académiques hors CNRS	150,00 €	HPLC-PURIFSFCACHIR-B	
	Industriels	300,00 €	HPLC-PURIFSFCACHIR-C	

Plateformes	Offres	TARIFS (€ HT)		CODE PRESTATION		
	BIOCHIMIE	Préparation d'une librairie "ADN génomique" et contrôle qualité	CNRS & assimilés	270,00 €	HTS-ADNG-A	
			Académiques hors CNRS	270,00 €	HTS-ADNG-B	
			Industriels	575,00 €	HTS-ADNG-C	
		Préparation d'une librairie "transcriptome directionnel" et contrôle qualité	CNRS & assimilés	270,00 €	HTS-TRANSC-A	
			Académiques hors CNRS	270,00 €	HTS-TRANSC-B	
			Industriels	840,00 €	HTS-TRANSC-C	
		Préparation d'une librairie "petits ARNs" (protocole court) et contrôle qualité	CNRS & assimilés	350,00 €	HTS-ARNC-A	
			Académiques hors CNRS	350,00 €	HTS-ARNC-B	
			Industriels	850,00 €	HTS-ARNC-C	
		Préparation d'une librairie "ChIP-seq" et contrôle qualité	CNRS & assimilés	270,00 €	HTS-CHIP-A	
			Académiques hors CNRS	270,00 €	HTS-CHIP-B	
			Industriels	670,00 €	HTS-CHIP-C	
		Mate-Pair	CNRS & assimilés	540,00 €	HTS-MP-A	
			Académiques hors CNRS	540,00 €	HTS-MP-B	
			Industriels	1 245,00 €	HTS-MP-C	
		<i>Remise de 10% au pour nombre de banques entre 6 et 10</i>		/	/	/
		<i>Remise de 20% au pour nombre de banques supérieur ou égal à 11</i>		/	/	/
		BioAnalyzer ADN HS (1 à 10 échantillons)	CNRS & assimilés	45,00 €	HTS-CQAGILENTHS-A	
			Académiques hors CNRS	45,00 €	HTS-CQAGILENTHS-B	
			Industriels	65,00 €	HTS-CQAGILENTHS-C	
		BioAnalyzer ARN Pico (1 à 10 échantillons)	CNRS & assimilés	35,00 €	HTS-CQAGILENTP-A	
			Académiques hors CNRS	35,00 €	HTS-CQAGILENTP-B	
			Industriels	80,00 €	HTS-CQAGILENTP-C	
		Purification échantillon	CNRS & assimilés	30,00 €	HTS-ECHC-A	
			Académiques hors CNRS	30,00 €	HTS-ECHC-B	
			Industriels	60,00 €	HTS-ECHC-C	
		Purification échantillon non conforme	CNRS & assimilés	100,00 €	HTS-ECHNC-A	
			Académiques hors CNRS	100,00 €	HTS-ECHNC-B	
			Industriels	200,00 €	HTS-ECHNC-C	
		Fragmentation	CNRS & assimilés	12,00 €	HTS-FRAG-A	
			Académiques hors CNRS	12,00 €	HTS-FRAG-B	
			Industriels	35,00 €	HTS-FRAG-C	
		Contrôle qualité avant séquençage	CNRS & assimilés	15,00 €	HTS-CQ-A	
Académiques hors CNRS	15,00 €		HTS-CQ-B			
Industriels	105,00 €		HTS-CQ-C			
Ribominus	CNRS & assimilés	100,00 €	HTS-RIBO-A			
	Académiques hors CNRS	100,00 €	HTS-RIBO-B			
	Industriels	220,00 €	HTS-RIBO-C			
Purification polyA d'un échantillon	CNRS & assimilés	80,00 €	HTS-POLYA-A			
	Académiques hors CNRS	80,00 €	HTS-POLYA-B			
	Industriels	185,00 €	HTS-POLYA-C			
SEQUENÇAGE HAUT DEBIT	Séquençage Single read 50 bases (1 piste)	CNRS & assimilés	1 000,00 €	HTS-HISEQ50B1-A		
		Académiques hors CNRS	1 000,00 €	HTS-HISEQ50B1-B		
		Industriels	1 000,00 €	HTS-HISEQ50B1-C		

<b>SEQUENCAGE HISEQ (ENS ou NANCY)</b>	Séquençage Single Read 50 bases (20 millions clusters)	CNRS & assimilés	250,00 €	HTS-HISEQ50B20-A
		Académiques hors CNRS	250,00 €	HTS-HISEQ50B20-B
		Industriels	250,00 €	HTS-HISEQ50B20-C
	Séquençage Paired End 2x100 bases (1 piste)	CNRS & assimilés	2 100,00 €	HTS-HISEQ2x100B1-A
		Académiques hors CNRS	2 100,00 €	HTS-HISEQ2x100B1-B
		Industriels	2 100,00 €	HTS-HISEQ2x100B1-C
	Séquençage Paired End 2x100 bases (20 millions clusters)	CNRS & assimilés	525,00 €	HTS-HISEQ2x100B20-A
		Académiques hors CNRS	525,00 €	HTS-HISEQ2x100B20-B
		Industriels	525,00 €	HTS-HISEQ2x100B20-C
<b>SEQUENCAGE MISEQ</b>	Séquençage Single Read 50 bases (1 piste)	CNRS & assimilés	805,00 €	HTS-MISEQ50B1-A
		Académiques hors CNRS	805,00 €	HTS-MISEQ50B1-B
		Industriels	850,00 €	HTS-MISEQ50B1-C
	Séquençage Single Read 250 bases (1 piste)	CNRS & assimilés	1 010,00 €	HTS-MISEQ250B1-A
		Académiques hors CNRS	1 010,00 €	HTS-MISEQ250B1-B
		Industriels	1 055,00 €	HTS-MISEQ250B1-C
	Séquençage Single Read 150 bases (1 piste)	CNRS & assimilés	875,00 €	HTS-MISEQ150B1-A
		Académiques hors CNRS	875,00 €	HTS-MISEQ150B1-B
		Industriels	920,00 €	HTS-MISEQ150B1-C
	Séquençage Paired End 2x75 bases (1 piste)	CNRS & assimilés	875,00 €	HTS-MISEQ2x75B1-A
		Académiques hors CNRS	875,00 €	HTS-MISEQ2x75B1-B
		Industriels	920,00 €	HTS-MISEQ2x75B1-C
	Séquençage Paired End 2x150 bases (1 piste)	CNRS & assimilés	1 100,00 €	HTS-MISEQ2x150B1-A
		Académiques hors CNRS	1 100,00 €	HTS-MISEQ2x150B1-B
		Industriels	1 150,00 €	HTS-MISEQ2x150B1-C
Séquençage Paired End 2x250 bases (1 piste)	CNRS & assimilés	1 205,00 €	HTS-MISEQ2x250B1-A	
	Académiques hors CNRS	1 205,00 €	HTS-MISEQ2x250B1-B	
	Industriels	1 250,00 €	HTS-MISEQ2x250B1-C	
Séquençage Paired End 2x300 bases (1 piste)	CNRS & assimilés	1 660,00 €	HTS-MISEQ2x300B1-A	
	Académiques hors CNRS	1 660,00 €	HTS-MISEQ2x300B1-B	
	Industriels	1 700,00 €	HTS-MISEQ2x300B1-C	
<b>BIOINFO</b>	Cartographie	CNRS & assimilés	300,00 €	HTS-CARTO-A
		Académiques hors CNRS	300,00 €	HTS-CARTO-B
		Industriels	300,00 €	HTS-CARTO-C
	Unité d'analyse	CNRS & assimilés	500,00 €	HTS-ANALYSE-A
		Académiques hors CNRS	500,00 €	HTS-ANALYSE-B
		Industriels	500,00 €	HTS-ANALYSE-C
	Exp. Diff. Gènes entre 2 conditions	CNRS & assimilés	120,00 €	HTS-EXPDIF-A
		Académiques hors CNRS	120,00 €	HTS-EXPDIF-B
		Industriels	120,00 €	HTS-EXPDIF-C
	Assemblage simple	CNRS & assimilés	100,00 €	HTS-ASSEMB-A
		Académiques hors CNRS	100,00 €	HTS-ASSEMB-B
		Industriels	100,00 €	HTS-ASSEMB-C
	Préparation et dosage des ARN (par prep) Type1	CNRS & assimilés	4,50 €	QPCR-PREPARN1-A
		Académiques hors CNRS	4,50 €	QPCR-PREPARN1-B
		Industriels	11,00 €	QPCR-PREPARN1-C
	Préparation et dosage des ARN (par prep) Type2	CNRS & assimilés	7,00 €	QPCR-PREPARN2-A
		Académiques hors CNRS	7,00 €	QPCR-PREPARN2-B
		Industriels	16,00 €	QPCR-PREPARN2-C

PREPARATION	Préparation et dosage des ARN (par prep) avec broyage Type3	CNRS & assimilés	13,00 €	QPCR-PREPARN3-A
		Académiques hors CNRS	13,00 €	QPCR-PREPARN3-B
		Industriels	28,00 €	QPCR-PREPARN3-C
	Préparation et dosage des ARN totaux pour miRNA (par prep) Type4	CNRS & assimilés	13,00 €	QPCR-PREPARN4-A
		Académiques hors CNRS	13,00 €	QPCR-PREPARN4-B
		Industriels	28,00 €	QPCR-PREPARN4-C
	Préparation et dosage des ARN en format 96 Type5	CNRS & assimilés	500,00 €	QPCR-PREPARN5-A
		Académiques hors CNRS	500,00 €	QPCR-PREPARN5-B
		Industriels	1 000,00 €	QPCR-PREPARN5-C
	Préparation et dosage des ARN en format 96 avec broyage Type6	CNRS & assimilés	1 000,00 €	QPCR-PREPARN6-A
		Académiques hors CNRS	1 000,00 €	QPCR-PREPARN6-B
		Industriels	2 000,00 €	QPCR-PREPARN6-C
CONTRÔLE QUALITE	Contrôle qualité des ARN (par puce)	CNRS & assimilés	35,00 €	QPCR-CQAGILENT-A
		Académiques hors CNRS	35,00 €	QPCR-CQAGILENT-B
		Industriels	80,00 €	QPCR-CQAGILENT-C
	Nanodrop, mesure réalisée par la plateforme, par heure d'utilisation	CNRS & assimilés	25,00 €	QPCR-NANOD-INGE-A
		Académiques hors CNRS	25,00 €	QPCR-NANOD-INGE-B
		Industriels	80,00 €	QPCR-NANOD-INGE-C
	Nanodrop, utilisation autonome, par heure d'utilisation	CNRS & assimilés	16,00 €	QPCR-NANOD-AUTO-A
		Académiques hors CNRS	16,00 €	QPCR-NANOD-AUTO-B
		Industriels	40,00 €	QPCR-NANOD-AUTO-C
RT	1 Réaction de RT pour miRNA dans 15 µl pour TLDA (2xminimum)	CNRS & assimilés	22,00 €	QPCR-RT-MIRNA-TLDA-A
		Académiques hors CNRS	22,00 €	QPCR-RT-MIRNA-TLDA-B
		Industriels	38,00 €	QPCR-RT-MIRNA-TLDA-C
	1 Réaction de RT pour miRNA dans 15 µl pour microplaque (2xminimum)	CNRS & assimilés	4,00 €	QPCR-RT-MIRNA-PLAQ-A
		Académiques hors CNRS	4,00 €	QPCR-RT-MIRNA-PLAQ-B
		Industriels	7,50 €	QPCR-RT-MIRNA-PLAQ-C
	Réaction de transcription inverse AVEC inhibiteur type 3	CNRS & assimilés	4,50 €	QPCR-RT20-INHIB-PLAQ-A
		Académiques hors CNRS	4,50 €	QPCR-RT20-INHIB-PLAQ-B
		Industriels	8,00 €	QPCR-RT20-INHIB-PLAQ-C
	Réaction de transcription inverse AVEC inhibiteur type 4	CNRS & assimilés	7,50 €	QPCR-RT40-INHIB-PLAQ-A
		Académiques hors CNRS	7,50 €	QPCR-RT40-INHIB-PLAQ-B
		Industriels	13,00 €	QPCR-RT40-INHIB-PLAQ-C
	Réaction de transcription inverse SANS inhibiteur type1	CNRS & assimilés	2,50 €	QPCR-RT20-PLAQ-A
		Académiques hors CNRS	2,50 €	QPCR-RT20-PLAQ-B
		Industriels	6,00 €	QPCR-RT20-PLAQ-C
	Réaction de transcription inverse SANS inhibiteur type 2	CNRS & assimilés	4,50 €	QPCR-RT40-PLAQ-A
		Académiques hors CNRS	4,50 €	QPCR-RT40-PLAQ-B
		Industriels	8,00 €	QPCR-RT40-PLAQ-C
Réaction de Q-PCR avec accès plateforme		CNRS & assimilés	0,60 €	QPCR-ACCES-A
		Académiques hors CNRS	0,60 €	QPCR-ACCES-B
		Industriels	nous consulter	QPCR-ACCES-C
	Réaction de Q-PCR en 10 µl (par point de PCR) - moins de 100 réactions	CNRS & assimilés	1,50 €	QPCR-100R-A
		Académiques hors CNRS	1,50 €	QPCR-100R-B
		Industriels	3,00 €	QPCR-100R-C
	Réaction de Q-PCR en 10 µl (par point de PCR) - entre 100 et 200 réactions	CNRS & assimilés	1,40 €	QPCR-100-200R-A
		Académiques hors CNRS	1,40 €	QPCR-100-200R-B
		Industriels	2,90 €	QPCR-100-200R-C

**QPCR**

<b>QPCR "CLASSIQUE"</b>	Réaction de Q-PCR en 10 µl (par point de PCR) - entre 200 et 300 réactions	CNRS & assimilés	<b>1,30 €</b>	QPCR-200-300R-A
		Académiques hors CNRS	<b>1,30 €</b>	QPCR-200-300R-B
		Industriels	<b>2,80 €</b>	QPCR-200-300R-C
	Réaction de Q-PCR en 10 µl (par point de PCR) - entre 300 et 400 réactions	CNRS & assimilés	<b>1,20 €</b>	QPCR-300-400R-A
		Académiques hors CNRS	<b>1,20 €</b>	QPCR-300-400R-B
		Industriels	<b>2,70 €</b>	QPCR-300-400R-C
	Réaction de Q-PCR en 10 µl (par point de PCR) - entre 400 et 500 réactions	CNRS & assimilés	<b>1,10 €</b>	QPCR-400-500R-A
		Académiques hors CNRS	<b>1,10 €</b>	QPCR-400-500R-B
		Industriels	<b>2,60 €</b>	QPCR-400-500R-C
	Réaction de Q-PCR en 10 µl (par point de PCR) - plus de 500 réactions	CNRS & assimilés	<b>1,00 €</b>	QPCR-500R-A
		Académiques hors CNRS	<b>1,00 €</b>	QPCR-500R-B
		Industriels	<b>2,50 €</b>	QPCR-500R-C
	Réaction de Q-PCR en 10 µl (par point de PCR) - plus de 2500 réactions	CNRS & assimilés	<b>0,80 €</b>	QPCR-2500R-A
		Académiques hors CNRS	<b>0,80 €</b>	QPCR-2500R-B
		Industriels	<b>1,60 €</b>	QPCR-2500R-C
	Design et achat d'un couple d'OLIGOS pour QPCR SYBRGREEN	CNRS & assimilés	<b>16,20 €</b>	QPCR-OLIGOSYBR-A
		Académiques hors CNRS	<b>16,20 €</b>	QPCR-OLIGOSYBR-B
		Industriels	<b>25,00 €</b>	QPCR-OLIGOSYBR-C
Design et achat de sondes TaqMan inventoriées (75µL)	CNRS & assimilés	<b>76,00 €</b>	QPCR-TAQ75-A	
	Académiques hors CNRS	<b>76,00 €</b>	QPCR-TAQ75-B	
	Industriels	<b>76,00 €</b>	QPCR-TAQ75-C	
Design et achat de sondes TaqMan inventoriées (150µL)	CNRS & assimilés	<b>181,00 €</b>	QPCR-TAQ150-A	
	Académiques hors CNRS	<b>181,00 €</b>	QPCR-TAQ150-B	
	Industriels	<b>181,00 €</b>	QPCR-TAQ150-C	
Design et achat de sondes TaqMan à façon	CNRS & assimilés	<b>309,00 €</b>	QPCR-TAQFACON-A	
	Académiques hors CNRS	<b>309,00 €</b>	QPCR-TAQFACON-B	
	Industriels	<b>309,00 €</b>	QPCR-TAQFACON-C	
Fourniture de sondes Taqman de référence (Prix à la réaction)	CNRS & assimilés	<b>0,50 €</b>	QPCR-TAQREF-A	
	Académiques hors CNRS	<b>0,50 €</b>	QPCR-TAQREF-B	
	Industriels	<b>0,50 €</b>	QPCR-TAQREF-C	
	Réaction de Q-PCR sur Open Array par lame	CNRS & assimilés	<b>90,00 €</b>	QPCR-OALAME-A
		Académiques hors CNRS	<b>100,00 €</b>	QPCR-OALAME-B
		Industriels	<b>200,00 €</b>	QPCR-OALAME-C
	Design et achat Open Array INV18 (par 10 minimum)	CNRS & assimilés	<b>587,00 €</b>	QPCR-OAINV18-A
		Académiques hors CNRS	<b>587,00 €</b>	QPCR-OAINV18-B
		Industriels	<b>587,00 €</b>	QPCR-OAINV18-C
	Design et achat Open Array INV56 (par 10 minimum)	CNRS & assimilés	<b>671,00 €</b>	QPCR-OAINV224-A
		Académiques hors CNRS	<b>671,00 €</b>	QPCR-OAINV224-B
		Industriels	<b>671,00 €</b>	QPCR-OAINV224-C
	Design et achat Open Array INV112 (par 10 minimum)	CNRS & assimilés	<b>755,00 €</b>	QPCR-OAINV112-A
		Académiques hors CNRS	<b>755,00 €</b>	QPCR-OAINV112-B
		Industriels	<b>755,00 €</b>	QPCR-OAINV112-C
	Design et achat Open Array INV168 (par 10 minimum)	CNRS & assimilés	<b>839,00 €</b>	QPCR-OAINV168-A
		Académiques hors CNRS	<b>839,00 €</b>	QPCR-OAINV168-B
		Industriels	<b>839,00 €</b>	QPCR-OAINV168-C
	Design et achat Open Array 224 (par 10 minimum)	CNRS & assimilés	<b>923,00 €</b>	QPCR-OAINV224-A
		Académiques hors CNRS	<b>923,00 €</b>	QPCR-OAINV224-B
		Industriels	<b>923,00 €</b>	QPCR-OAINV224-C

<b>QPCR "OPEN ARRAY"</b>	Achat Open Array panel endogene	CNRS & assimilés	<b>356,00 €</b>	QPCR-OAENDO-A	
		Académiques hors CNRS	<b>356,00 €</b>	QPCR-OAENDO-B	
		Industriels	<b>356,00 €</b>	QPCR-OAENDO-C	
	Achat Open Array pathway panel	CNRS & assimilés	<b>482,00 €</b>	QPCR-OAPATH-A	
		Académiques hors CNRS	<b>482,00 €</b>	QPCR-OAPATH-B	
		Industriels	<b>482,00 €</b>	QPCR-OAPATH-C	
	Achat Open Array miRNA panel	CNRS & assimilés	<b>756,00 €</b>	QPCR-OAMIRNA-A	
		Académiques hors CNRS	<b>756,00 €</b>	QPCR-OAMIRNA-B	
		Industriels	<b>756,00 €</b>	QPCR-OAMIRNA-C	
	Achat PreAMP Pool	CNRS & assimilés	<b>360,00 €</b>	QPCR-OAPREAMP-A	
		Académiques hors CNRS	<b>360,00 €</b>	QPCR-OAPREAMP-B	
		Industriels	<b>360,00 €</b>	QPCR-OAPREAMP-C	
	PreAMP type 1	CNRS & assimilés	<b>40,00 €</b>	QPCR-OA1-A	
		Académiques hors CNRS	<b>40,00 €</b>	QPCR-OA1-B	
		Industriels	<b>50,00 €</b>	QPCR-OA1-C	
	PreAMP type 2	CNRS & assimilés	<b>16,00 €</b>	QPCR-OA2-A	
		Académiques hors CNRS	<b>16,00 €</b>	QPCR-OA2-B	
		Industriels	<b>20,00 €</b>	QPCR-OA2-C	
	PreAMP type 3	CNRS & assimilés	<b>8,00 €</b>	QPCR-OA3-A	
		Académiques hors CNRS	<b>8,00 €</b>	QPCR-OA3-B	
		Industriels	<b>12,00 €</b>	QPCR-OA3-C	
	<b>QPCR "TLDA"</b>	Réaction de Q-PCR sur TLDA	CNRS & assimilés	<b>65,00 €</b>	QPCR-TLDA-A
			Académiques hors CNRS	<b>80,00 €</b>	QPCR-TLDA-B
			Industriels	<b>165,00 €</b>	QPCR-TLDA-C
Design et achat de cartes TLDA à façon format 16 ou 24 (au minimum par 10)		CNRS & assimilés	<b>504,00 €</b>	QPCR-TLDA-16OU24-A	
		Académiques hors CNRS	<b>504,00 €</b>	QPCR-TLDA-16OU24-B	
		Industriels	<b>504,00 €</b>	QPCR-TLDA-16OU24-C	
Design et achat de cartes TLDA à façon format 48 (au minimum par 10)		CNRS & assimilés	<b>526,00 €</b>	QPCR-TLDA-48-A	
		Académiques hors CNRS	<b>526,00 €</b>	QPCR-TLDA-48-B	
		Industriels	<b>526,00 €</b>	QPCR-TLDA-48-C	
Design et achat de cartes TLDA à façon format 96a ou 96b (au minimum par 10)		CNRS & assimilés	<b>554,00 €</b>	QPCR-TLDA-96-A	
		Académiques hors CNRS	<b>554,00 €</b>	QPCR-TLDA-96-B	
		Industriels	<b>554,00 €</b>	QPCR-TLDA-96-C	
Design et achat de cartes TLDA pour gènes de références souris ou rat		CNRS & assimilés	<b>346,00 €</b>	QPCR-TLDA-REFRAT-A	
		Académiques hors CNRS	<b>346,00 €</b>	QPCR-TLDA-REFRAT-B	
		Industriels	<b>346,00 €</b>	QPCR-TLDA-REFRAT-C	
Design et achat de cartes TLDA pour gènes de références Homme		CNRS & assimilés	<b>356,00 €</b>	QPCR-TLDA-REFHOM-A	
		Académiques hors CNRS	<b>356,00 €</b>	QPCR-TLDA-REFHOM-B	
		Industriels	<b>356,00 €</b>	QPCR-TLDA-REFHOM-C	
Design et achat de cartes TLDA pour gènes de références Panel (minimum par 4)		CNRS & assimilés	<b>1 434,00 €</b>	QPCR-TLDA-PANEL-A	
		Académiques hors CNRS	<b>1 434,00 €</b>	QPCR-TLDA-PANEL-B	
		Industriels	<b>1 434,00 €</b>	QPCR-TLDA-PANEL-C	
Design et achat de cartes TLDA pour miRNA (minimum par 8)		CNRS & assimilés	<b>1 544,00 €</b>	QPCR-TLDA-MIRNA-A	
		Académiques hors CNRS	<b>1 544,00 €</b>	QPCR-TLDA-MIRNA-B	
		Industriels	<b>1 544,00 €</b>	QPCR-TLDA-MIRNA-C	
<b>ANALYSE</b>	Analyse des résultats et traitement des données	CNRS & assimilés	<b>60,00 €</b>	QPCR-ANALYSE-A	
		Académiques hors CNRS	<b>60,00 €</b>	QPCR-ANALYSE-B	
		Industriels	<b>100,00 €</b>	QPCR-ANALYSE-C	

ANALYSE				
Conception de projet	CNRS & assimilés	60,00 €	QPCR-CONCEPT-A	
	Académiques hors CNRS	60,00 €	QPCR-CONCEPT-B	
	Industriels	100,00 €	QPCR-CONCEPT-C	
Purification ADN Total	CNRS & assimilés	15,00 €	BM-ADNT-A	
	Académiques hors CNRS	15,00 €	BM-ADNT-B	
	Industriels	30,00 €	BM-ADNT-C	
Purification ARN Total avec élimination de l'ADNg	CNRS & assimilés	20,00 €	BM-ARNTE-A	
	Académiques hors CNRS	20,00 €	BM-ARNTE-B	
	Industriels	40,00 €	BM-ARNTE-C	
Préparation d'ADNc	CNRS & assimilés	35,00 €	BM-ADNC-A	
	Académiques hors CNRS	35,00 €	BM-ADNC-B	
	Industriels	70,00 €	BM-ADNC-C	
Amplification de la séquence d'intérêt avec purification	CNRS & assimilés	100,00 €	BM-AMPLI-A	
	Académiques hors CNRS	100,00 €	BM-AMPLI-B	
	Industriels	200,00 €	BM-AMPLI-C	
Clonage dans un vecteur de transcription/expression	CNRS & assimilés	150,00 €	BM-SSC-A	
	Académiques hors CNRS	150,00 €	BM-SSC-B	
	Industriels	300,00 €	BM-SSC-C	
Miniprep	CNRS & assimilés	4,00 €	BM-MP-A	
	Académiques hors CNRS	4,00 €	BM-MP-B	
	Industriels	8,00 €	BM-MP-C	
Midi-MaxiPrep à partir d'étalements bactériens High Copy	CNRS & assimilés	50,00 €	BM-PREPBH-A	
	Académiques hors CNRS	50,00 €	BM-PREPBH-B	
	Industriels	100,00 €	BM-PREPBH-C	
Midi-MaxiPrep à partir d'étalements bactériens High Copy - par échantillon supplémentaire (de 2 à 6 échantillons)	CNRS & assimilés	20,00 €	BM-PREPBH6-A	
	Académiques hors CNRS	20,00 €	BM-PREPBH6-B	
	Industriels	20,00 €	BM-PREPBH6-C	
Midi-MaxiPrep à partir d'étalements bactériens Low Copy	CNRS & assimilés	80,00 €	BM-PREPBL-A	
	Académiques hors CNRS	80,00 €	BM-PREPBL-B	
	Industriels	160,00 €	BM-PREPBL-C	
Midi-MaxiPrep à partir d'étalements bactériens Low Copy - par échantillon supplémentaire (de 2 à 6 échantillons)	CNRS & assimilés	32,00 €	BM-PREPBL6-A	
	Académiques hors CNRS	32,00 €	BM-PREPBL6-B	
	Industriels	32,00 €	BM-PREPBL6-C	
Midi-MaxiPrep à partir d'ADN High Copy	CNRS & assimilés	60,00 €	BM-PREPAH-A	
	Académiques hors CNRS	60,00 €	BM-PREPAH-B	
	Industriels	120,00 €	BM-PREPAH-C	
Midi-MaxiPrep à partir d'ADN High Copy - par échantillon supplémentaire (de 2 à 6 échantillons)	CNRS & assimilés	29,00 €	BM-PREPAH6-A	
	Académiques hors CNRS	29,00 €	BM-PREPAH6-B	
	Industriels	29,00 €	BM-PREPAH6-C	
Midi-MaxiPrep à partir d'ADN Low Copy	CNRS & assimilés	90,00 €	BM-PREPAL-A	
	Académiques hors CNRS	90,00 €	BM-PREPAL-B	
	Industriels	180,00 €	BM-PREPAL-C	
Midi-MaxiPrep à partir d'ADN Low Copy - par échantillon supplémentaire (de 2 à 6 échantillons)	CNRS & assimilés	41,00 €	BM-PREPAL6-A	
	Académiques hors CNRS	41,00 €	BM-PREPAL6-B	
	Industriels	41,00 €	BM-PREPAL6-C	
Midi-MaxiPrep à partir d'étalements bactériens Endotoxin-Free High Copy	CNRS & assimilés	60,00 €	BM-PREPBEFH-A	
	Académiques hors CNRS	60,00 €	BM-PREPBEFH-B	
	Industriels	120,00 €	BM-PREPBEFH-C	

**Biologie Moléculaire TEFOR**

Midi-MaxiPrep à partir d'étalements bactériens Endotoxin-Free High Copy - par échantillon supplémentaire (de 2 à 6 échantillons)	CNRS & assimilés	30,00 €	BM-PREPBEFH6-A
	Académiques hors CNRS	30,00 €	BM-PREPBEFH6-B
	Industriels	30,00 €	BM-PREPBEFH6-C
Midi-MaxiPrep à partir d'étalements bactériens Endotoxin-Free Low Copy	CNRS & assimilés	90,00 €	BM-PREPBEFL-A
	Académiques hors CNRS	90,00 €	BM-PREPBEFL-B
	Industriels	180,00 €	BM-PREPBEFL-C
Midi-MaxiPrep à partir d'étalements bactériens Endotoxin-Free Low Copy - par échantillon supplémentaire (de 2 à 6 échantillons)	CNRS & assimilés	45,00 €	BM-PREPBEFL6-A
	Académiques hors CNRS	45,00 €	BM-PREPBEFL6-B
	Industriels	45,00 €	BM-PREPBEFL6-C
Midi-MaxiPrep à partir d'ADN Endotoxin-Free High Copy	CNRS & assimilés	70,00 €	BM-PREPAEFH-A
	Académiques hors CNRS	70,00 €	BM-PREPAEFH-B
	Industriels	140,00 €	BM-PREPAEFH-C
Midi-MaxiPrep à partir d'ADN Endotoxin-Free High Copy - par échantillon supplémentaire (de 2 à 6 échantillons)	CNRS & assimilés	39,00 €	BM-PREPAEFH6-A
	Académiques hors CNRS	39,00 €	BM-PREPAEFH6-B
	Industriels	39,00 €	BM-PREPAEFH6-C
Midi-MaxiPrep à partir d'ADN Endotoxin-Free Low Copy	CNRS & assimilés	100,00 €	BM-PREPAEFL-A
	Académiques hors CNRS	100,00 €	BM-PREPAEFL-B
	Industriels	200,00 €	BM-PREPAEFL-C
Midi-MaxiPrep à partir d'ADN Endotoxin-Free Low Copy - par échantillon supplémentaire (de 2 à 6 échantillons)	CNRS & assimilés	54,00 €	BM-PREPAEFL6-A
	Académiques hors CNRS	54,00 €	BM-PREPAEFL6-B
	Industriels	54,00 €	BM-PREPAEFL6-C
Purification d'ADN de BAC	CNRS & assimilés	45,00 €	BM-PURIFBAC-A
	Académiques hors CNRS	45,00 €	BM-PURIFBAC-B
	Industriels	90,00 €	BM-PURIFBAC-C
Recombinaison BAC	CNRS & assimilés	250,00 €	BM-RECBAC-A
	Académiques hors CNRS	250,00 €	BM-RECBAC-B
	Industriels	300,00 €	BM-RECBAC-C
Préparation et purification d'ARNm	CNRS & assimilés	120,00 €	BM-PREPBAC-A
	Académiques hors CNRS	120,00 €	BM-PREPBAC-B
	Industriels	240,00 €	BM-PREPBAC-C
Préparation et purification d'ARNm	CNRS & assimilés	120,00 €	BM-ARNM-A
	Académiques hors CNRS	120,00 €	BM-ARNM-B
	Industriels	240,00 €	BM-ARNM-C
Préparation et purification de DIG ARN ANTISENS	CNRS & assimilés	45,00 €	BM-ARNS-A
	Académiques hors CNRS	45,00 €	BM-ARNS-B
	Industriels	90,00 €	BM-ARNS-C
Préparation et purification de DIG ARN SENS + ANTISENS	CNRS & assimilés	60,00 €	BM-ARNAS-A
	Académiques hors CNRS	60,00 €	BM-ARNAS-B
	Industriels	120,00 €	BM-ARNAS-C
Contrôle de DIG ARN par Dot Blot	CNRS & assimilés	6,00 €	BM-DOTBLOT-A
	Académiques hors CNRS	6,00 €	BM-DOTBLOT-B
	Industriels	27,00 €	BM-DOTBLOT-C
Purification de protéine avec His-Tag	CNRS & assimilés	15,00 €	BM-PURIF-A
	Académiques hors CNRS	15,00 €	BM-PURIF-B
	Industriels	35,00 €	BM-PURIF-C
Synthèse de sonde fluorescente antisens	CNRS & assimilés	50,00 €	BM-SONDEFLUOAS-A
	Académiques hors CNRS	50,00 €	BM-SONDEFLUOAS-B
	Industriels	100,00 €	BM-SONDEFLUOAS-C

Synthèse de sonde fluorescente antisens + sens	CNRS & assimilés	<b>70,00 €</b>	BM-SONDEFLUOS-A
	Académiques hors CNRS	<b>70,00 €</b>	BM-SONDEFLUOS-B
	Industriels	<b>140,00 €</b>	BM-SONDEFLUOS-C
Préparation et purification de dsARN	CNRS & assimilés	<b>40,00 €</b>	BM-DSARN-A
	Académiques hors CNRS	<b>40,00 €</b>	BM-DSARN-B
	Industriels	<b>80,00 €</b>	BM-DSARN-C
Gène synthétique - de 0,5 à 5 kb (prix par base)	CNRS & assimilés	<b>0,45 €</b>	BM-GS5-A
	Académiques hors CNRS	<b>0,45 €</b>	BM-GS5-B
	Industriels	<b>0,45 €</b>	BM-GS5-C
Gène synthétique - de 5 à 7 kb (prix par base)	CNRS & assimilés	<b>0,60 €</b>	BM-GS7-A
	Académiques hors CNRS	<b>0,60 €</b>	BM-GS7-B
	Industriels	<b>0,60 €</b>	BM-GS7-C
Séquençage	CNRS & assimilés	<b>5,00 €</b>	BM-SEQ-A
	Académiques hors CNRS	<b>5,00 €</b>	BM-SEQ-B
	Industriels	<b>5,00 €</b>	BM-SEQ-C
Hybridation in situ visible (DIG) (par puits)	CNRS & assimilés	<b>60,00 €</b>	BM-HYBDIG-A
	Académiques hors CNRS	<b>60,00 €</b>	BM-HYBDIG-B
	Industriels	<b>120,00 €</b>	BM-HYBDIG-C
Double hybridation in situ visible (DIG) (par puits)	CNRS & assimilés	<b>80,00 €</b>	BM-HYB2DIG-A
	Académiques hors CNRS	<b>80,00 €</b>	BM-HYB2DIG-B
	Industriels	<b>160,00 €</b>	BM-HYB2DIG-C
Hybridation in situ fluo (par puits)	CNRS & assimilés	<b>80,00 €</b>	BM-HYBFLUO-A
	Académiques hors CNRS	<b>80,00 €</b>	BM-HYBFLUO-B
	Industriels	<b>160,00 €</b>	BM-HYBFLUO-C
Double hybridation in situ fluo (par puits)	CNRS & assimilés	<b>100,00 €</b>	BM-HYB2FLUO-A
	Académiques hors CNRS	<b>100,00 €</b>	BM-HYB2FLUO-B
	Industriels	<b>200,00 €</b>	BM-HYB2FLUO-C
Utilisation autonome du robot d'électrophorèse (par 1/2 journée)	CNRS & assimilés	<b>150,00 €</b>	BM-ELEC1/2-A
	Académiques hors CNRS	<b>150,00 €</b>	BM-ELEC1/2-B
	Industriels	<b>300,00 €</b>	BM-ELEC1/2-C
Utilisation autonome du robot d'électrophorèse (par jour)	CNRS & assimilés	<b>250,00 €</b>	BM-ELECJ-A
	Académiques hors CNRS	<b>250,00 €</b>	BM-ELECJ-B
	Industriels	<b>500,00 €</b>	BM-ELECJ-C
Utilisation du robot d'électrophorèse (par jour) avec ingénieur	CNRS & assimilés	<b>1 500,00 €</b>	BM-ELECINGE-A
	Académiques hors CNRS	<b>1 500,00 €</b>	BM-ELECINGE-B
	Industriels	<b>3 000,00 €</b>	BM-ELECINGE-C
Fabrication d'une banque de cDNA	CNRS & assimilés	<b>1 500,00 €</b>	BM-BANQCDNA-A
	Académiques hors CNRS	<b>1 500,00 €</b>	BM-BANQCDNA-B
	Industriels	<b>2 500,00 €</b>	BM-BANQCDNA-C
Expertise des échantillons	CNRS & assimilés	<b>50,00 €</b>	BM-ECH-A
	Académiques hors CNRS	<b>75,00 €</b>	BM-ECH-B
	Industriels	<b>100,00 €</b>	BM-ECH-C
Frais d'expédition Carboglace	CNRS & assimilés	<b>40,00 €</b>	BM-EXPE
	Académiques hors CNRS	<b>40,00 €</b>	BM-EXPE
	Industriels	<b>40,00 €</b>	BM-EXPE

**Décision relative au tarif des produits du laboratoire AMAGEN – UMS3504**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121623DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC140810DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs H.T. des diverses prestations réalisées par le laboratoire AMAGEN (UMS3504) sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

**Article 2 :**

La présente décision s'applique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 octobre 2014

Pour le Président et par délégation  
La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

## TARIFS PRIVÉS 2014

### Poissons-zèbre (zebrafish, *Danio rerio*)

#### Œufs embryonnés

Poisson-zèbre (AB – TU – TL – Casper)			
Référence	Description	unité	prix (HT)
<b>Lot test pour mise en place d'expérience un seul envoi par utilisateur, 500 œufs maximum</b>			
OEU-ZEB-01	le premier lot de 500 œufs maximum	unité	0,87 €
<b>Envois réguliers – engagements sur 13 semaines – livraison garantie</b>			
OEU-ZEB-02	lot de 1000 et au-delà *	unité	0,87 €
OEU-ZEB-03	lot de 500 à 999	unité	0,97 €
OEU-ZEB-04	lot de 100 à 499 (lot minimum 100)	unité	1,63 €
<b>Réservés au moins un mois à l'avance – livraison garantie</b>			
OEU-ZEB-05	lot de 1000 et au-delà	unité	1,07 €
OEU-ZEB-06	lot de 500 à 999	unité	1,28 €
OEU-ZEB-07	lot de 100 à 499 (lot minimum 100)	unité	2,14 €
<b>Non réservés – en fonction des stocks disponibles</b>			
OEU-ZEB-08	lot de 1000 et au-delà	unité	1,94 €
OEU-ZEB-09	lot de 500 à 999	unité	2,35 €
OEU-ZEB-10	lot de 100 à 499 (lot minimum 100)	unité	3,67 €

#### Juvéniles, adultes et reproducteurs

Poisson-zèbre (AB – TU – TL – Casper)			
Référence	Description	unité	prix (HT)
<b>Envois planifiés (1 mois à l'avance pour les animaux de 1 mois, ...) - livraison garantie</b>			
JUV-ZEB-01	Juvéniles de 1 mois (non sexés)	unité	3,06 €
JUV-ZEB-02	Juvéniles de 2 mois (non sexés)	unité	3,57 €
JUV-ZEB-03	Juvéniles de 3 mois (non sexés)	unité	4,08 €
ADU-ZEB-01	Adultes (non sexés)**	unité	5,61 €
REP-ZEB-01	Couples reproducteurs*** (2 poissons, 1♂ et 1♀)	unité	13,26 €
<b>Non planifiés – en fonction des stocks disponibles</b>			
JUV-ZEB-04	Juvéniles de 1 mois (non sexés)	unité	5,61 €
JUV-ZEB-05	Juvéniles de 2 mois (non sexés)	unité	6,02 €
JUV-ZEB-06	Juvéniles de 3 mois (non sexés)	unité	6,63 €
ADU-ZEB-02	Adultes (non sexés)**	unité	9,69 €
REP-ZEB-02	Couples reproducteurs*** (2 poissons, 1♂ et 1♀)	unité	25,50 €

\* : possibilité de commande ouverte pour ce tarif. Dans le cas de commande ouverte pour les fournitures d'œufs, les dates d'envois doivent être fixées au moins quinze jours à l'avance. Dans le cas contraire, ou lors de changement de date ou de quantité dans cette période de quinze jours précédent une date d'envoi programmée, soit une nouvelle date sera proposée au moins quinze jours plus tard, soit l'envoi en question sera facturé au tarif supérieur. Soit OEU-MED-04 ou 05 ou 06 en fonction du nombre d'œufs de l'envoi.

**UMS AMAGEN (UMS 3504 CNRS / UMS 1374 INRA)**  
Campus CNRS, Institut de Neurobiologie Alfred Fessard  
1, av. de la terrasse, Bât. 32, F-91198 Gif sur Yvette

\*\* : Adultes de 4 mois minimum et de 12 mois maximum, avec sex ratio approximatif de 50% non garanti (en âge de reproduire).

\*\*\* : Couples reproducteurs de 4 mois minimum et de 12 mois maximum, avec au minimum une ponte effective.

**Médaka (Ricefish, *Oryzias latipes*)**

**Œufs embryonnés**

**Médaka (CAB)**

<i>Référence</i>	<i>Description</i>	<i>unité</i>	<i>prix (HT)</i>
<b>Lot test pour mise en place d'expérience un seul envoi par utilisateur, 500 œufs maximum</b>			
OEU-MED-01	le premier lot de 500 œufs maximum	unité	0,71 €
<b>Envois réguliers – engagements sur 13 semaines – livraison garantie</b>			
OEU-MED-02	lot de 1000 et au-delà *	unité	0,71 €
OEU-MED-03	lot de 500 à 999	unité	0,87 €
OEU-MED-04	lot de 100 à 499 (lot minimum 100)	unité	1,53 €
<b>Réservés au moins un mois à l'avance – livraison garantie</b>			
OEU-MED-05	lot de 1000 et au-delà	unité	0,92 €
OEU-MED-06	lot de 500 à 999	unité	1,17 €
OEU-MED-07	lot de 100 à 499 (lot minimum 100)	unité	1,94 €
<b>Non réservés – en fonction des stocks disponibles</b>			
OEU-MED-08	lot de 1000 et au-delà	unité	1,73 €
OEU-MED-09	lot de 500 à 999	unité	2,04 €
OEU-MED-10	lot de 100 à 499 (lot minimum 100)	unité	3,47 €

**Juvéniles, adultes et reproducteurs**

**Médaka (CAB)**

<i>Référence</i>	<i>Description</i>	<i>unité</i>	<i>prix (HT)</i>
<b>Envois planifiés (1 mois à l'avance pour les animaux de 1 mois, ...) - livraison garantie</b>			
JUV-MED-01	Juvéniles de 1 mois (non sexés)	unité	2,75 €
JUV-MED-02	Juvéniles de 2 mois (non sexés)	unité	3,06 €
JUV-MED-03	Juvéniles de 3 mois (non sexés)	unité	3,37 €
ADU-MED-01	Adultes (non sexés)**	unité	4,59 €
REP-MED-01	Couples reproducteurs*** (2 poissons, 1♂ et 1♀)	unité	11,22 €
<b>Non planifiés – en fonction des stocks disponibles</b>			
JUV-MED-04	Juvéniles de 1 mois (non sexés)	unité	4,49 €
JUV-MED-05	Juvéniles de 2 mois (non sexés)	unité	5,10 €
JUV-MED-06	Juvéniles de 3 mois (non sexés)	unité	5,61 €
ADU-MED-02	Adultes (non sexés)**	unité	8,16 €
REP-MED-02	Couples reproducteurs*** (2 poissons, 1♂ et 1♀)	unité	22,44 €

\* : idem, \*\* : idem, \*\*\* : Couples reproducteurs de 4 mois minimum et de 12 mois maximum. Sex ratio garanti.

**UMS AMAGEN (UMS 3504 CNRS / UMS 1374 INRA)**  
 Campus CNRS, Institut de Neurobiologie Alfred Fessard  
 1, av. de la terrasse, Bât. 32, F-91198 Gif sur Yvette

Tarifs hébergement – privés		
Référence	Description	prix HT (€)
HEB-ZEB-01	<p><b>Hébergement de sauvegarde - coût mensuel:</b>            Nombre de bacs : 1            Nombre d'animaux : 15            Durée minimale d'hébergement : 3 mois.            Durée maximale d'hébergement : sans limite.            Facturation : trimestriel            Révision des tarifs : tous les 12 mois.            Âge des animaux sur site : variable de 1 mois à 12 mois            Âge maximal : 12 mois.            Nombre de lot conservé : 1</p> <p><b>Présence continue d'animaux en âge de se reproduire : NON</b>            Délai maximal de production d'œufs : variable de 1 à 3 mois</p> <p>Les adultes sont réformés dès que la génération suivante est assurée.            Les délais de mise en reproduction ne sont donc pas garantis.</p> <p>Pour les hébergements excédant 8 mois, une reproduction par période de 12 mois est facturée en supplément (HEB-ZEB-03 ou 04, voir ci-dessous).</p> <p>Le tarif comprend les fluides, la nourriture, les consommables, le temps de main d'œuvre dédiée et l'amortissement du matériel.</p>	122,40 €
HEB-ZEB-02	<p><b>Hébergement de production – coût mensuel :</b>            Nombre de bacs : 2 à 3            Nombre d'animaux : 16 à 32            Durée minimale d'hébergement : 6 mois.            Durée maximale d'hébergement : sans limite.            Facturation : trimestriel            Révision des tarifs : tous les 12 mois.            Âge des animaux sur site : variable de 1 mois à 12 mois            Âge maximal : 12 mois.            Nombre de lots conservés : 2 à 3</p> <p><b>Présence continue d'animaux en âge de se reproduire : OUI</b>            Délai maximal de production d'œufs : 3 semaines</p> <p><b>La lignée est gérée afin d'assurer la présence continue sur site d'un lot de géniteurs matures.</b></p> <p>Les adultes sont réformés dès que la génération suivante est prête à se reproduire.</p> <p>Pour les hébergements excédant 6 mois, une reproduction par période de 6 mois est facturée en supplément (HEB-ZEB-03, voir ci-dessous).</p> <p>Le tarif comprend les fluides, la nourriture, les consommables, le temps de main d'œuvre dédiée et l'amortissement du matériel.</p>	244,80 €

**UMS AMAGEN (UMS 3504 CNRS / UMS 1374 INRA)**  
 Campus CNRS, Institut de Neurobiologie Alfred Fessard  
 1, av. de la terrasse, Bât. 32, F-91198 Gif sur Yvette

HEB-ZEB-03	<p><b>Reproduction de maintien de lignée hétérozygote – à l’unité : Disponible pour les lignées transgéniques AMAGEN</b>          Mise en reproduction des animaux matures avec des géniteurs de fond génétique sauvage.          Récolte des œufs.          Désinfection des œufs.          Tri des larves sur la base des marqueurs de transgénèse fluorescents utilisés par la plate-forme uniquement (typiquement beta-cristalline CFP)          Seules les larves positives sont maintenues en élevage.</p> <p>Les larves n’exprimant pas le marqueur sont réformées.</p> <p>Le tarif comprend les consommables et le temps de main d’œuvre dédiée.</p>	367,20 €
HEB-ZEB-04	<p><b>Reproduction de maintien de lignée hétérozygote – à l’unité : Disponible pour les lignées transgéniques/mutantes externes</b>          Mise en reproduction des animaux matures avec des géniteurs de fond génétique sauvage.          Récolte des œufs.          Désinfection des œufs.          Tri des larves sur la base d’un critère de sélection défini avec l’utilisateur (marqueur fluorescent, PCR, ...)          Seules les larves positives sont maintenues en élevage.</p> <p>Le tarif de base auquel s’ajoutent éventuellement des coûts de main d’œuvre et de consommables (pour le criblage par PCR par exemple)</p> <p>Les larves n’exprimant pas le marqueur sont réformées.</p> <p>Le tarif comprend les consommables et le temps de main d’œuvre dédiée.</p>	550,80 € + part variable
HEB-ZEB-05	<p><b>Reproduction lignée hétérozygote, tri des larves pour envoi – lignée AMAGEN – à l’unité :</b>          Mise en reproduction des animaux matures avec des géniteurs de fond génétique sauvage.          Récolte des œufs.          Désinfection des œufs.          Tri des larves sur la base des marqueurs de transgénèse fluorescents utilisés par la plate-forme uniquement          Emballage pour envoi.</p> <p><b>NB : le coût transport n’est pas inclus.</b> Nous consulter pour une estimation du coût de transport par transporteur agréé.          Enlèvement sur site par l’utilisateur possible.</p>	367,20 €
HEB-ZEB-06	<p><b>Reproduction simple, pas de tri des embryons – à l’unité :</b>          Mise en reproduction des animaux matures avec des géniteurs de fond génétique sauvage.          Récolte des œufs.          Désinfection des œufs.          Emballage pour envoi.</p> <p><b>NB : le coût transport n’est pas inclus.</b> Nous consulter pour une estimation du coût de transport par transporteur agréé.  <b>Enlèvement sur site par l’utilisateur possible.</b></p>	244,80 €

**UMS AMAGEN (UMS 3504 CNRS / UMS 1374 INRA)**  
Campus CNRS, Institut de Neurobiologie Alfred Fessard  
1, av. de la terrasse, Bât. 32, F-91198 Gif sur Yvette

<b>Emballage</b>			
<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>unité</b>	<b>prix (HT)</b>
EMB-POI-01	1 boîte polystyrène dimension approximative 60 x 40 x 30 cm pour environ 100 poissons adultes. Sont compris les sacs plastiques, les élastiques pour les animaux.	unité	40,00 €
EMB-OEU-01	1 enveloppe à bulles et Falcons jusqu'à 500 œufs.	unité	4,00 €

**UMS AMAGEN (UMS 3504 CNRS / UMS 1374 INRA)**  
 Campus CNRS, Institut de Neurobiologie Alfred Fessard  
 1, av. de la terrasse, Bât. 32, F-91198 Gif sur Yvette

Conditions d'hébergement et de tarification :

- 1- La plate-forme UMS AMAGEN offre la possibilité aux laboratoires de recherche d'héberger des lignées. Le personnel de la plate-forme fera tous les efforts nécessaires pour assurer le maintien en bonne santé des animaux hébergés. **Toutefois, l'UMS AMAGEN ne peut garantir qu'elle parviendra à maintenir une lignée. Il est donc fortement conseillé aux utilisateurs de prévoir des solutions d'hébergement externe en parallèle aux services assurés par la plate-forme. La plate-forme ne pourra être tenu responsable pour la perte d'une lignée en particulier si elle en est la seule dépositaire.**
- 2- L'hébergement concerne des lots de 15-16 animaux conservés ensemble dans un bac.
- 3- La plate-forme héberge uniquement des animaux dont l'âge est inférieur à 12 mois.
- 4- Les animaux âgés d'un an sont réformés.
- 5- En cours de prestation, la récupération des animaux adultes âgés de 12 mois est envisageable mais doit être négociée au début de la prestation. Des frais d'emballage et de transport seront facturés.
- 6- En l'absence d'accord préalable, à la fin de la période d'hébergement négociée, les animaux seront réformés. L'envoi

**Entrée et décontamination de lignée de poissons adultes ou embryons**

<i>Référence</i>	<i>Description</i>	<i>unité</i>	<i>prix HT (€)</i>
ENT-ZEB-01	Réception et entrée d'adultes en quarantaine par couple	unité	45,90 €
ENT-ZEB-02	Réception d'embryons	unité	45,90 €
DES-ZEB-01	Désinfection des œufs et incubation	unité	61,20 €
ELE-ZEB-01	Élevage et mise en ponte en quarantaine (1 mois maximum)*	unité	153,00 €
ELE-ZEB-02	Élevage 1 mois**	unité	122,40 €
EUT-ZEB-01	Euthanasie des reproducteurs en quarantaine.	unité	137,70 €
SEL-ZEB-01	Sélection des reproducteurs	unité	137,70 €

\* : renouvelable 2 fois au maximum (3 mois) si difficulté de reproduction.

\*\* : 4 mois minimum.

des animaux à l'utilisateur est possible mais doit être négocié au début de la prestation. Des frais d'emballage et de transport seront facturés.

7- Les durées minimales et maximales d'hébergement sont détaillées dans le tarif.

8- Les tarifs sont applicables pour une période d'un an. Au-delà, le tarif d'hébergement est renégocié.

9- L'unité de tarification est le mois. Tout mois entamé est dû.

10- La facturation des hébergements est trimestrielle et se fait à trimestre échu. La première facture est envoyée en fin de mois 3. Au minimum, une facturation sera effectuée tous les six mois.

11- Les animaux provenant d'animaleries extérieures à la plate-forme sont entrés en quarantaine. L'hébergement de la lignée débute obligatoirement par une reproduction. La prestation d'hébergement concerne par conséquent les descendants de ces animaux. Les animaux entrés en quarantaine sont réformés lorsque la souche est établie dans les animaleries de la plate-forme.

12- Pour les souches transgéniques ou mutantes, les critères de sélection des animaux sont définis en début de prestation. Suivant le critère de sélection, un surcoût de sélection peut-être demandé.

13- Par défaut, la sélection des animaux à chaque génération des lignées transgéniques produites avec les vecteurs de la plateforme se fait exclusivement sur l'expression du rapporteur de transgénèse d'AMAGEN. Tout autre type de sélection doit être négocié au début de la prestation.

14- Par défaut, les lignées sont maintenues de manière hétérozygote sur un seul fond génétique (AB, Casper, TU ou TL) au choix de l'utilisateur. Les maintiens de lignées homozygotes ou sur d'autres fonds génétiques doivent être négociés lors de l'établissement du devis et peuvent entraîner des frais supplémentaires.

15- Les œufs sont facturés à l'unité. Le prix à l'unité varie suivant les modalités de réservations. Pour des quantités très faibles (inf. à 100), il sera appliqué un supplément variable en fonction du type de réservation.

16- Les juvéniles sont livrés non sexés, les adultes peuvent être fournis par couples avec surcoût. Les couples reproducteurs vont par paires.

## Tarifs privés du UMS AMAGEN CNRS INRA

### Année 2014

### 1- Prestations de transgénèse

<b>médaka (CAB - DrR)</b>			
<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>unité</b>	<b>prix (HT)</b>
TGN-MED-01	Transgénèse médaka - Involin - vecteur AMAGEN	3 lignées	2 500,00 €
TGN-MED-02	Transgénèse médaka - linéaire vecteur AMAGEN	3 lignées	3 000,00 €
TGN-MED-03	Transgénèse médaka - vecteur utilisateur	3 lignées	3 500,00 €
TGN-MED-04	5 séances injections - livraison F0 non triés	5 séances	1000,00 €
TGN-MED-05	Expression transitoire - Involin vecteur AMAGEN + imagerie	3 séances/ vecteur	700,00 €
TGN-MED-06	Expression transitoire - linéaire vecteur AMAGEN + imagerie	3 séances/ vecteur	1 000,00 €
TGN-MED-07	Expression transitoire - vecteur utilisateur + imagerie	3 séances/ vecteur	1 400,00 €
TGN-MED-08	Expression transitoire - phénotypage	1 séance vecteur	600,00 €

<b>poisson-zèbre (AB - TU)</b>			
<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>unité</b>	<b>prix (HT)</b>
TGN-ZEB-01	Transgénèse poisson-zèbre - Involin - vecteur AMAGEN	3 lignées	2 500,00 €
TGN-ZEB-02	Transgénèse poisson-zèbre - linéaire vecteur AMAGEN	3 lignées	3 000,00 €
TGN-ZEB-03	Transgénèse poisson-zèbre - vecteur utilisateur	3 lignées	3 500,00 €
TGN-ZEB-04	5 séances injections - livraison F0 non triés	5 séances	1000,00 €
TGN-ZEB-05	Expression transitoire - Involin vecteur AMAGEN + imagerie	3 séances/ vecteur	700,00 €
TGN-ZEB-06	Expression transitoire - linéaire vecteur AMAGEN + imagerie	3 séances/ vecteur	1 000,00 €
TGN-ZEB-07	Expression transitoire - vecteur utilisateur + imagerie	3 séances/ vecteur	1 400,00 €
TGN-ZEB-08	Expression transitoire - phénotypage	1 séance vecteur	600,00 €

## Biologie moléculaire

### Production de vecteur de transgénèse

<b>Clonages de vecteurs d'entrée et de vecteurs de transgénèse (le séquençage complet de l'insert est inclus)</b>			
<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>unité</b>	<b>prix (HT)</b>
<b>Clonage par méthode classique depuis un plasmide</b>			
CLN-ALL-01	taille de l'insert < 2kb	unité	440,00 €
CLN-ALL-02	taille de l'insert - 2kb < taille < 4kb	unité	500,00 €
CLN-ALL-03	taille de l'insert - 4kb < taille < 6kb	unité	560,00 €
CLN-ALL-04	taille de l'insert > 6kb	vecteur	demander
<b>clonage par méthode classique depuis un bacmide</b>			
CLN-ALL-05	Clone d'entrée - taille < 2kb	unité	500,00 €
CLN-ALL-06	Clone d'entrée - 2kb < taille < 4kb	unité	540,00 €
CLN-ALL-07	Clone d'entrée - 4kb < taille < 6kb	unité	600,00 €
CLN-ALL-08	Clone d'entrée - taille > 6kb	unit	demander
<b>clonage par méthode classique depuis un ADN génomique</b>			
CLN-ALL-09	Clone d'entrée - taille < 2kb	unité	540,00 €
CLN-ALL-10	Clone d'entrée - 2kb < taille < 4kb	unité	600,00 €
CLN-ALL-11	Clone d'entrée - 4kb < taille < 6kb	unité	640,00 €
CLN-ALL-12	Clone d'entrée - taille > 6kb	unit	demander
<b>Clonage par méthode cold-fusion depuis un plasmide</b>			
CLN-ALL-13	taille de l'insert < 2kb	unité	500,00 €
CLN-ALL-14	taille de l'insert - 2kb < taille < 4kb	unité	540,00 €
CLN-ALL-15	taille de l'insert - 4kb < taille < 6kb	unité	640,00 €
CLN-ALL-16	taille de l'insert > 6kb	vecteur	demander
<b>Clonage par méthode cold-fusion depuis un bacmide</b>			
CLN-ALL-17	taille de l'insert < 2kb	unité	540,00 €
CLN-ALL-18	taille de l'insert - 2kb < taille < 4kb	unité	600,00 €
CLN-ALL-19	taille de l'insert - 4kb < taille < 6kb	unité	640,00 €
CLN-ALL-20	taille de l'insert > 6kb	vecteur	demander
<b>Clonage par méthode cold-fusion depuis un ADN génomique</b>			
CLN-ALL-21	taille de l'insert < 2kb	unité	580,00 €
CLN-ALL-22	taille de l'insert - 2kb < taille < 4kb	unité	600,00 €
CLN-ALL-23	taille de l'insert - 4kb < taille < 6kb	unité	640,00 €
CLN-ALL-24	taille de l'insert > 6kb	vecteur	demander

**UMS AMAGEN (UMS 3504 CNRS / UMS 1374 INRA)**  
 Campus CNRS, Institut de Neurobiologie Alfred Fessard  
 1, av. de la terrasse, Bât. 32, F-91198 Gif sur Yvette

<b>Clonages de vecteurs d'entrée et de vecteurs de transgénèse (le séquençage complet de l'insert est inclus)</b>			
<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>unité</b>	<b>prix (HT)</b>
Clonage par Gateway depuis un plasmide			
CLN-ALL-25	Clone d'entrée+vecteur d'expression - taille < 2kb	unité	600,00 €
CLN-ALL-26	Clone d'entrée+vecteur d'expression - 2 < taille < 4kb	unité	660,00 €
CLN-ALL-27	Clone d'entrée+vecteur d'expression - 4 < taille < 6kb	unité	740,00 €
CLN-ALL-28	Clone d'entrée+vecteur d'expression - taille > 6kb	unité	demander
Clonage par Gateway depuis un bacmide			
CLN-ALL-29	Clone d'entrée+vecteur d'expression - taille < 2kb	unité	640,00 €
CLN-ALL-30	Clone d'entrée+vecteur d'expression - 2 < taille < 4kb	unité	680,00 €
CLN-ALL-31	Clone d'entrée+vecteur d'expression - 4 < taille < 6kb	unité	720,00 €
CLN-ALL-32	Clone d'entrée+vecteur d'expression - taille > 6kb	unité	demander
Clonage par Gateway depuis un vecteur génomique			
CLN-ALL-33	Clone d'entrée+vecteur d'expression - taille < 2kb	unité	700,00 €
CLN-ALL-34	Clone d'entrée+vecteur d'expression - 2 < taille < 4kb	unité	760,00 €
CLN-ALL-35	Clone d'entrée+vecteur d'expression - 4 < taille < 6kb	unité	840,00 €
CLN-ALL-36	Clone d'entrée+vecteur d'expression - taille > 6kb	unité	demander

## Caractérisation de transgènes

<b>Poisson-zèbre et médaka</b>			
<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>unité</b>	<b>prix (HT)</b>
IDE-ALL-01	Tri des familles F1 + reproduction supplémentaire	lignée	2 000,00 €
IDE-ALL-02	Détermination du nombre de copies du transgène	lignée	2 000,00 €
IDE-ALL-04	Séquençage régions flanquantes	lignée	2 500,00 €
IDE-ALL-05	Analyse du site d'intégration par southern	lignée	2 500,00 €
IDE-ALL-06	Génotypage de lignée par PCR	12 individus	700.00 €

## 5- Édition de génome (TALE nuclease/CrispR)

Ne sont inclus ni la synthèse de la nucléase ni le transport des animaux

<b>Poisson-zèbre et médaka</b>			
<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>unité</b>	<b>prix (HT)</b>
LKO-ALL-01	Knock out 1 gène cible Rendu mutants F0 caractérisés taux de transmission non garanti	3 F0 caractérisés	5 000,00 €
LKO-ALL-02	Caractérisation de F1 porteurs d'une mutation type décalage de phase de lecture	Au moins 1 animal F1	700,00 €
LKO-ALL-03	Knock out 1 gène cible Génération F2 et au-delà 1 lignée – oeufs non caractérisés (proportion de mutants théorique : 50%) par génération supplémentaire	1 lot d'oeufs	150,00 €
LKO-ALL-04	Knock out 1 gène cible Génération F2 et au-delà 1 lignée – animaux sub adultes sub-adulte par génération supplémentaire	Au moins 1 couple d'animaux sub adultes porteur de la mutation	500,00 €

Exemple : 1 Couple F2 mutant sub-adulte = LKO-ALL-01 + 02 + 03 + 04 = 6.350 €

## 6- Heure de travail

<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>unité</b>	<b>prix (HT)</b>
HDT-ALL-01	Heure de travail animalerie	1 heure	50,00 €
HDT-ALL-02	Heure de travail biologie moléculaire	1 heure	70,00 €

## TARIFS Instituts Publics et Académiques (EPST) 2014 1- Hébergement et fournitures d'animaux

### Poissons-zèbre (zebrafish, *Danio rerio*)

#### Œufs embryonnés

Poisson-zèbre (AB – TU – TL – Casper)			
Référence	Description	unité	prix (HT)
<b>Lot test pour mise en place d'expérience un seul envoi par utilisateur, 500 œufs maximum</b>			
OEU-ZEB-01	le premier lot de 500 œufs maximum	unité	0,56 €
<b>Envois réguliers – engagements sur 13 semaines – livraison garantie</b>			
OEU-ZEB-02	lot de 1000 et au-delà *	unité	0,56 €
OEU-ZEB-03	lot de 500 à 999	unité	0,66 €
OEU-ZEB-04	lot de 100 à 499 (lot minimum 100)	unité	0,82 €
<b>Réservés au moins un mois à l'avance – livraison garantie</b>			
OEU-ZEB-05	lot de 1000 et au-delà	unité	0,71 €
OEU-ZEB-06	lot de 500 à 999	unité	0,87 €
OEU-ZEB-07	lot de 100 à 499 (lot minimum 100)	unité	1,07 €
<b>Non réservés – en fonction des stocks disponibles</b>			
OEU-ZEB-08	lot de 1000 et au-delà	unité	1,33 €
OEU-ZEB-09	lot de 500 à 999	unité	1,53 €
OEU-ZEB-10	lot de 100 à 499 (lot minimum 100)	unité	1,84 €

#### Juvéniles, adultes et reproducteurs

Poisson-zèbre (AB – TU – TL – Casper)			
Référence	Description	unité	prix (HT)
<b>Envois planifiés (1 mois à l'avance pour les animaux de 1 mois, ...) - livraison garantie</b>			
JUV-ZEB-01	Juvéniles de 1 mois (non sexés)	unité	1,53 €
JUV-ZEB-02	Juvéniles de 2 mois (non sexés)	unité	2,04 €
JUV-ZEB-03	Juvéniles de 3 mois (non sexés)	unité	2,55 €
ADU-ZEB-01	Adultes (non sexés)**	unité	3,57 €
REP-ZEB-01	Couples reproducteurs*** (2 poissons, 1♂ et 1♀)	unité	10,20 €
<b>Non planifiés – en fonction des stocks disponibles</b>			
JUV-ZEB-04	Juvénile de 1 mois (non sexés)	unité	2,55 €
JUV-ZEB-05	Juvénile de 2 mois (non sexés)	unité	3,06 €
JUV-ZEB-06	Juvénile de 3 mois (non sexés)	unité	3,57 €
ADU-ZEB-02	Adultes (non sexés)**	unité	5,61 €
REP-ZEB-02	Couples reproducteurs*** (2 poissons, 1♂ et 1♀)	unité	14,28 €

\* : possibilité de commande ouverte pour ce tarif. Dans le cas de commande ouverte pour les fournitures d'œufs, les dates d'envois doivent être fixées au moins quinze jours à l'avance. Dans le cas contraire, ou lors de changement de date ou de quantité dans cette période de quinze jours précédant une date d'envoi programmée, soit une nouvelle date sera proposée au moins quinze jours plus tard, soit l'envoi en question sera facturé au tarif supérieur. Soit OEU-MED-04

**UMS AMAGEN (UMS 3504 CNRS / UMS 1374 INRA)**  
 Campus CNRS, Institut de Neurobiologie Alfred Fessard  
 1, av. de la terrasse, Bât. 32, F-91198 Gif sur Yvette

ou 05 ou 06 en fonction du nombre d'œufs de l'envoi.

\*\* : Adultes de 4 mois minimum et de 10 mois maximum, avec sex ratio approximatif de 50% non garanti (en âge de reproduire).

\*\*\* : Couples reproducteurs de 4 mois minimum et de 10 mois maximum, avec au minimum une ponte effective.

**Médaka (Ricefish, *Oryzias latipes*)**

**Œufs embryonnés**

**Médaka (CAB)**

<i>Référence</i>	<i>Description</i>	<i>unité</i>	<i>prix (HT)</i>
<b>Lot test pour mise en place d'expérience un seul envoi par utilisateur, 500 œufs maximum</b>			
OEU-MED-01	le premier lot de 500 œufs maximum	unité	0,51 €
<b>Envois réguliers – engagements sur 13 semaines – livraison garantie</b>			
OEU-MED-02	lot de 1000 et au-delà *	unité	0,51 €
OEU-MED-03	lot de 500 à 999	unité	0,61 €
OEU-MED-04	lot de 100 à 499 (lot minimum 100)	unité	0,77 €
<b>Réservés au moins un mois à l'avance – livraison garantie</b>			
OEU-MED-05	lot de 1000 et au-delà	unité	0,66 €
OEU-MED-06	lot de 500 à 999	unité	0,77 €
OEU-MED-07	lot de 100 à 499 (lot minimum 100)	unité	0,97 €
<b>Non réservés – en fonction des stocks disponibles</b>			
OEU-MED-08	lot de 1000 et au-delà	unité	1,22 €
OEU-MED-09	lot de 500 à 999	unité	1,43 €
OEU-MED-10	lot de 100 à 499 (lot minimum 100)	unité	1,73 €

**Juveniles, adultes et reproducteurs**

**Médaka (CAB)**

<i>Référence</i>	<i>Description</i>	<i>unité</i>	<i>prix (HT)</i>
<b>Envois planifiés (1 mois à l'avance pour les animaux de 1 mois, ...) - livraison garantie</b>			
JUV-MED-01	Juveniles de 1 mois	unité	1,02 €
JUV-MED-02	Juveniles de 2 mois	unité	1,53 €
JUV-MED-03	Juveniles de 3 mois	unité	2,02 €
ADU-MED-01	Adultes (non sexés)**	unité	3,06 €
REP-MED-01	Couples reproducteurs*** (2 poissons, 1♂ et 1♀)**	unité	8,16 €
<b>Non planifiés – en fonction des stocks disponibles</b>			
JUV-MED-04	Juvenile de 1 mois	unité	2,04 €
JUV-MED-05	Juvenile de 2 mois	unité	2,55 €
JUV-MED-06	Juvenile de 3 mois	unité	3,06 €
ADU-MED-02	Adultes (non sexés)**	unité	5,10 €
REP-MED-02	Couples reproducteurs*** (2 poissons, 1♂ et 1♀)**	unité	12,24 €

\* : idem, \*\* : idem, \*\*\* : Couples reproducteurs de 4 mois minimum et de 10 mois maximum.

**UMS AMAGEN (UMS 3504 CNRS / UMS 1374 INRA)**  
 Campus CNRS, Institut de Neurobiologie Alfred Fessard  
 1, av. de la terrasse, Bât. 32, F-91198 Gif sur Yvette

Tarifs hébergement – académiques et EPST		
Référence	Description	Prix HT (€)
HEB-ZEB-01	<p><b>Hébergement de sauvegarde - coût mensuel:</b>            Nombre de bacs : 1            Nombre d'animaux : 15            Durée minimale d'hébergement : 3 mois.            Durée maximale d'hébergement : sans limite.            Facturation : trimestriel            Révision des tarifs : tous les 12 mois.            Âge des animaux sur site : variable de 1 mois à 12 mois            Âge maximal : 12 mois.            Nombre de lot conservé : 1  <b>Présence continue d'animaux en âge de se reproduire : NON</b>            Délai maximal de production d'œufs : variable de 1 à 3 mois</p> <p>Les adultes sont réformés dès que la génération suivante est assurée.            Les délais de mise en reproduction ne sont donc pas garantis.</p> <p>Pour les hébergements excédant 8 mois, une reproduction par période de 12 mois est facturée en supplément (HEB-ZEB-03 ou 04, voir ci-dessous).</p> <p>Le tarif comprend les fluides, la nourriture, les consommables, le temps de main d'œuvre dédiée et l'amortissement du matériel.</p>	40,80 €
HEB-ZEB-02	<p><b>Hébergement de production – coût mensuel :</b>            Nombre de bacs : 2 à 3            Nombre d'animaux : 16 à 32            Durée minimale d'hébergement : 6 mois.            Durée maximale d'hébergement : sans limite.            Facturation : trimestriel            Révision des tarifs : tous les 12 mois.            Âge des animaux sur site : variable de 1 mois à 12 mois            Âge maximal : 12 mois.            Nombre de lots conservés : 2 à 3  <b>Présence continue d'animaux en âge de se reproduire : OUI</b>            Délai maximal de production d'œufs : 3 semaines</p> <p><b>La lignée est gérée afin d'assurer la présence continue sur site d'un lot de géniteurs matures.</b></p> <p>Les adultes sont réformés dès que la génération suivante est prête à se reproduire.</p> <p>Pour les hébergements excédant 6 mois, une reproduction par période de 6 mois est facturée en supplément (HEB-ZEB-03, voir ci-dessous).</p> <p>Le tarif comprend les fluides, la nourriture, les consommables, le temps de main d'œuvre dédiée et l'amortissement du matériel.</p>	81,60 €

**UMS AMAGEN (UMS 3504 CNRS / UMS 1374 INRA)**  
 Campus CNRS, Institut de Neurobiologie Alfred Fessard  
 1, av. de la terrasse, Bât. 32, F-91198 Gif sur Yvette

HEB-ZEB-03	<p><b>Reproduction de maintien de lignée hétérozygote – à l'unité : Disponible pour les lignées transgéniques AMAGEN</b>          Mise en reproduction des animaux matures avec des géniteurs de fond génétique sauvage.          Récolte des œufs.          Désinfection des œufs.          Tri des larves sur la base des marqueurs de transgénèse fluorescents utilisés par la plate-forme uniquement (typiquement beta-cristalline CFP)          Seules les larves positives sont maintenues en élevage.</p> <p>Les larves n'exprimant pas le marqueur sont réformées.</p> <p>Le tarif comprend les consommables et le temps de main d'œuvre dédiée.</p>	122,40 €
HEB-ZEB-04	<p><b>Reproduction de maintien de lignée hétérozygote – à l'unité : Disponible pour les lignées transgéniques/mutantes externes</b>          Mise en reproduction des animaux matures avec des géniteurs de fond génétique sauvage.          Récolte des œufs.          Désinfection des œufs.          Tri des larves sur la base d'un critère de sélection défini avec l'utilisateur (marqueur fluorescent, PCR, ...)          Seules les larves positives sont maintenues en élevage.</p> <p>Le tarif de base auquel s'ajoutent éventuellement des coûts de main d'œuvre et de consommables (pour le criblage par PCR par exemple)</p> <p>Les larves n'exprimant pas le marqueur sont réformées.</p> <p>Le tarif comprend les consommables et le temps de main d'œuvre dédiée.</p>	183,60 € + part variable
HEB-ZEB-05	<p><b>Reproduction lignée hétérozygote, tri des larves pour envoi – lignée AMAGEN – à l'unité :</b>          Mise en reproduction des animaux matures avec des géniteurs de fond génétique sauvage.          Récolte des œufs.          Désinfection des œufs.          Tri des larves sur la base des marqueurs de transgénèse fluorescents utilisés par la plate-forme uniquement          Emballage pour envoi.</p> <p><b>NB : le coût transport n'est pas inclus.</b> Nous consulter pour une estimation du coût de transport par transporteur agréé.          Enlèvement sur site par l'utilisateur possible.</p>	122,40 €
HEB-ZEB-06	<p><b>Reproduction simple, pas de tri des embryons – à l'unité :</b>          Mise en reproduction des animaux matures avec des géniteurs de fond génétique sauvage.          Récolte des œufs.          Désinfection des œufs.          Emballage pour envoi.</p> <p><b>NB : le coût transport n'est pas inclus.</b> Nous consulter pour une estimation du coût de transport par transporteur agréé.  <b>Enlèvement sur site par l'utilisateur possible.</b></p>	81,60 €

**UMS AMAGEN (UMS 3504 CNRS / UMS 1374 INRA)**  
 Campus CNRS, Institut de Neurobiologie Alfred Fessard  
 1, av. de la terrasse, Bât. 32, F-91198 Gif sur Yvette

<b>Emballage</b>			
<i>Référence</i>	<i>Description</i>	<i>unité</i>	<i>prix (HT)</i>
EMB-POI-01	1 boîte polystyrène dimension approximative 60 x 40 x 30 cm pour environ 100 poissons adultes. Sont compris les sacs plastiques, les élastiques pour les animaux.	unité	15,00 €
EMB-OEU-01	1 enveloppe à bulles et Falcons jusqu'à 500 œufs.	unité	2,00 €

<b>Entrée et décontamination de lignée de poissons adultes ou embryons</b>			
<i>Référence</i>	<i>Description</i>	<i>unité</i>	<i>prix HT (€)</i>
ENT-ZEB-01	Réception et entrée d'adultes en quarantaine par couple	unité	15,30 €
ENT-ZEB-02	Réception d'embryons	unité	15,30 €
DES-ZEB-01	Désinfection des œufs et incubation	unité	20,40 €
ELE-ZEB-01	Élevage et mise en ponte en quarantaine (1 mois maximum)*	unité	51,00 €
ELE-ZEB-02	Élevage 1 mois**	unité	40,80 €
EUT-ZEB-01	Euthanasie des reproducteurs en quarantaine.	unité	45,90 €
SEL-ZEB-01	Sélection des reproducteurs	unité	45,90 €

\* : renouvelable 2 fois au maximum (3 mois) si difficulté de reproduction.

\*\* : 4 mois minimum.

**UMS AMAGEN (UMS 3504 CNRS / UMS 1374 INRA)**  
Campus CNRS, Institut de Neurobiologie Alfred Fessard  
1, av. de la terrasse, Bât. 32, F-91198 Gif sur Yvette

Conditions d'hébergement et de tarification :

- 1- La plate-forme UMS AMAGEN offre la possibilité aux laboratoires de recherche d'héberger des lignées. Le personnel de la plate-forme fera tous les efforts nécessaires pour assurer le maintien en bonne santé des animaux hébergés. **Toutefois, l'UMS AMAGEN ne peut garantir qu'elle parviendra à maintenir une lignée. Il est donc fortement conseillé aux utilisateurs de prévoir des solutions d'hébergement externe en parallèle aux services assurés par la plate-forme. La plate-forme ne pourra être tenu responsable pour la perte d'une lignée en particulier si elle en est la seule dépositaire.**
- 2- L'hébergement concerne des lots de 15-16 animaux conservés ensemble dans un bac.
- 3- La plate-forme héberge uniquement des animaux dont l'âge est inférieur à 12 mois.
- 4- Les animaux âgés d'un an sont réformés.
- 5- En cours de prestation, la récupération des animaux adultes âgés de 12 mois est envisageable mais doit être négociée au début de la prestation. Des frais d'emballage et de transport seront facturés.
- 6- En l'absence d'accord préalable, à la fin de la période d'hébergement négociée, les animaux seront réformés. L'envoi des animaux à l'utilisateur est possible mais doit être négocié au début de la prestation. Des frais d'emballage et de transport seront facturés.
- 7- Les durées minimales et maximales d'hébergement sont détaillées dans le tarif.
- 8- Les tarifs sont applicables pour une période d'un an. Au-delà, le tarif d'hébergement est renégocié.
- 9- L'unité de tarification est le mois. Tout mois entamé est dû.
- 10- La facturation des hébergements est trimestrielle et se fait à trimestre échu. La première facture est envoyée en fin de mois 3. Au minimum, une facturation sera effectuée tous les six mois.
- 11- Les animaux provenant d'animaleries extérieures à la plate-forme sont entrés en quarantaine. L'hébergement de la lignée débute obligatoirement par une reproduction. La prestation d'hébergement concerne par conséquent les descendants de ces animaux. Les animaux entrés en quarantaine sont réformés lorsque la souche est établie dans les animaleries de la plate-forme.
- 12- Pour les souches transgéniques ou mutantes, les critères de sélection des animaux sont définis en début de prestation. Suivant le critère de sélection, un surcoût de sélection peut-être demandé.
- 13- Par défaut, la sélection des animaux à chaque génération des lignées transgéniques produites avec les vecteurs de la plateforme se fait exclusivement sur l'expression du rapporteur de transgénèse d'AMAGEN. Tout autre type de sélection doit être négocié au début de la prestation.
- 14- Par défaut, les lignées sont maintenues de manière hétérozygote sur un seul fond génétique (AB, Casper, TU ou TL) au choix de l'utilisateur. Les maintiens de lignées homozygotes ou sur d'autres fonds génétiques doivent être négociés lors de l'établissement du devis et peuvent entraîner des frais supplémentaires.
- 15- Les œufs sont facturés à l'unité. Le prix à l'unité varie suivant les modalités de réservations. Pour des quantités très faibles (inf. à 100), il sera appliqué un supplément variable en fonction du type de réservation.
- 16- Les juvéniles sont livrés non sexés, les adultes peuvent être fournis par couples ou sexés avec surcoût. Les couples reproducteurs vont par paires.

## 2- Prestations de transgénèse

<b>médaka (CAB - DrR)</b>			
<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>unité</b>	<b>prix (HT)</b>
TGN-MED-01	Transgénèse médaka - Involin – vecteur AMAGEN	3 lignées	1 250,00 €
TGN-MED-02	Transgénèse médaka – linéaire vecteur AMAGEN	3 lignées	1 500,00 €
TGN-MED-03	Transgénèse médaka – vecteur utilisateur	3 lignées	1 700,00 €
TGN-MED-04	5 séances injections – livraison F0 non triés	5 séances	500,00 €
TGN-MED-05	Expression transitoire – Involin vecteur AMAGEN + imagerie	3 séances/ vecteur	350,00 €
TGN-MED-06	Expression transitoire – linéaire vecteur AMAGEN + imagerie	3 séances/ vecteur	500,00 €
TGN-MED-07	Expression transitoire – vecteur utilisateur + imagerie	3 séances/ vecteur	700,00 €
TGN-MED-08	Expression transitoire – phénotypage	1 séance vecteur	600,00 €

<b>poisson-zèbre (AB - TU)</b>			
<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>unité</b>	<b>prix (HT)</b>
TGN-ZEB-01	Transgénèse poisson-zèbre - Involin ou Tol2 vecteur AMAGEN	3 lignées	1 250,00 €
TGN-ZEB-02	Transgénèse poisson-zèbre – linéaire vecteur AMAGEN	3 lignées	1 500,00 €
TGN-ZEB-03	Transgénèse poisson-zèbre – vecteur utilisateur	3 lignées	1 700,00 €
TGN-ZEB-04	5 séances injections – livraison F0 non triés	5 séances	500,00 €
TGN-ZEB-05	Expression transitoire – Involin ou Tol2 vecteur AMAGEN + imagerie	3 séances/ vecteur	350,00 €
TGN-ZEB-06	Expression transitoire – linéaire vecteur AMAGEN + imagerie	3 séances/ vecteur	500,00 €
TGN-ZEB-07	Expression transitoire – vecteur utilisateur + imagerie	3 séances/ vecteur	700,00 €
TGN-ZEB-08	Expression transitoire – phénotypage	1 séance vecteur	600,00 €

### 3- Production de vecteur de transgénèse

<b>Clonages de vecteurs d'entrée et de vecteurs de transgénèse (le séquençage complet de l'insert est inclus)</b>			
<i>Référence</i>	<i>Description</i>	<i>unité</i>	<i>prix (HT)</i>
<b>Clonage par méthode classique depuis un plasmide</b>			
CLN-ALL-01	taille de l'insert < 2kb	unité	220,00 €
CLN-ALL-02	taille de l'insert – 2kb < taille < 4kb	unité	250,00 €
CLN-ALL-03	taille de l'insert – 4kb < taille < 6kb	unité	280,00 €
CLN-ALL-04	taille de l'insert > 6kb	vecteur	demander
<b>clonage par méthode classique depuis un bacmide</b>			
CLN-ALL-05	Clone d'entrée – taille < 2kb	unité	270,00 €
CLN-ALL-06	Clone d'entrée – 2kb < taille < 4kb	unité	300,00 €
CLN-ALL-07	Clone d'entrée – 4kb < taille < 6kb	unité	320,00 €
CLN-ALL-08	Clone d'entrée – taille > 6kb	unit	demander
<b>clonage par méthode classique depuis un ADN génomique</b>			
CLN-ALL-09	Clone d'entrée – taille < 2kb	unité	270,00 €
CLN-ALL-10	Clone d'entrée – 2kb < taille < 4kb	unité	300,00 €
CLN-ALL-11	Clone d'entrée – 4kb < taille < 6kb	unité	320,00 €
CLN-ALL-12	Clone d'entrée – taille > 6kb	unit	demander
<b>Clonage par méthode cold-fusion depuis un plasmide</b>			
CLN-ALL-13	taille de l'insert< 2kb	unité	250,00 €
CLN-ALL-14	taille de l'insert – 2kb < taille < 4kb	unité	270,00 €
CLN-ALL-15	taille de l'insert – 4kb < taille < 6kb	unité	320,00 €
CLN-ALL-16	taille de l'insert > 6kb	vecteur	demander
<b>Clonage par méthode cold-fusion depuis un bacmide</b>			
CLN-ALL-17	taille de l'insert< 2kb	unité	270,00 €
CLN-ALL-18	taille de l'insert – 2kb < taille < 4kb	unité	300,00 €
CLN-ALL-19	taille de l'insert – 4kb < taille < 6kb	unité	320,00 €
CLN-ALL-20	taille de l'insert > 6kb	vecteur	demander
<b>Clonage par méthode cold-fusion depuis un ADN génomique</b>			
CLN-ALL-21	taille de l'insert< 2kb	unité	270,00 €
CLN-ALL-22	taille de l'insert – 2kb < taille < 4kb	unité	300,00 €
CLN-ALL-23	taille de l'insert – 4kb < taille < 6kb	unité	320,00 €
CLN-ALL-24	taille de l'insert > 6kb	vecteur	demander

**UMS AMAGEN (UMS 3504 CNRS / UMS 1374 INRA)**  
 Campus CNRS, Institut de Neurobiologie Alfred Fessard  
 1, av. de la terrasse, Bât. 32, F-91198 Gif sur Yvette

<b>Clonages de vecteurs d'entrée et de vecteurs de transgénèse (le séquençage complet de l'insert est inclus)</b>			
<i>Référence</i>	<i>Description</i>	<i>unité</i>	<i>prix (HT)</i>
Clonage par Gateway depuis un plasmide			
CLN-ALL-25	Clone d'entrée+vecteur d'expression – taille < 2kb	unité	300,00 €
CLN-ALL-26	Clone d'entrée+vecteur d'expression – 2< taille< 4kb	unité	330,00 €
CLN-ALL-27	Clone d'entrée+vecteur d'expression – 4< taille< 6kb	unité	370,00 €
CLN-ALL-28	Clone d'entrée+vecteur d'expression – taille > 6kb	unité	demander
Clonage par Gateway depuis un bacmide			
CLN-ALL-29	Clone d'entrée+vecteur d'expression – taille < 2kb	unité	350,00 €
CLN-ALL-30	Clone d'entrée+vecteur d'expression – 2< taille< 4kb	unité	380,00 €
CLN-ALL-31	Clone d'entrée+vecteur d'expression – 4< taille< 6kb	unité	420,00 €
CLN-ALL-32	Clone d'entrée+vecteur d'expression – taille > 6kb	unité	demander
Clonage par Gateway depuis un vecteur génomique			
CLN-ALL-33	Clone d'entrée+vecteur d'expression – taille < 2kb	unité	350,00 €
CLN-ALL-34	Clone d'entrée+vecteur d'expression – 2< taille< 4kb	unité	380,00 €
CLN-ALL-35	Clone d'entrée+vecteur d'expression – 4< taille< 6kb	unité	420,00 €
CLN-ALL-36	Clone d'entrée+vecteur d'expression – taille > 6kb	unité	demander

#### 4- Caractérisation de transgènes

<b>Poisson-zèbre et médaka</b>			
<i>Référence</i>	<i>Description</i>	<i>unité</i>	<i>prix (HT)</i>
IDE-ALL-01	Tri des familles F1 + reproduction supplémentaire	lignée	1 000,00 €
IDE-ALL-02	Détermination du nombre de copies du transgène	lignée	1 000,00 €
IDE-ALL-04	Séquençage régions flanquantes	lignée	1 250,00 €
IDE-ALL-05	Analyse du site d'intégration par southern	lignée	1 250,00 €
IDE-ALL-06	Génotypage de lignée par PCR	12 individus	350.00 €

## 5- Édition de génome (TALE nuclease/CrispR)

Ne sont inclus ni la synthèse de la nucléase ni le transport des animaux

<b>Poisson-zèbre et médaka</b>			
<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>unité</b>	<b>prix (HT)</b>
LKO-ALL-01	Knock out 1 gène cible Rendu mutants F0 caractérisés taux de transmission non garanti	3 F0 caractérisés	3 000,00 €
LKO-ALL-02	Caractérisation de F1 porteurs d'une mutation type décalage de phase de lecture	Au moins 1 animal F1	400,00 €
LKO-ALL-03	Knock out 1 gène cible Génération F2 et au-delà 1 lignée – oeufs non caractérisés (proportion de mutants théorique : 50%) par génération supplémentaire	1 lot d'oeufs	100,00 €
LKO-ALL-04	Knock out 1 gène cible Génération F2 et au-delà 1 lignée – animaux sub adultes sub-adulte par génération supplémentaire	Au moins 1 couple d'animaux sub adultes porteur de la mutation	300,00 €

Exemple : 1 Couple F2 mutant sub-adulte = LKO-ALL-01 + 02 + 03 + 04 = 3.800 €

## 6- Heure de travail

<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>unité</b>	<b>prix (HT)</b>
HDT-ALL-01	Heure de travail animalerie	1 heure	25,00 €
HDT-ALL-02	Heure de travail biologie moléculaire	1 heure	35,00 €

DEC142502DR04

## Décision relative au tarif des produits de la direction déléguée à la formation pour les entreprises

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121623DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC140810DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

### Décide

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les tarifs H.T. des stages proposés par direction déléguée à la formation pour les entreprises, sont fixés selon le barème joint en annexe. Conformément à la réglementation en vigueur, ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

#### Article 2 :

1) Une réduction de 20% est consentie aux agents inscrits par les laboratoires du CNRS.

2) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 15074 et 15075 qui ont une partie commune ou leurs duplications, un tarif de 1600 € s'applique.

3) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 15132 et 15183 (ou leurs duplications), formations complémentaires, un tarif de 1250 € s'applique.

4) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 15136 et 15182, formations qui ont une partie commune ou leurs duplications, un tarif de 1250 € s'applique.

5) Pour les formations non spécifiques de « Risque chimique » sous la responsabilité scientifique et pédagogique de l'unité « Prévention du risque chimique » (UPS 831), le tarif de base est de 180 € / heure / intervenant ; une ristourne de 60 % étant accordée pour les structures sous tutelle CNRS ou universitaire, formation initiale, soit 72 € / heure / intervenant. Les frais de mission sont facturés en sus.

6) Pour les formations spécifiques de « Risque chimique thématique » sous la responsabilité scientifique et pédagogique de l'unité « Prévention du risque chimique » (UPS 831), le tarif de base est de 360 € / heure / intervenant ; une ristourne de 60 % étant accordée pour les structures sous tutelle CNRS ou universitaire, soit 144 € / heure / intervenant, avec un supplément de 60 € / heure / intervenant pour les visites préalables aux formations. Les frais de mission sont facturés en sus.

7) Lorsqu'un client inscrit 3 ou 4 salariés au même stage, une ristourne de 5% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 3 ou 4 salariés.

8) Lorsqu'un client inscrit 5 ou 6 salariés au même stage, une ristourne de 10% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 5 ou 6 salariés.

9) Lorsqu'un client inscrit au moins 7 salariés au même stage, une ristourne de 20% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 7 salariés (ou plus).

10) Les mêmes ristournes que celles prévues aux articles 7, 8 et 9 ci-dessus s'appliquent lorsqu'un pôle de compétitivité inscrit ou fait inscrire à un même stage plusieurs stagiaires employés par ses sociétés membres.

11) A titre exceptionnel, une promotion pourrait être lancée à une partie de la clientèle. Par exemple, afin de fidéliser les meilleurs clients, une ristourne pourrait leur être proposée sur quelques places vacantes pour des stages démarrant à court terme.

12) Lorsqu'un client se désiste moins de 15 jours avant la date de début d'un stage sans raison majeure (certificats de maladie...), une pénalité de 50% du coût d'inscription correspondant aux frais engagés s'applique.

13) Lorsqu'un stagiaire a débuté une formation, la totalité des frais d'inscription sera facturée à son employeur même s'il s'absente une partie de la formation.

### **Article 3 :**

Cette décision abroge la décision tarifaire du 5 novembre 2013 fixant les tarifs des stages de CNRS Formation Entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La présente décision s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **Article 4 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 octobre 2014

P/ le Président et par délégation  
La déléguée régionale,  
Véronique DEBISSCHOP

**TARIFS 2015 des inscriptions aux stages inter proposés par  
cnrs formation entreprises**

Code du stage	Titre	Tarif
15001	Les fondamentaux de la cryogénie - Niveau technicien	1 500 €
15002	Bases statistiques et tests d'hypothèses avec R	1 000 €
15003	Régression logistique et modèles linéaires généralisés avec R	1 000 €
15004	Analyse statistique des données de grande dimension et massives (big data)	750 €
15005	Outils de statistique non paramétrique avec R	1 000 €
15006	Les systèmes multi-agents : concepts et pratique NETLOGO	650 €
15007	L'essentiel d'UML : Unified Modeling Language	400 €
15008	Prospective et géomatique : construction de scénarios et usages de modèles spatiaux	900 €
15009	Réalité virtuelle : initiation technologique et méthodologique	1 000 €
15010	Cartographie : SIG et sémiologie graphique	450 €
15011	Photographies aériennes par cerf-volant et ballon captif : prise de vue, géoréférencement et photogrammétrie	670 €
15012	SIG et archéologie : utilisation du logiciel libre QGIS pour le traitement de données archéologiques spatialisées	670 €
15013	LIDAR : initiation au traitement des données et à l'interprétation archéologique (Besançon)	670 €
15014	Relevés de terrain pour l'archéologie : topographie, GPS et SIG	700 €
15015	SIG et archéologie : utilisation d'ArcGIS (ArcView) pour le traitement des données archéologiques spatialisées	670 €
15016	Fortran base	975 €
15017	Fortran avancé	1 300 €
15018	Fortran 2003	975 €
15019	Le langage C	1 650 €
15021	Circuits hyperfréquences : conception, mesure et mise en oeuvre pratique	1 600 €
15024	ZEMAX : initiation à la conception optique	950 €
15026	Microfluidique et millifluidique : des outils haut débit pour la R et D en physico-chimie	1 400 €
15028	Chimie éco-compatible : milieux réactionnels, miniaturisation des procédés et flux continu	1 400 €
15030	La micro-nano technologie : introduction aux procédés	600 €
15031	EBSD et diffraction des rayons X - Corrélation entre la texture cristalline et la microstructure des matériaux	2 000 €
15032	Techniques de purification de matrices complexes (environnementales, biologiques, biotiques... ) : méthodes d'extraction et de minéralisation pour l'analyse organique et inorganique	1 650 €
15034	Caractérisation de surface par spectroscopie de photoelectrons X : initiation à l'analyse des données	600 €
15035	Liposomes et nanoparticules lipidiques : fabrication, caractérisation et utilisation	1 800 €
15036	Matériaux et assemblages lipidiques pour la formulation : des lipides neutres aux tensioactifs solubles	2 000 €
15037	Procédés cristallographiques d'orientation des monocristaux	1 100 €
15038	Microanalyse des solides par sonde ionique (SIMS)	2 050 €
15039	Microanalyse élémentaire des solides par microsonde électronique	1 890 €
15040	Microanalyse EDS	1 200 €
15043	La microscopie de fluorescence : bases et nouveautés	2 000 €
15045	La tomographie électronique : théorie et pratique	1 500 €
15047	Analyse d'images automatisée avec ImageJ et ICY	1 050 €
15048	Ultramicrotomie : théorique et pratique	600 €
15049	Atelier de microscopie confocale	1 700 €
15050	Microscopie à balayage double faisceaux (FIB / SEM) : un outil analytique	2 500 €
15051	Aspects fondamentaux de la microscopie électronique en transmission	1 600 €
15052	Microscopie électronique en transmission appliquée à la science des matériaux : module 1	1 850 €
15053	MET : techniques de préparation des échantillons de matériaux massifs et divisés	1 600 €
15054	Microscopie électronique en transmission pour la biologie cellulaire	1 750 €
15055	La spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique GC-MS et LC-MS : initiation	1 800 €
15056	La spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique - perfectionnement	1 500 €
15057	Extraction et analyse de bio-actifs des plantes : extraction et analyse de composés volatils	400 €
15058	Extraction et analyse de bio-actifs des plantes : extraction et analyse de composés non volatils	1 200 €
15059	Chromatographie en phase supercritique analytique et préparative (chimie verte)	900 €
15060	Séparations chirales en HPLC, SFC et électrophorèse capillaire	900 €
15064	Spectroscopie d'absorption dans l'infrarouge et couplages TGA-IR	1 650 €
15065	Microcalorimétrie et autres techniques de mesures d'interactions biologiques	1 300 €
15066	Spectroscopie de fluorescence : principes et applications pour l'étude des protéines	900 €
15067	Analyse quantitative de gaz par spectrométrie de masse	2 300 €
15069	Fondamentaux de la spectrométrie de masse	2 000 €

**TARIFS 2015 des inscriptions aux stages inter proposés par  
cnrs formation entreprises**

Code du stage	Titre	Tarif
15070	La spectrométrie de masse : séquençage des peptides	1 500 €
15071	Le couplage GC-MS	1 800 €
15072	Le couplage LC-MS	1 800 €
15074	ICP-MS (niveau 1)	1 000 €
15075	ICP-MS (niveau 2 : l'analyse isotopique)	900 €
15076	Spectrométrie de masse FT-Orbitrap : principes et applications	800 €
15077	Caractérisation des protéines par spectrométrie de masse dans le contexte de la protéomique	2 300 €
15078	Initiation à la RMN du solide	1 370 €
15079	L'imagerie par résonance magnétique	1 650 €
15081	Spectres RMN : acquisition, traitement et interprétation	1 800 €
15082	RMN pour la chimie et la biochimie : perfectionnement	1 800 €
15083	Spectrométrie de RMN liquide pour la chimie : analyse structurale	1 650 €
15084	De la biologie moléculaire au génie génétique : théorie et pratique	1 550 €
15085	Expression génique : à la recherche du gène et de la protéine	1 550 €
15086	Le dichroïsme circulaire et ses applications en biochimie	900 €
15087	La cytométrie en flux	950 €
15088	Atelier de cytométrie	1 100 €
15089	Agents pathogènes et confinement de niveau 3	1 950 €
15090	Techniques innovantes de clonage d'ADN	800 €
15091	PCR quantitative en temps réel	1 850 €
15092	Métabolomique par chromatographie et spectrométrie de masse	1 700 €
15093	La culture de lignées cellulaires : obtention, manipulation, contrôle qualité, conservation, traçabilité	950 €
15094	Cristallographie des rayons X appliquée à l'étude structurale des protéines : initiation	700 €
15095	Immunoprécipitation de la chromatine (ChIP)	1 700 €
15098	Imagerie du petit animal : évolution, potentiel, limites (avec TP)	1 800 €
15099	Cytométrie en flux : formation pratique au tri cellulaire	1 200 €
15100	Cytométrie en flux : formation pratique à l'analyse multicouleur	850 €
15101	Du gène à la protéine : initiation théorique et pratique à l'expression de protéines recombinantes	1 800 €
15102	Elevage, comportement et transgénèse des poissons modèles poisson-zèbre et médaka	1 500 €
15103	Synthèse de peptides	1 400 €
15104	Analyse bioinformatique des séquences nucléiques et protéiques	1 070 €
15105	Bioinformatique : perfectionnement dans la recherche de similitudes entre séquences et identification de caractéristiques biologiques	720 €
15106	Phylogénie moléculaire (Montpellier)	1 400 €
15107	Phylogénie moléculaire (Lyon)	1 400 €
15108	Utilisation des fonctionnalités du langage R pour l'analyse et l'interprétation de grands ensembles de données biologiques	900 €
15109	Bioinformatique : initiation	720 €
15110	Analyse avancée de séquences	860 €
15112	Formation réglementaire destinée aux personnels concevant des procédures expérimentales et des projets - Niveau 1 (Fonction B)	1 900 €
15113	Formation réglementaire destinée aux personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux - Niveau 2 (Fonction A)	1 280 €
15114	Formation réglementaire destinée aux personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux - Spécialisation chirurgicale	1 300 €
15115	Transport d'animaux	600 €
15117	Techniques de manipulation sur rongeurs et lagomorphes	380 €
15119	Bases théoriques et pratiques de mutagenèse chez la souris	1 300 €
15121	Contrôles sanitaires et transferts d'embryons	1 300 €
15122	Ethique, comportement, bien-être animal	900 €
15123	Formation aux plans d'expérience	1 600 €
15124	Interactions contenu / contenant	1 200 €
15125	Plateforme, mutualisation d'instruments scientifiques (mi-lourds) : création et développement d'un service	1 280 €
15127	PCR - Préparation aux formations certifiantes- Secteurs industrie / recherche ou médical	500 €
15128	PCR - Module théorique - Secteurs industrie / recherche et médical	860 €
15129	PCR - Module pratique - Secteur médical - Options sources scellées et non scellées	1 250 €
15130	PCR - Module renouvellement - Secteur médical - Options sources scellées et non scellées	1 000 €
15131	PCR - Module théorique - Secteur industrie / recherche	860 €

**TARIFS 2015 des inscriptions aux stages inter proposés par  
cnrs formation entreprises**

Code du stage	Titre	Tarif
15132	PCR - Module pratique - Secteur industrie / recherche - Option sources non scellées	750 €
15133	PCR - Module renouvellement - Secteur industrie / recherche - Option sources scellées et non scellées	1 250 €
15134	PCR - Module théorique - Secteur industrie / recherche	860 €
15136	PCR - Module pratique - Secteur industrie / recherche - Option sources non scellées	950 €
15137	PCR - Module renouvellement - Secteur industrie / recherche - Option sources scellées et non scellées	1 250 €
15138	Le risque chimique : connaissance et prévention - Niveau 1	800 €
15139	Le risque chimique CMR	400 €
15140	SGH / CLP : classification et étiquetage des produits chimiques dangereux et la fiche de données de sécurité	600 €
15141	Le risque chimique : connaissance et prévention - Niveau 2	1 000 €
15143	TORQUE, MAUI : mise en place d'un environnement d'exploitation libre et opensource sur plate-forme de calcul intensif	1 145 €
15144	OpenMP	800 €
15145	MPI	1 480 €
15146	MPI / OpenMP	1 750 €
15147	Utilisation de la machine IBM Blue Gene / Q de l'IDRIS	800 €
15148	Hybride MPI / OpenMP	1 480 €
15149	Analyse des rapports isotopiques H2/H1, C13/C12, N15/N14 et O18/O16	1 650 €
15150	Qualité de l'air : des sources aux impacts	650 €
15151	Initiation aux SIG et prise en main du logiciel QGIS	800 €
15152	GRASS, QGIS-QuantumGIS : initiation aux SIG du monde libre	900 €
15153	Transformée de Fourier, transformées en ondelettes et paquets d'ondelettes : théorie et applications en traitement de signal et en traitement d'image	1 800 €
15154	Optique adaptative : les fondamentaux	1 300 €
15155	Développement d'applications sur ANDROID	1 300 €
15156	Le dichroïsme circulaire et ses applications en biochimie	900 €
15157	Microcalorimétrie et autres techniques de mesures d'interactions biologiques	1 070 €
15158	Modélisation UML et SysML	1 200 €
15159	Elevage, comportement et transgénèse des poissons modèles poisson-zèbre et médaka	1 350 €
15160	Relevés de terrain en cours d'eau et SIG	700 €
15161	OpenMP	800 €
15162	Calcul parallèle : Message Passing Interface	1 480 €
15163	Hybride MPI / OpenMP	1 480 €
15164	Utilisation de la machine IBM Blue Gene / Q de l'IDRIS	800 €
15165	Fortran avancé	1 150 €
15166	Fortran avancé	1 150 €
15167	Fortran base	975 €
15168	Fortran base	975 €
15169	La spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique GC-MS et LC-MS : initiation	1 700 €
15170	Métabolomique par chromatographie et spectrométrie de masse	1 700 €
15171	Métallurgie : structures, propriétés et caractérisation	900 €
15172	Métallurgie : structures, propriétés et caractérisation	900 €
15173	Traitement d'images sous ImageJ et les nouveaux logiciels FIJI et ICY : bases conceptuelles et pratiques	1 280 €
15174	LIDAR : initiation au traitement des données et à l'interprétation archéologique (Tours)	670 €
15175	Prospective et géomatique : construction de scénarios et usages de modèles spatiaux	900 €
15176	Adsorption gazeuse et applications : caractérisation des matériaux et séparation ou stockage des gaz	1 100 €
15177	SIG et archéologie : utilisation d'ArcGis (ArcView) pour le traitement des données archéologiques spatialisées	670 €
15178	PCR quantitative en temps réel	1 850 €
15179	PCR quantitative en temps réel	1 850 €
15180	La culture de lignées cellulaires : obtention, manipulation, contrôle qualité, conservation, traçabilité	950 €
15182	PCR - Module pratique - Secteur industrie / recherche - Option sources scellées	750 €
15183	PCR - Module pratique - Secteur industrie / recherche	625 €
15184	PCR - Module théorique - Secteurs industrie / recherche et médical	860 €
15185	ZEMAX : perfectionnement pour plus d'efficacité	950 €
15186	Le risque chimique : connaissance et prévention - Niveau 1	800 €
15187	SGH / CLP : classification et étiquetage des produits chimiques dangereux et la fiche de données de sécurité	600 €

**TARIFS 2015 des inscriptions aux stages inter proposés par  
cnrs formation entreprises**

Code du stage	Titre	Tarif
15188	Structure et réactivité de monosaccharides et glycoconjugués	1 200 €
15189	Ligations chimiosélectives sans métaux pour la synthèse de biomolécules	650 €
15190	Catalyse et environnement : mise en œuvre des matériaux catalytiques	1 850 €
15191	Obtention d'hybridomes pour la production d'anticorps monoclonaux murins	1 600 €
15192	Obtention d'hybridomes pour la production d'anticorps monoclonaux murins	1 600 €
15193	Micro et nanotechnologies, microscopie à force atomique et lithographie électronique : initiation	1 700 €
15194	Spectrométrie de masse pour l'analyse de molécules biologiques	2 000 €
15195	Fouille de données et analyses NGS avec le langage R	1 440 €
15196	Microfluidique et millifluidique : des outils haut débit pour la R et D en physico-chimie	1 400 €
15197	Analyse des rapports isotopiques H2/H1, C13/C12, N15/N14 et O18/O16	1 650 €
15198	Initiation à l'analyse thermogravimétrique	800 €
15199	Analyse structurale des peptides et protéines par RMN	1 650 €
15200	Initiation aux couplages de l'analyse thermogravimétrique avec la spectrométrie de masse	1 400 €
15201	Chromatographie en phase gazeuse	2 160 €
15202	Chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse	1 800 €
15203	Maintenance en chromatographie liquide, maintien des performances instrumentales	1 650 €
15204	Microscopie électronique en transmission appliquée à la science des matériaux : module 2	2 500 €
15205	Bioinformatique pour le traitement de données de séquençage (NGS)	1 500 €
15206	La video-microscopie de fluorescence du microcosme vivant, virus et compagnie : applications biologiques et choix du système d'imageries	1 500 €
15207	Formation réglementaire destinée aux personnels concevant des procédures expérimentales et des projets - Niveau 1 (Fonction B)	1 900 €
15208	Formation réglementaire destinée aux personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux - Niveau 2 (Fonction A)	1 280 €
15209	Formation réglementaire destinée aux personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux - Niveau 2 (Fonction A)	1 280 €
15210	Formation réglementaire destinée aux personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux - Niveau 2 (Fonction A)	1 280 €
15211	Formation réglementaire destinée aux personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux - Niveau 2 (Fonction A)	1 280 €
15212	Métrologie du temps et fréquences : des principes aux applications	500 €
15213	TORQUE, MAUI : mise en place d'un environnement d'exploitation libre et opensource sur plate-forme de calcul intensif	1 145 €
15214	Circuits hyperfréquences : conception et mesure	1 000 €
15215	Imagerie du petit animal : évolution, potentiel, limites (sans TP)	1 300 €
15216	PCR - Module pratique - Secteur médical - Options sources scellées	650 €
15217	PCR - Module renouvellement - Secteur médical - Options sources scellées	800 €
15218	PCR - Module renouvellement - Secteur industrie / recherche - Option sources non scellées	1 000 €
15219	PCR - Module renouvellement - Secteur industrie / recherche - Option sources scellées	850 €
15220	PCR - Module renouvellement - Secteur industrie / recherche - Option sources scellées	750 €
15221	SGH / CLP : classification et étiquetage des produits chimiques dangereux	400 €
15222	SGH / CLP : classification et étiquetage des produits chimiques dangereux	400 €

DEC142437DR06

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJDAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe PIÉRI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Est;

**Vu** la décision n°140844DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe PIÉRI, délégué régional pour la circonscription Centre Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des prestations réalisées par l'UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française relatives à l'accès et à l'utilisation de la base de données FRANTEXT, sont fixés comme suit :

- le tarif de l'abonnement annuel à la base de données FRANTEXT pour les clients « institutions » est fixé à 370 € HT ;

- le tarif de l'abonnement annuel à la base de données FRANTEXT pour les clients individuels est fixé à 35 € HT.

**Article 2**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Article 3**

La décision n° DEC06R015DFI du 26 septembre 2006 fixant la tarification des abonnements annuels à la base de données FRANTEXT est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1<sup>er</sup> octobre 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe Piéri

DEC 142428DR08

**Décision relative aux tarifs des prestations interne de l'unité UPS44 intitulée Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles -TAAM**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC090007DAJ en date du 15 janvier 2009 modifiée portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n°DEC140812DAJ modifiée en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La présente décision tarifaire annule et remplace la décision tarifaire n°DEC133125DR08 du 03 décembre 2013.

**Article 2 :**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UPS44 intitulée TAAM sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 3 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 22 septembre 2014.

**Article 4 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE



Délégation Centre Limousin  
Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3 E Avenue de la Recherche Scientifique  
45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

## Tarification de l'unité UPS44 - TAAM

Annexe à la décision tarifaire n°

DEC 142428DR08

Prestations	Tarif interne au laboratoire dans le cadre des projets Région Centre	Tarif interne au laboratoire dans le cadre des projets CANCEROPOLE (région Centre)
Examen luminescence	14.00 €	21.50 €
Greffe sous-cutanée	6.00 €	10.00 €
Greffe orthoptique colon	38.00 €	70.20 €
Greffe orthoptique pancréas	49.00 €	91.50 €
Culture cellulaire simple	92.25 €	342.25 €
Culture cellulaire complexe	112.25 €	442.25 €
Greffe orthoptique poumon	118.70 €	133.70 €
Greffe intramammaire	6.00 €	10.00 €
Examen fluorescence 2D	19.00 €	26.50 €
Examen fluorescence 3D	206.50 €	294.00 €
Examen TDM X	137.50 €	164.00 €
Nébulisation aérosol	53.80 €	61.30 €
RX	63.90 €	71.40 €
Scintigraphie 2D	41.80 €	56.80 €
Radio HPLC	99.00 €	104.00 €
Microtome	7.50 €	22.50 €
Imagerie échographique	43.00 €	60.00 €
Tomoscintigraphie (hors coût radioisotope)	156.50 €	252.75 €
Tomographie d'émission de positons	210.28 €	353.89 €



*Délégation Alsace*

DEC142360DR10

**Décision relative au tarif des analyses du Laboratoire d'Analyse des Sols (LAS) de l'unité UMS 830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°112627DAJ en date du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription ALSACE.

**Vu** la décision n° **DEC140813DAJ** en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN déléguée régionale pour la circonscription d'ALSACE notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par le Laboratoire d'Analyse des Sols (LAS) de l'EOST UMS 830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre sont fixés comme suit :

**1) Prestations effectuées pour des laboratoires de l'EOST (UMR7516, UMR7517, UMS830) :**

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
5881	Dosage matière organique par perte au feu (crédits CNRS)	4.00
5882	Dosage matière organique par perte au feu (crédits UDS)	4.00
5883	Dosage matière organique par perte au feu – express (crédits CNRS)	7.00
5884	Dosage matière organique par perte au feu – express (crédits UDS)	7.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
5885	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black (crédits CNRS)	12.00
5886	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black (crédits UDS)	12.00
5887	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black – express (crédits CNRS)	18.00
5888	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black – express (crédits UDS)	18.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
5889	Dosage carbone/azote – Analyse C/N (crédits CNRS)	9.00
5890	Dosage carbone/azote – Analyse C/N (crédits UDS)	9.00
5891	Dosage carbone/azote – Analyse C/N – express (crédits CNRS)	15.00
5892	Dosage carbone/azote – Analyse C/N – express (crédits UDS)	15.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
5893	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage (crédits CNRS)	8.50
5894	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage (crédits UDS)	8.50
5895	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage - express (crédits CNRS)	14.00
5896	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage – express (crédits UDS)	14.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
5897	Mesure du pH – pH eau (crédits CNRS)	4.00
5898	Mesure du pH – pH eau (crédits UDS)	4.00
5900	Mesure du pH – pH eau – express (crédits CNRS)	8.00
5901	Mesure du pH – pH eau – express (crédits UDS)	8.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5902</i>	Mesure du pH – pH KCl (crédits CNRS)	4.00
<i>5903</i>	Mesure du pH – pH KCl (crédits UDS)	4.00
<i>5904</i>	Mesure du pH – pH KCl – express (crédits CNRS)	8.00
<i>5905</i>	Mesure du pH – pH KCl – express (crédits UDS)	8.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5906</i>	Mesure de la conductivité (crédits CNRS)	5.00
<i>5907</i>	Mesure de la conductivité (crédits UDS)	5.00
<i>5908</i>	Mesure de la conductivité – express (crédits CNRS)	8.00
<i>5909</i>	Mesure de la conductivité – express (crédits UDS)	8.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5910</i>	Calcaire totale (crédits CNRS)	6.50
<i>5911</i>	Calcaire totale (crédits UDS)	6.50
<i>5912</i>	Calcaire totale – express (crédits CNRS)	10.00
<i>5913</i>	Calcaire totale – express (crédits UDS)	10.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5914</i>	Stabilité structurale (crédits CNRS)	12.00
<i>5915</i>	Stabilité structurale (crédits UDS)	12.00
<i>5916</i>	Stabilité structurale – express (crédits CNRS)	18.00
<i>5917</i>	Stabilité structurale – express (crédits UDS)	18.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5919</i>	Granulométrie laser analyse – module fluide (crédits CNRS)	20.00
<i>5920</i>	Granulométrie laser analyse – module fluide (crédits UDS)	20.00
<i>5921</i>	Granulométrie laser analyse – module fluide – express (crédits CNRS)	35.00
<i>5922</i>	Granulométrie laser analyse – module fluide – express (crédits UDS)	35.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5923</i>	Granulométrie laser analyse – voie sèche (crédits CNRS)	19.00
<i>5924</i>	Granulométrie laser analyse – voie sèche (crédits UDS)	19.00
<i>5925</i>	Granulométrie laser analyse – voie sèche – express (crédits CNRS)	34.00
<i>5926</i>	Granulométrie laser analyse – voie sèche – express (crédits UDS)	34.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5927</i>	Granulométrie laser préparation – module fluide (crédits CNRS)	16.00

<b>5928</b>	Granulométrie laser préparation – module fluide (crédits UDS)	16.00
<b>5929</b>	Granulométrie laser préparation – module fluide – express (crédits CNRS)	30.00
<b>5930</b>	Granulométrie laser préparation – module fluide – express (crédits UDS)	30.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5931</b>	Granulométrie laser préparation – voie sèche (crédits CNRS)	15.00
<b>5932</b>	Granulométrie laser préparation – voie sèche (crédits UDS)	15.00
<b>5933</b>	Granulométrie laser préparation – voie sèche – express (crédits CNRS)	28.00
<b>5934</b>	Granulométrie laser préparation – voie sèche – express (crédits UDS)	28.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5935</b>	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50µ à 2mm) (crédits CNRS)	19.00
<b>5936</b>	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50µ à 2mm) (crédits UDS)	19.00
<b>5937</b>	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50µ à 2mm) – express (crédits CNRS)	34.00
<b>5938</b>	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50µ à 2mm) – express (crédits UDS)	34.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5939</b>	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) (crédits CNRS)	18.00
<b>5940</b>	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) (crédits UDS)	18.00
<b>5941</b>	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) – express (crédits CNRS)	32.00
<b>5942</b>	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) – express (crédits UDS)	32.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5943</b>	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) (crédits CNRS)	16.00
<b>5944</b>	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) (crédits UDS)	16.00
<b>5945</b>	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) – express (crédits CNRS)	28.00
<b>5946</b>	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) – express (crédits UDS)	28.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
5947	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 (crédits CNRS)	21.00
5948	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 (crédits UDS)	21.00
5949	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 – express (crédits CNRS)	35.00
5950	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 – express (crédits UDS)	35.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
5951	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF (crédits CNRS)	21.00
5952	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF (crédits UDS)	21.00
5953	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF – express (crédits CNRS)	30.00
5954	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF – express (crédits UDS)	30.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
5955	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation Ksa (crédits CNRS)	19.00
5956	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation Ksa (crédits UDS)	19.00
5957	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation Ksa – express (crédits CNRS)	30.00
5958	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation Ksa – express (crédits UDS)	30.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
5959	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C (crédits CNRS)	0.50
5960	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C (crédits UDS)	0.50
5961	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C – express (crédits CNRS)	2.00
5962	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C – express (crédits UDS)	2.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
5963	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente (crédits CNRS)	2.00

<b>5964</b>	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente (crédits UDS)	2.00
<b>5965</b>	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente – express (crédits CNRS)	4.00
<b>5966</b>	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente – express (crédits UDS)	4.00

**2) Prestations effectuées pour d'autres laboratoire CNRS et Unistra :**

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5967</b>	Dosage matière organique par perte au feu (crédits CNRS)	5.00
<b>5968</b>	Dosage matière organique par perte au feu (crédits UDS)	5.00
<b>5883</b>	Dosage matière organique par perte au feu – express (crédits CNRS)	7.00
<b>5884</b>	Dosage matière organique par perte au feu – express (crédits UDS)	7.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5969</b>	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black (crédits CNRS)	13.00
<b>5970</b>	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black (crédits UDS)	13.00
<b>5887</b>	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black – express (crédits CNRS)	18.00
<b>5888</b>	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black – express (crédits UDS)	18.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5971</b>	Dosage carbone/azote – Analyse C/N (crédits CNRS)	10.00
<b>5972</b>	Dosage carbone/azote – Analyse C/N (crédits UDS)	10.00
<b>5891</b>	Dosage carbone/azote – Analyse C/N – express (crédits CNRS)	15.00
<b>5892</b>	Dosage carbone/azote – Analyse C/N – express (crédits UDS)	15.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5973</b>	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage (crédits CNRS)	9.00
<b>5974</b>	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage (crédits UDS)	9.00
<b>5895</b>	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage - express (crédits CNRS)	14.00
<b>5896</b>	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage – express (crédits UDS)	14.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5975</i>	Mesure du pH – pH eau (crédits CNRS)	5.00
<i>5976</i>	Mesure du pH – pH eau (crédits UDS)	5.00
<i>5900</i>	Mesure du pH – pH eau – express (crédits CNRS)	8.00
<i>5901</i>	Mesure du pH – pH eau – express (crédits UDS)	8.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5977</i>	Mesure du pH – pH KCl (crédits CNRS)	5.00
<i>5978</i>	Mesure du pH – pH KCl (crédits UDS)	5.00
<i>5904</i>	Mesure du pH – pH KCl – express (crédits CNRS)	8.00
<i>5905</i>	Mesure du pH – pH KCl – express (crédits UDS)	8.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5979</i>	Mesure de la conductivité (crédits CNRS)	5.50
<i>5980</i>	Mesure de la conductivité (crédits UDS)	5.50
<i>5908</i>	Mesure de la conductivité – express (crédits CNRS)	8.00
<i>5909</i>	Mesure de la conductivité – express (crédits UDS)	8.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5981</i>	Calcaire totale (crédits CNRS)	7.00
<i>5982</i>	Calcaire totale (crédits UDS)	7.00
<i>5912</i>	Calcaire totale – express (crédits CNRS)	10.00
<i>5913</i>	Calcaire totale – express (crédits UDS)	10.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5983</i>	Stabilité structurale (crédits CNRS)	13.00
<i>5984</i>	Stabilité structurale (crédits UDS)	13.00
<i>5916</i>	Stabilité structurale – express (crédits CNRS)	18.00
<i>5917</i>	Stabilité structurale – express (crédits UDS)	18.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5985</i>	Granulométrie laser analyse – module fluide (crédits CNRS)	22.00
<i>5986</i>	Granulométrie laser analyse – module fluide (crédits UDS)	22.00
<i>5921</i>	Granulométrie laser analyse – module fluide – express (crédits CNRS)	35.00
<i>5922</i>	Granulométrie laser analyse – module fluide – express (crédits UDS)	35.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5987</i>	Granulométrie laser analyse – voie sèche (crédits CNRS)	21.00

<b>5988</b>	Granulométrie laser analyse – voie sèche (crédits UDS)	21.00
<b>5925</b>	Granulométrie laser analyse – voie sèche – express (crédits CNRS)	34.00
<b>5926</b>	Granulométrie laser analyse – voie sèche – express (crédits UDS)	34.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5989</b>	Granulométrie laser préparation – module fluide (crédits CNRS)	17.00
<b>5990</b>	Granulométrie laser préparation – module fluide (crédits UDS)	17.00
<b>5929</b>	Granulométrie laser préparation – module fluide – express (crédits CNRS)	30.00
<b>5930</b>	Granulométrie laser préparation – module fluide – express (crédits UDS)	30.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5991</b>	Granulométrie laser préparation – voie sèche (crédits CNRS)	16.00
<b>5992</b>	Granulométrie laser préparation – voie sèche (crédits UDS)	16.00
<b>5933</b>	Granulométrie laser préparation – voie sèche – express (crédits CNRS)	28.00
<b>5934</b>	Granulométrie laser préparation – voie sèche – express (crédits UDS)	28.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5993</b>	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50µ à 2mm) (crédits CNRS)	21.00
<b>5994</b>	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50µ à 2mm) (crédits UDS)	21.00
<b>5937</b>	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50µ à 2mm) – express (crédits CNRS)	34.00
<b>5938</b>	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50µ à 2mm) – express (crédits UDS)	34.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5995</b>	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) (crédits CNRS)	20.00
<b>5996</b>	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) (crédits UDS)	20.00
<b>5941</b>	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) – express (crédits CNRS)	32.00
<b>5942</b>	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) – express (crédits UDS)	32.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5997</b>	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) (crédits CNRS)	17.00

<b>5998</b>	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) (crédits UDS)	17.00
<b>5945</b>	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) – express (crédits CNRS)	28.00
<b>5946</b>	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) – express (crédits UDS)	28.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5999</b>	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 (crédits CNRS)	23.00
<b>6000</b>	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 (crédits UDS)	23.00
<b>5949</b>	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 – express (crédits CNRS)	35.00
<b>5950</b>	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 – express (crédits UDS)	35.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>6001</b>	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF (crédits CNRS)	23.00
<b>6002</b>	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF (crédits UDS)	23.00
<b>5953</b>	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF – express (crédits CNRS)	30.00
<b>5954</b>	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF – express (crédits UDS)	30.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>6003</b>	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation K <sub>sa</sub> (crédits CNRS)	20.50
<b>6006</b>	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation K <sub>sa</sub> (crédits UDS)	20.50
<b>5957</b>	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation K <sub>sa</sub> – express (crédits CNRS)	30.00
<b>5958</b>	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation K <sub>sa</sub> – express (crédits UDS)	30.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>6007</b>	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C (crédits CNRS)	1.00
<b>6008</b>	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C (crédits UDS)	1.00
<b>5961</b>	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C –	2.00

<b>5962</b>	express (crédits CNRS) Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C – express (crédits UDS)	2.00
-------------	---	------

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>6009</b>	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente (crédits CNRS)	2.50
<b>6010</b>	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente (crédits UDS)	2.50
<b>5965</b>	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente – express (crédits CNRS)	4.00
<b>5966</b>	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente – express (crédits UDS)	4.00

**3) Prestations effectuées pour des partenaires associés externes (INRAP Grand-Est Nord, INRAP Grand Est Sud, Antea Sarl) :**

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5882</b>	Dosage matière organique par perte au feu	5.00
<b>5884</b>	Dosage matière organique par perte au feu – express	7.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5886</b>	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black	13.00
<b>5888</b>	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black – express	18.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5890</b>	Dosage carbone/azote – Analyse C/N	10.00
<b>5892</b>	Dosage carbone/azote – Analyse C/N – express	15.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5894</b>	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage	9.00
<b>5896</b>	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage - express	14.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<b>5898</b>	Mesure du pH – pH eau	5.00
<b>5901</b>	Mesure du pH – pH eau – express	8.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5903</i>	Mesure du pH – pH KCl	5.00
<i>5905</i>	Mesure du pH – pH KCl – express	8.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5907</i>	Mesure de la conductivité	5.50
<i>5909</i>	Mesure de la conductivité – express	8.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5911</i>	Calcaire totale	7.00
<i>5913</i>	Calcaire totale – express	10.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5915</i>	Stabilité structurale	13.00
<i>5917</i>	Stabilité structurale – express	18.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5920</i>	Granulométrie laser analyse – module fluide	22.00
<i>5922</i>	Granulométrie laser analyse – module fluide – express	35.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5924</i>	Granulométrie laser analyse – voie sèche	21.00
<i>5926</i>	Granulométrie laser analyse – voie sèche – express	34.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5928</i>	Granulométrie laser préparation – module fluide	17.00
<i>5930</i>	Granulométrie laser préparation – module fluide – express	30.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>5932</i>	Granulométrie laser préparation – voie sèche	16.00
<i>5934</i>	Granulométrie laser préparation – voie sèche – express	28.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5936	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50µ à 2mm)	21.00
5938	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50µ à 2mm) – express	34.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5940	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm)	20.00
5942	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) – express	32.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5944	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes)	17.00
5946	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) – express	28.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5948	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50	23.00
5950	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 – express	35.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5952	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF	23.00
5954	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF – express	30.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5956	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation K <sub>sa</sub>	20.50
5958	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation K <sub>sa</sub> – express	30.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5960	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C	1.00
5962	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C – express	2.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
5964	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente	2.50
5966	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente – express	4.00

**4) Prestations effectuées pour d'autres clients externes :**

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
6011	Dosage matière organique par perte au feu	6.00
5884	Dosage matière organique par perte au feu – express	7.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
6013	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black	14.00
5888	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black – express	18.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
6014	Dosage carbone/azote – Analyse C/N	11.00
5892	Dosage carbone/azote – Analyse C/N – express	15.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
6015	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage	10.00
5896	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage - express	14.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
6016	Mesure du pH – pH eau	6.00
5901	Mesure du pH – pH eau – express	8.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
6017	Mesure du pH – pH KCl	6.00
5905	Mesure du pH – pH KCl – express	8.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>6019</i>	Mesure de la conductivité	6.00
<i>5909</i>	Mesure de la conductivité – express	8.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>6021</i>	Calcaire totale	8.00
<i>5913</i>	Calcaire totale – express	10.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>6022</i>	Stabilité structurale	14.00
<i>5917</i>	Stabilité structurale – express	18.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>6023</i>	Granulométrie laser analyse – module fluide	24.00
<i>5922</i>	Granulométrie laser analyse – module fluide – express	35.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>6024</i>	Granulométrie laser analyse – voie sèche	23.00
<i>5926</i>	Granulométrie laser analyse – voie sèche – express	34.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>6025</i>	Granulométrie laser préparation – module fluide	18.00
<i>5930</i>	Granulométrie laser préparation – module fluide – express	30.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>6026</i>	Granulométrie laser préparation – voie sèche	17.00
<i>5934</i>	Granulométrie laser préparation – voie sèche – express	28.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
<i>6027</i>	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50µ à 2mm)	23.00
<i>5938</i>	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50µ à 2mm) – express	34.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6028	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm)	22.00
5942	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) – express	32.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6029	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes)	18.00
5946	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) – express	28.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6030	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50	25.00
5950	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 – express	35.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6031	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF	25.00
5954	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF – express	30.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6032	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation K <sub>sa</sub>	22.00
5958	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation K <sub>sa</sub> – express	30.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6034	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C	1.50
5962	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C – express	2.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6035	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente	3.00
5966	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente – express	4.00

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2014

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Strasbourg le 08/09/2014

Pour le président et par délégation,

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN



*Délégation Alsace*

DEC142113DR10

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UPR 9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°112627DAJ en date du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription ALSACE.

**Vu** la décision n° **DEC140813DAJ** en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN déléguée régionale pour la circonscription d'ALSACE notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'IBMC UPR 9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN sont fixés comme suit :

**1) Prestations effectuées pour des clients CNRS :**

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5851	Utilisation d'instrument de lumière WYATT NANOSTAR (1 h)	110.02

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5852	Utilisation d'instrument de lumière WYATT NANOSTAR Tarif moitié prix à partir de la 2 <sup>ème</sup> heure dans la même journée	55.01

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5853	Utilisation d'instrument lumière Malvern ZETASIZER NANO ZS (1 h)	80.38

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5854	Utilisation d'instrument lumière Malvern ZETASIZER NANO ZS Tarif moitié prix à partir de la 2 <sup>ème</sup> heure dans la même journée	40.19

**2) Prestations effectuées pour des clients UDS :**

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5855	Utilisation d'instrument de lumière WYATT NANOSTAR (1 h)	110.02

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5856	Utilisation d'instrument de lumière WYATT NANOSTAR Tarif moitié prix à partir de la 2 <sup>ème</sup> heure dans la même journée	55.01

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5857	Utilisation d'instrument lumière Malvern ZETASIZER NANO ZS (1 h)	80.38

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5859	Utilisation d'instrument lumière Malvern ZETASIZER NANO ZS	40.19
	Tarif moitié prix à partir de la 2 <sup>ème</sup> heure dans la même journée	

### 3) Prestations effectuées pour des clients externes UHA :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5860	Utilisation d'instrument de lumière WYATT NANOSTAR (1 h)	119.58

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5861	Utilisation d'instrument de lumière WYATT NANOSTAR (1 h)	59.79
	Tarif moitié prix à partir de la 2 <sup>ème</sup> heure dans la même journée	

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5862	Utilisation d'instrument lumière Malvern ZETASIZER NANO ZS (1 h)	87.37

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5863	Utilisation d'instrument lumière Malvern ZETASIZER NANO ZS	43.69
	Tarif moitié prix à partir de la 2 <sup>ème</sup> heure dans la même journée	

4) Prestations effectuées pour des clients externes :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5864	Utilisation d'instrument de lumière WYATT NANOSTAR (1 h)	125.02

NANO ZS (1 h)	91.34
---------------	-------

Tarif HT €

NANO ZS me journée	45.67
-----------------------	-------

5866	Utilisation d'instrument lumière Malvern ZETASIZER
------	--

Code article	Nature des prestations
5867	Utilisation d'instrument lumière Malvern ZETASIZER Tarif moitié prix à partir de la 2 <sup>ème</sup> heure dans la mêm

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2014

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Strasbourg le 10/07/2014

Pour le président et par délégation

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN





*Délégation Alsace*

DEC142434DR10

## **Décision relative au tarif des produits de l'UMS3415 intitulée Chronobiotron**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 12627DAJ en date du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de délégué(e) régional(e) pour la circonscription Alsace ;

**Vu** la décision n° 112717DAJ en date du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN délégué(e) régional(e) pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron sont fixés selon le barème joint en annexe1.

#### **Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1/07/2014.

#### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 octobre 2014

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN



*Délégation Alsace*

Annexe 1 à la DEC141959DR10

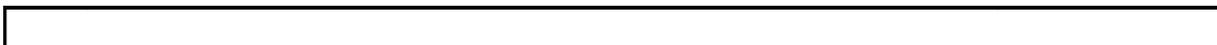
**PRESTATIONS REALISEES PAR L'UMS3415 – Chronobiotron**

<b>I - ZONES TRANSGENIQUE + A3</b>		
<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT€</b>
<b>1/ Cages type 2L (530 cm<sup>2</sup>)</b>		Tarif/cage/semaine
<b>4371</b>	Laboratoire CNRS	2.68
<b>4372</b>	Université de Strasbourg	2.68
<b>4373</b>	Secteur public – EPST et Universités	3,00
<b>4374</b>	Secteur privé	7.65
<b>2/ Cages type 3 (800 cm<sup>2</sup>)</b>		Tarif/cage/semaine
<b>4375</b>	Laboratoire CNRS	4,02
<b>4376</b>	Université de Strasbourg	4,02
<b>4377</b>	Secteur public – EPST et Universités	4,50
<b>4378</b>	Secteur privé	11,47
<b>3/ Cages type 4 (1820 cm<sup>2</sup>)</b>		Tarif/cage/semaine
<b>4379</b>	Laboratoire CNRS	9,11
<b>4380</b>	Université de Strasbourg	9,11
<b>4381</b>	Secteur public – EPST et Universités	10,21
<b>4382</b>	Secteur privé	25,99
<b>4/ Souris ≤ 3 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4383</b>	Laboratoire CNRS	2,68
<b>4384</b>	Université de Strasbourg	2,68
<b>4385</b>	Secteur public – EPST et Universités	3,00
<b>4386</b>	Secteur privé	7,65
<b>5/ Souris = 4 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4387</b>	Laboratoire CNRS	4,17
<b>4388</b>	Université de Strasbourg	4,17
<b>4389</b>	Secteur public – EPST et Universités	4,67
<b>4390</b>	Secteur privé	11,90
<b>6/ Souris = 5 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4391</b>	Laboratoire CNRS	5,66
<b>4392</b>	Université de Strasbourg	5,66
<b>4393</b>	Secteur public – EPST et Universités	6,34
<b>4394</b>	Secteur privé	16,15

<b>7/ Souris = 6 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4395</b>	Laboratoire CNRS	7,15
<b>4396</b>	Université de Strasbourg	7,15
<b>4397</b>	Secteur public – EPST et Universités	8,00
<b>4398</b>	Secteur privé	20,40
<b>8/ Souris = 7 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4399</b>	Laboratoire CNRS	8,64
<b>4400</b>	Université de Strasbourg	8,64
<b>4401</b>	Secteur public – EPST et Universités	9,67
<b>4402</b>	Secteur privé	24,65
<b>9/ Souris = 8 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4403</b>	Laboratoire CNRS	10,12
<b>4404</b>	Université de Strasbourg	10,12
<b>4405</b>	Secteur public – EPST et Universités	11,34
<b>4406</b>	Secteur privé	28,90
<b>10/ Souris = 9 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4407</b>	Laboratoire CNRS	11,61
<b>4408</b>	Université de Strasbourg	11,61
<b>4409</b>	Secteur public – EPST et Universités	13,01
<b>4410</b>	Secteur privé	33,15
<b>11/ Souris femelle gestante</b>		Tarif/animal
<b>4411</b>	Laboratoire CNRS	29,48
<b>4412</b>	Université de Strasbourg	29,48
<b>4413</b>	Secteur public – EPST et Universités	33,02
<b>4414</b>	Secteur privé	84,15
<b>12/ Rat ≤ 3 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4415</b>	Laboratoire CNRS	4,02
<b>4416</b>	Université de Strasbourg	4,02
<b>4417</b>	Secteur public – EPST et Universités	4,50
<b>4473</b>	Secteur privé	11,47
<b>13/ Rat = 4 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4419</b>	Laboratoire CNRS	5,70
<b>4420</b>	Université de Strasbourg	5,70
<b>4421</b>	Secteur public – EPST et Universités	6,38
<b>4422</b>	Secteur privé	16,25

<b>14/ Rat = 5 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4423</b>	Laboratoire CNRS	7,37
<b>4424</b>	Université de Strasbourg	7,37
<b>4425</b>	Secteur public – EPST et Universités	8,25
<b>4426</b>	Secteur privé	21,03
<b>15/ Rat = 6 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4427</b>	Laboratoire CNRS	9,05
<b>4428</b>	Université de Strasbourg	9,05
<b>4429</b>	Secteur public – EPST et Universités	10,13
<b>4430</b>	Secteur privé	25,81
<b>16/ Rat = 7 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4431</b>	Laboratoire CNRS	10,72
<b>4432</b>	Université de Strasbourg	10,72
<b>4433</b>	Secteur public – EPST et Universités	12,01
<b>4434</b>	Secteur privé	30,59
<b>17/ Rat = 8 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4435</b>	Laboratoire CNRS	12,40
<b>4436</b>	Université de Strasbourg	12,40
<b>4437</b>	Secteur public – EPST et Universités	13,88
<b>4438</b>	Secteur privé	35,37
<b>18/ Rat = 9 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4439</b>	Laboratoire CNRS	14,07
<b>4440</b>	Université de Strasbourg	14,07
<b>4441</b>	Secteur public – EPST et Universités	15,73
<b>4442</b>	Secteur privé	40,15
<b>19/ Rat femelle gestante</b>		Tarif/animal
<b>4443</b>	Laboratoire CNRS	44,22
<b>4444</b>	Université de Strasbourg	44,22
<b>4445</b>	Secteur public – EPST et Universités	49,53
<b>4446</b>	Secteur privé	126,17
<b>20/ Location L2</b>		Tarif/jour
<b>4447</b>	Laboratoire CNRS	30,52
<b>4448</b>	Université de Strasbourg	30,52
<b>4449</b>	Secteur public – EPST et Universités	34,18
<b>4450</b>	Secteur privé	53,82

<b>21/ Location L3</b>		Tarif/jour
<b>4451</b>	Laboratoire CNRS	50,66
<b>4452</b>	Université de Strasbourg	50,66
<b>4453</b>	Secteur public – EPST et Universités	56,74
<b>4454</b>	Secteur privé	212,30
<b>22/ Animaux Fournisseurs Agréés (Charles River, CERJ, Harlan, Janvier</b>		Tarif /unité
<b>4455</b>	Laboratoire CNRS	150,00
<b>4456</b>	Université de Strasbourg	150,00
<b>4457</b>	Secteur public – EPST et Universités	168,00
<b>4458</b>	Secteur privé	168,00
<b>23/ Animaux morts pour TP</b>		Tarif/animal
<b>4459</b>	Laboratoire CNRS	1,00
<b>4460</b>	Université de Strasbourg	1,00
<b>4461</b>	Secteur public – EPST et Universités	1,20
<b>4462</b>	Secteur privé	1,20
<b>24/ Souris de réforme</b>		Tarif/animal
<b>6041</b>	Laboratoire CNRS	2.68
<b>6042</b>	Université de Strasbourg	2.68
<b>6043</b>	Secteur public – EPST et Universités	3,00
<b>6044</b>	Secteur privé	7.65
<b>25/ Rat de réforme</b>		Tarif/animal
<b>6045</b>	Laboratoire CNRS	4,02
<b>6046</b>	Université de Strasbourg	4,02
<b>6047</b>	Secteur public – EPST et Universités	4,50
<b>6048</b>	Secteur privé	11,47
<b>26/ Vente animaux OGM</b>		Tarif/animal
<b>4463</b>	Laboratoire CNRS	130,14
<b>4464</b>	Université de Strasbourg	130,14
<b>4465</b>	Secteur public – EPST et Universités	145,76
<b>4466</b>	Secteur privé	291,51
<b>27/ Génotypage</b>		Tarif/test
<b>4467</b>	Laboratoire CNRS	5,01
<b>4468</b>	Université de Strasbourg	5,01
<b>4469</b>	Secteur public – EPST et Universités	5,61
<b>4470</b>	Secteur privé	11,20



**II - ZONE CONVENTIONNELLE : 5ème ETAGE**

<b>Code articl e</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT€</b>
<b>1/ Cages type 2 (370 cm<sup>2</sup>)</b>		Tarif/cage/semaine
<b>4474</b>	Laboratoire CNRS	0,73
<b>4475</b>	Université de Strasbourg	0,73
<b>4476</b>	Secteur public – EPST et Universités	0,82
<b>4478</b>	Secteur privé	4,08
<b>2/ Cages type 3 (800 cm<sup>2</sup>)</b>		Tarif/cage/semaine
<b>4479</b>	Laboratoire CNRS	1,60
<b>4480</b>	Université de Strasbourg	1,60
<b>4481</b>	Secteur public – EPST et Universités	1,79
<b>4482</b>	Secteur privé	8,97
<b>3/ Cages type 4 (1820 cm<sup>2</sup>)</b>		Tarif/cage/semaine
<b>4483</b>	Laboratoire CNRS	4,01
<b>4484</b>	Université de Strasbourg	4,01
<b>4485</b>	Secteur public – EPST et Universités	4,49
<b>4486</b>	Secteur privé	19,97
<b>4/ Hamster doré ≤ 3 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4487</b>	Laboratoire CNRS	3,80
<b>4488</b>	Université de Strasbourg	3,80
<b>4489</b>	Secteur public – EPST et Universités	4,26
<b>4490</b>	Secteur privé	21,30
<b>5/ Hamster doré = 4 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4491</b>	Laboratoire CNRS	4,33
<b>4492</b>	Université de Strasbourg	4,33
<b>4493</b>	Secteur public – EPST et Universités	4,85
<b>4494</b>	Secteur privé	24,29
<b>6/ Hamster doré = 5 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4495</b>	Laboratoire CNRS	4,87
<b>4496</b>	Université de Strasbourg	4,87
<b>4497</b>	Secteur public – EPST et Universités	5,45
<b>4498</b>	Secteur privé	27,28

<b>7/ Hamster doré = 6 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4499</b>	Laboratoire CNRS	5,40
<b>4500</b>	Université de Strasbourg	5,40
<b>4501</b>	Secteur public – EPST et Universités	6,05
<b>4502</b>	Secteur privé	30,27
<b>8/ Hamster doré = 7 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4503</b>	Laboratoire CNRS	5,93
<b>4504</b>	Université de Strasbourg	5,93
<b>4505</b>	Secteur public – EPST et Universités	6,65
<b>4506</b>	Secteur privé	33,26
<b>9/ Hamster doré = 8 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4507</b>	Laboratoire CNRS	6,47
<b>4508</b>	Université de Strasbourg	6,47
<b>4509</b>	Secteur public – EPST et Universités	7,24
<b>4510</b>	Secteur privé	36,25
<b>10/ Hamster doré = 9 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4511</b>	Laboratoire CNRS	7,00
<b>4512</b>	Université de Strasbourg	7,00
<b>4513</b>	Secteur public – EPST et Universités	7,84
<b>4514</b>	Secteur privé	39,24
<b>11/ Hamster doré femelle gestante</b>		Tarif/animal
<b>4515</b>	Laboratoire CNRS	29,60
<b>4516</b>	Université de Strasbourg	29,60
<b>4517</b>	Secteur public – EPST et Universités	33,15
<b>4518</b>	Secteur privé	165,95
<b>12/ Hamster Siberien ≤ 3 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4519</b>	Laboratoire CNRS	2,77
<b>4520</b>	Université de Strasbourg	2,77
<b>4521</b>	Secteur public – EPST et Universités	3,11
<b>4522</b>	Secteur privé	15,50
<b>13/ Hamster Siberien = 4 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4523</b>	Laboratoire CNRS	3,14
<b>4524</b>	Université de Strasbourg	3,14
<b>4525</b>	Secteur public – EPST et Universités	3,52
<b>4526</b>	Secteur privé	17,54

<b>14/ Hamster Siberien = 5 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4527</b>	Laboratoire CNRS	3,50
<b>4528</b>	Université de Strasbourg	3,50
<b>4529</b>	Secteur public – EPST et Universités	3,92
<b>4530</b>	Secteur privé	19,58
<b>15/ Hamster Siberien = 6 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4531</b>	Laboratoire CNRS	3,87
<b>4532</b>	Université de Strasbourg	3,87
<b>4533</b>	Secteur public – EPST et Universités	4,33
<b>4534</b>	Secteur privé	21,62
<b>16/ Hamster Siberien = 7 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4535</b>	Laboratoire CNRS	4,23
<b>4536</b>	Université de Strasbourg	4,23
<b>4537</b>	Secteur public – EPST et Universités	4,74
<b>4538</b>	Secteur privé	23,66
<b>17/ Hamster Siberien = 8 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4539</b>	Laboratoire CNRS	4,60
<b>4540</b>	Université de Strasbourg	4,60
<b>4541</b>	Secteur public – EPST et Universités	5,15
<b>4542</b>	Secteur privé	25,70
<b>18/ Hamster Siberien = 9 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4543</b>	Laboratoire CNRS	4,96
<b>4544</b>	Université de Strasbourg	4,96
<b>4545</b>	Secteur public – EPST et Universités	5,56
<b>4546</b>	Secteur privé	27,74
<b>19/ Hamster Siberien femelle gestante</b>		Tarif/animal
<b>4547</b>	Laboratoire CNRS	13,51
<b>4549</b>	Université de Strasbourg	13,51
<b>4550</b>	Secteur public – EPST et Universités	15,13
<b>4551</b>	Secteur privé	75,48
<b>20/ Arvicanthis ≤ 3 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4552</b>	Laboratoire CNRS	5,07
<b>4553</b>	Université de Strasbourg	5,07
<b>4554</b>	Secteur public – EPST et Universités	5,67
<b>4555</b>	Secteur privé	28,41

<b>21/ Arvicanthis = 4 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4556</b>	Laboratoire CNRS	6,67
<b>4557</b>	Université de Strasbourg	6,67
<b>4558</b>	Secteur public – EPST et Universités	7,47
<b>4559</b>	Secteur privé	37,38
<b>22/ Arvicanthis = 5 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4560</b>	Laboratoire CNRS	8,27
<b>4561</b>	Université de Strasbourg	8,27
<b>4562</b>	Secteur public – EPST et Universités	9,26
<b>4563</b>	Secteur privé	46,35
<b>23/ Arvicanthis = 6 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4564</b>	Laboratoire CNRS	9,87
<b>4567</b>	Université de Strasbourg	9,87
<b>4568</b>	Secteur public – EPST et Universités	11,05
<b>4569</b>	Secteur privé	55,32
<b>24/ Arvicanthis = 7 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4571</b>	Laboratoire CNRS	11,47
<b>4572</b>	Université de Strasbourg	11,47
<b>4573</b>	Secteur public – EPST et Universités	12,84
<b>4574</b>	Secteur privé	64,29
<b>25/ Arvicanthis = 8 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4575</b>	Laboratoire CNRS	13,07
<b>4576</b>	Université de Strasbourg	13,07
<b>4577</b>	Secteur public – EPST et Universités	14,63
<b>4578</b>	Secteur privé	73,26
<b>26/ Arvicanthis = 9 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4579</b>	Laboratoire CNRS	14,67
<b>4580</b>	Université de Strasbourg	14,67
<b>4581</b>	Secteur public – EPST et Universités	16,43
<b>4582</b>	Secteur privé	82,23
<b>27/ Arvicanthis femelle gestante</b>		Tarif/animal
<b>4583</b>	Laboratoire CNRS	30,40
<b>4584</b>	Université de Strasbourg	30,40
<b>4585</b>	Secteur public – EPST et Universités	34,05
<b>4586</b>	Secteur privé	98,67

<b>28/ Hamster Europe ≤ 3 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4587</b>	Laboratoire CNRS	14,67
<b>4588</b>	Université de Strasbourg	14,67
<b>4589</b>	Secteur public – EPST et Universités	16,43
<b>4590</b>	Secteur privé	82,23
<b>29/ Hamster Europe = 4 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4591</b>	Laboratoire CNRS	16,27
<b>4592</b>	Université de Strasbourg	16,27
<b>4593</b>	Secteur public – EPST et Universités	18,22
<b>4594</b>	Secteur privé	91,20
<b>30/ Hamster Europe = 5 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4595</b>	Laboratoire CNRS	17,87
<b>4596</b>	Université de Strasbourg	17,87
<b>4597</b>	Secteur public – EPST et Universités	20,01
<b>4598</b>	Secteur privé	100,17
<b>31/ Hamster Europe = 6 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4599</b>	Laboratoire CNRS	19,47
<b>4600</b>	Université de Strasbourg	19,47
<b>4601</b>	Secteur public – EPST et Universités	21,80
<b>4602</b>	Secteur privé	109,14
<b>32/ Hamster Europe = 7 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4603</b>	Laboratoire CNRS	21,07
<b>4604</b>	Université de Strasbourg	21,07
<b>4605</b>	Secteur public – EPST et Universités	23,59
<b>4606</b>	Secteur privé	118,11
<b>33/ Hamster Europe = 8 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4607</b>	Laboratoire CNRS	22,67
<b>4608</b>	Université de Strasbourg	22,67
<b>4609</b>	Secteur public – EPST et Universités	25,39
<b>4610</b>	Secteur privé	127,08
<b>34/ Hamster Europe = 9 semaines</b>		Tarif/animal
<b>4611</b>	Laboratoire CNRS	24,27
<b>4612</b>	Université de Strasbourg	24,27
<b>4613</b>	Secteur public – EPST et Universités	27,18
<b>4614</b>	Secteur privé	136,05

<b>35/ Hamster Europe femelle gestante</b>		Tarif/animal
<b>4615</b>	Laboratoire CNRS	87,20
<b>4616</b>	Université de Strasbourg	87,20
<b>4617</b>	Secteur public – EPST et Universités	97,66
<b>4618</b>	Secteur privé	94,19
<b>36/ Location Actimétrie</b>		Tarif/cage/semaine
<b>4619</b>	Laboratoire CNRS	1,40
<b>4620</b>	Université de Strasbourg	1,40
<b>4621</b>	Secteur public – EPST et Universités	1,56
<b>4622</b>	Secteur privé	2,56
<b>37/ Location Salle d'autopsie</b>		Tarif/jour
<b>4623</b>	Laboratoire CNRS	19,36
<b>4624</b>	Université de Strasbourg	19,36
<b>4625</b>	Secteur public – EPST et Universités	21,68
<b>4626</b>	Secteur privé	48,49
<b>38/ Location Salle de chirurgie</b>		Tarif/jour
<b>4627</b>	Laboratoire CNRS	35,14
<b>4628</b>	Université de Strasbourg	35,14
<b>4629</b>	Secteur public – EPST et Universités	39,35
<b>4630</b>	Secteur privé	66,16
<b>39/ Hamsters dorés de réforme</b>		Tarif/animal
<b>6049</b>	Laboratoire CNRS	3,80
<b>6050</b>	Université de Strasbourg	3,80
<b>6051</b>	Secteur public – EPST et Universités	4,26
<b>6052</b>	Secteur privé	21,30

<b>40/ Hamsters sibériens de réforme</b>		Tarif/animal
<b>6053</b>	Laboratoire CNRS	2,77
<b>6054</b>	Université de Strasbourg	2,77
<b>6055</b>	Secteur public – EPST et Universités	3,10
<b>6056</b>	Secteur privé	15,50

<b>41/ Arvicanthis de réforme</b>		Tarif/animal
<b>6057</b>	Laboratoire CNRS	5,07
<b>6058</b>	Université de Strasbourg	5,07
<b>6059</b>	Secteur public – EPST et Universités	5,68
<b>6060</b>	Secteur privé	28,41

--

	42/ Hamsters d'Europe de réforme	Tarif/animal
<b>6061</b>	Laboratoire CNRS	14,67
<b>6062</b>	Université de Strasbourg	14,67
<b>6063</b>	Secteur public – EPST et Universités	16,43
<b>6064</b>	Secteur privé	82,23

<b>III - ZONE CONVENTIONNELLE : annexes expérimentales du 1er étage</b>		
<b>Nature des prestations</b>		<b>Tarif HT€</b>
<b>1/ Cages type 2 (370 cm<sup>2</sup>)</b>		Tarif/cage/semaine
<b>4631</b>	Laboratoire CNRS	0,56
<b>4632</b>	Université de Strasbourg	0,56
<b>4633</b>	Secteur public – EPST et Universités	0,63
<b>4634</b>	Secteur privé	2,71
<b>2/ Cages type 3 (800 cm<sup>2</sup>)</b>		Tarif/cage/semaine
<b>4635</b>	Laboratoire CNRS	1,23
<b>4636</b>	Université de Strasbourg	1,23
<b>4637</b>	Secteur public – EPST et Universités	1,38
<b>4638</b>	Secteur privé	5,95
<b>3/ Cages type 4 (1820 cm<sup>2</sup>)</b>		Tarif/cage/semaine
<b>4639</b>	Laboratoire CNRS	2,74
<b>4640</b>	Université de Strasbourg	2,74
<b>4641</b>	Secteur public – EPST et Universités	3,07
<b>4642</b>	Secteur privé	13,26
<b>4/ Location Actimétrie</b>		Tarif/cage/semaine
<b>4643</b>	Laboratoire CNRS	0,51
<b>4644</b>	Université de Strasbourg	0,51
<b>4645</b>	Secteur public – EPST et Universités	0,57
<b>4646</b>	Secteur privé	2,12

**Décision relative au tarif des IRM 3T UMR7339 CRMBM****LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° décision DEC090098DAJ du 30 Juillet 2009 portant nomination de Mr Younis HERMES aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse.

**Vu** la décision n° DEC100025DAJ du 21 Janvier 2010 donnant délégation de signature à Mr Younis HERMES, Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits.

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs HT de l'IRM 3T (TVA au taux en vigueur) pour le CRMBM UMR 7339 sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis à l'examen.

	T1 avec marge	T1 Complet sans marge	T2 hors personnel permanent	T3 hors personnel permanent et hors amortissement	T1 Complet avec produit contraste avec marge	T1 Complet avec produit contraste sans marge	T2 hors personnel permanent avec produit contraste	T3 hors personnel permanent et hors amortissement avec produit contraste
<b>G - Coût unitaire</b>	669,19	669,19	451,33	99,46	688,08	688,08 €	470,21 €	118,35 €
Marge coefficient multiplicateur	0,55				0,65			
<b>H - Prix de vente unitaire HT</b>	1037,24	669,19	451,33	99,46	1135,33	688,08 €	470,21 €	118,35 €

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 01/10/2014

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>1</sup>.

Fait à Marseille, le 08/10/2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Younis HERMES

<sup>1</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

**Décision<sup>1</sup> relative au tarif des IRM 1,5T UMR7339 CRMBM****LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° décision DEC090098DAJ du 30 Juillet 2009 portant nomination de Mr Younis HERMES aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse.

**Vu** la décision n° DEC100025DAJ du 21 Janvier 2010 donnant délégation de signature à Mr Younis HERMES, Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits.

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs HT de l'IRM 1,5T (TVA au taux en vigueur) pour le CRMBM UMR 7339 sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis à l'examen.

	T1 avec marge	T1 Complet sans marge	T2 hors personnel permanent	T3 hors personnel permanent et hors amortissement	T1 Complet avec produit contraste avec marge	T1 Complet avec produit contraste sans marge	T2 hors personnel permanent avec produit contraste	T3 hors personnel permanent et hors amortissement avec produit contraste
G- Coût unitaire	617,84	617,84	379,73	107,18	636,73	636,73	398,61	126,07
Marge coefficient multiplicateur	0,58				0,65			
H- Prix de vente unitaire HT	976,19	617,84	379,73	107,18	1050,61	636,73	398,61	126,07

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 01/10/2014

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>2</sup>.

Fait à Marseille, le 01/10/2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Younis HERMES

<sup>1</sup> A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.

Cette décision concerne les **produits dits de type 2**, produits considérés comme accessoires aux missions fondamentales de l'établissement (ex. : location de salle). Se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000 « Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits » à consulter dans Doc'utiles.

<sup>2</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

DEC142460DR12

## Décision<sup>1</sup> relative au tarif de la plateforme Microscopie Electronique UMR7325 CINAM

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° décision DEC090098DAJ du 30 Juillet 2009 portant nomination de Mr Younis HERMES aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse.

**Vu** la décision n° DEC100025DAJ du 21 Janvier 2010 donnant délégation de signature à Mr Younis HERMES, Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits.

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les tarifs HT de la plateforme Microscopie Electronique (TVA au taux en vigueur) pour le CINAM UMR 7325 sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis en heures d'utilisation des équipements de la plateforme Microscopie électronique.

	T1 avec marge	T1 sans marge	T2 sans PP	T3 sans PP et amortissement
<b>H - Prix de vente unitaire HT</b>	<b>300</b>	<b>161,4316127</b>	<b>52,39062574</b>	<b>29,84310595</b>

#### Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 01/10/2014

#### Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>2</sup>.

Fait à Marseille, le 14/10/2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Younis HERMES

<sup>1</sup> A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.

Cette décision concerne les **produits dits de type 2**, produits considérés comme accessoires aux missions fondamentales de l'établissement (ex. : location de salle). Se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000 « Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits » à consulter dans Doc'utiles.

<sup>2</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

**Décision<sup>1</sup> relative au tarif de la station de primatologie UPS846 clients non hébergés****LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° décision DEC090098DAJ du 30 Juillet 2009 portant nomination de Mr Younis HERMES aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse.

**Vu** la décision n° DEC100025DAJ du 21 Janvier 2010 donnant délégation de signature à Mr Younis HERMES, Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits.

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs HT de la station de primatologie UPS 846 pour les clients non hébergés (TVA au taux en vigueur) sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis par prestation. La base de calcul a été constituée en coût minute.

Pour vente singe :	Babouins		Macaques		Saimiris	
revente singe 3 ans	Externes	Internes	Externes	Internes	Externes	Internes
		6990,48	2853,42	6307,20	2574,51	3396,18

Coût hébergement à l'année pour 1 singe :	Babouins		Macaques		Saimiris	
	Externes	Internes	Externes	Internes	Externes	Internes
		2330,16	951,14	2102,40	858,17	1132,06

<sup>1</sup> A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.

Cette décision concerne les **produits dits de type 2**, produits considérés comme accessoires aux missions fondamentales de l'établissement (ex. : location de salle). Se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000 « Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits » à consulter dans Doc'utiles.

Prestations	Complet T1	HorsPPT2	HorsPPet hors amortissement T2
Capture	101,61	39,64	36,44
Anesthésie	165,12	64,41	59,22
Plvmt sang	25,40	9,91	9,11
Plvmt muqueuse	25,40	9,91	9,11
Labo serum	12,70	4,95	4,56
Décongélation	76,21	29,73	27,33
Découpe tête	304,84	118,92	109,32
Injections	25,40	9,91	9,11
Injections/ perfusions	152,42	59,46	54,66
Contrôle individus RX	101,61	39,64	36,44
Depart singes	228,63	89,19	81,99
ARLabo Trets	76,21	29,73	27,33
Gestion/ dossier	76,21	29,73	27,33
Colis	76,21	29,73	27,33
Transport Marseille	1219,35	475,68	437,28

Attribution pour observation	Babouins				Macaques				Saimiris			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Attribution exclusive journée	6,38	2,83	2,61	1,30	5,76	2,56	2,35	1,18	3,10	1,38	1,27	0,63
Attribution exclusive partielle journée	6,38	2,83	2,61	1,30	5,76	2,56	2,35	1,18	3,10	1,38	1,27	0,63
Attribution partielle journée	6,38	2,83	2,61	1,30	5,76	2,56	2,35	1,18	3,10	1,38	1,27	0,63

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 01/10/2014

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>2</sup>.

Fait à Marseille, le 15/10/2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Younis HERMES

---

<sup>2</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

**Décision<sup>1</sup> relative au tarif de la plateforme Planète UMR7325 CINAM****LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° décision DEC090098DAJ du 30 Juillet 2009 portant nomination de Mr Younis HERMES aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse.

**Vu** la décision n° DEC100025DAJ du 21 Janvier 2010 donnant délégation de signature à Mr Younis HERMES, Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits.

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs HT de la plateforme Planète (TVA au taux en vigueur) pour le CINAM UMR 7325 sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis en heures d'utilisation des équipements de la plateforme Planète.

	T1 avec marge	T1 sans marge	T2 hors PP	T3 hors PP et amortissement	T4 académiques (adapté)
<b>G- Coût unitaire</b>	<b>229,2216515</b>	<b>229,2216515</b>	<b>118,8896515</b>	<b>28,53865146</b>	<b>216,29</b>
Marge coefficient multiplicateur	0%				
<b>H - Prix de vente unitaire HT</b>	<b>229,2216515</b>	<b>229,2216515</b>	<b>118,8896515</b>	<b>28,53865146</b>	<b>64,887</b>

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 01/10/2014

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>2</sup>.

Fait à Marseille, le 08/10/2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Younis HERMES

<sup>1</sup> A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.

Cette décision concerne les **produits dits de type 2**, produits considérés comme accessoires aux missions fondamentales de l'établissement (ex. : location de salle). Se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000 « Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits » à consulter dans Doc'utiles.

<sup>2</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

**Décision<sup>1</sup> relative au tarif du Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation Rongeurs UMS3537 CE2F-PRIM****LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° décision DEC090098DAJ du 30 Juillet 2009 portant nomination de Mr Younis HERMES aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse.

**Vu** la décision n° DEC100025DAJ du 21 Janvier 2010 donnant délégation de signature à Mr Younis HERMES, Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits.

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs HT relatifs aux rongeurs (TVA au taux en vigueur) pour le CE2F-PRIM UMS3537 sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis en jours par rongeur afin de déterminer le coût journalier d'hébergement du rongeur.

<b>G- Tarif unitaire</b>			
<b>Postes de Charges :</b>	<b>Complet</b>	<b>Coût hors PP</b>	<b>Coût hors PP et amortissement</b>
<b>Total Tarif unitaire</b>	<b>0,16</b>	<b>0,12</b>	<b>0,05</b>

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 01/10/2014

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>2</sup>.

Fait à Marseille, le 17/10/2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Younis HERMES

<sup>1</sup> A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.

Cette décision concerne les **produits dits de type 2**, produits considérés comme accessoires aux missions fondamentales de l'établissement (ex. : location de salle). Se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000 « Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits » à consulter dans Doc'utiles.

<sup>2</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

**Décision<sup>1</sup> relative au tarif du Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation des primates UMS3537 CE2F-PRIM****LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° décision DEC090098DAJ du 30 Juillet 2009 portant nomination de Mr Younis HERMES aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse.

**Vu** la décision n° DEC100025DAJ du 21 Janvier 2010 donnant délégation de signature à Mr Younis HERMES, Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits.

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs HT relatifs aux primates non humains (TVA au taux en vigueur) pour le CE2F-PRIM UMS3537 sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis en minutes afin d'évaluer le coût de chaque prestations, et un coût singe pour la vente des singes.

	<b>T1</b>	<b>T2</b>	<b>T3</b>
<b>Prestations</b>	<b>Complet</b>	<b>Hors PP</b>	<b>Hors PP et hors amortissement</b>
Capture par anesthésie chimique	42,21	15,27	12,26
- anesthésie gazeuse	72,36	26,18	21,03
- prélèvements de sang total ou plasma (par ml)	9,04	3,27	2,63
- prélèvements de sérum (par ml)	10,25	3,71	2,98
animaux en protocole	54,27	19,63	15,77
Inoculations expérimentales avec anesthésie (par injection)	54,27	19,63	15,77
Prélèvements et/ou biopsies sous anesthésie			
- superficiel (peau, ganglion,	72,36	26,18	21,03
- profond (muqueuse,	144,72	52,35	42,05
Chirurgie :			
- chirurgie réparatrice (plaies)	96,48	34,90	28,03
- chirurgie osseuse (ostéosynthèse)	325,61	117,79	94,61
- césarienne	325,61	117,79	94,61
Médecine :			
- perfusions	72,36	26,18	21,03
- injection sous-cutanée	18,09	6,54	5,26
- autres injections	18,09	6,54	5,26
Réservation et frais de salle d'opération	180,90	65,44	52,56
Pension journalière (temps préparation pour pension)	4,82	1,75	1,40

<sup>1</sup> A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.

Cette décision concerne les **produits dits de type 2**, produits considérés comme accessoires aux missions fondamentales de l'établissement (ex. : location de salle). Se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000 « Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits » à consulter dans Doc'utiles.

		<b>T1</b>	<b>T1</b>	<b>T2</b>	<b>T3</b>
<b>Prestations</b>	<b>Nombre minutes par prestation</b>	<b>Complet avec marge</b>	<b>Complet</b>	<b>Hors PP</b>	<b>Hors PP et hors amortissement</b>
Mise à disposition singe journée (7h42)	462,00	362,15	278,58	100,78	80,95

Le coût minute est de :

<b>Postes de Charges :</b>	<b>Complet</b>	<b>Hors PP</b>	<b>Hors PP et hors amortissement</b>
<b>Total Coût unitaire</b>	<b>0,60</b>	<b>0,22</b>	<b>0,18</b>

<b>Vente de singe :</b>		
<b>T1 Complet</b>	<b>T2 Hors PP</b>	<b>T3 Hors PP et hors amortissement</b>
<b>5659,45</b>	<b>1931,47</b>	<b>1551,40</b>

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 01/10/2014

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>2</sup>.

Fait à Marseille, le 17/10/2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Younis HERMES

<sup>2</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

## **DEC142488DR14**

### **Décision relative aux tarifs de la plateforme de micro et nanotechnologies du LAAS - UPR8001**

#### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision n°140815DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UPR8001 intitulée Laboratoire d'Analyses et d'Architectures des Systèmes sont fixés selon le barème joint en annexe.

##### **Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er octobre 2014

##### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 17 octobre 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

## Plateforme de micro et nanotechnologies – LAAS - 2014

### Synthèse tarifaire produits/prestations

ZONE	Produits/prestations		Unité d'œuvre	Nomenclature		CNRS	académique externe au CNRS	privé avec prestation effectuée par le demandeur	privé effectuée par la plateforme
				Zone	produit				
						0	10	20	30
PHOTOLITHOGRAPHIE	enduction	Standard	Opération	P	STAN	14	15	15	15
		SU8	Opération	P	SU8	60	63	63	63
		BCB, LOR	Opération	P	BCLO	47	50	50	50
		Nanoscribe	Opération	P	NANO	20	21	21	21
	mode enduction	Tournettes	Opération	P	TOUR	8	9	18	29
		EVG 120	Opération	P	PIST	14	15	32	43
		Spray	Opération	P	SPRA	5	5	118	129
	insolation	Manuelle (MJB3, MA6)	Opération	P	MANU	8	8	18	29
		Automatique (MA150, EVG620)	Opération	P	AUTO	6	7	15	26
Stepper		Opération	P	STEP	45	47	795	806	
NANOREPLICATION		Raith	Heure	N	RAIT	30	32	43	122
		Nanonext	Opération	N	NEXT	21	22	338	365
JET D'ENCRE		Jet d'encre	Heure	J	JET	16	17	33	92
		SPD	Heure	J	SPD	23	24	295	342
		CO2	Heure	J	CO2	28	29	42	89
CARACTERISATION		FIB	Heure	C	FIB	16	17	281	360
		MEB	Heure	C	MEB	16	17	38	156
		AFM	Heure	C	AFM	22	24	69	183
		Ellipsomètre	Heure	C	ELLI	98	104	143	229

ZONE	Produits/prestations		Unité d'œuvre	Nomenclature		CNRS	académique externe au CNRS	privé avec prestation effectuée par le demandeur	privé effectuée par la plateforme
				Zone	produit				
ASSEMBLAGE		Découpes	Opération	A	COUP	26	27	63	89
		Montage/ enrobage	Opération	A	MONT	27	29	41	58
		microsoudure	Opération	A	SOUD	27	28	51	68
		Flip chip	Opération	A	FLIP	31	33	57	75
		Sérigraphie	Opération	A	SERI	23	24	153	189
		wafer bonder	Opération	A	WAFB	26	28	651	695
		Lamination	Opération	A	LAMI	47	50	56	64
		polissage/amincissement	Opération	A	POLI	53	56	85	117
LITHOGRAPHIE LASER		DLW	Heure	L	DLW	20	21	37	71
		Dilase	Heure	L	DILA	22	23	159	210
		Nanoscribe	Heure	L	NANO	14	15	49	116
ELECTROCHIMIE		Dépôts manuel	Heure	E	MANU	17	18	158	176
		Dépôts automatiques	Heure	E	AUTO	24	25	251	270
		KOH	Heure	E	KOH	25	27	53	72
		TMAH	Heure	E	TMAH	14	15	41	60
PVD		Sputtering	Heure	D	SPUT	14	14	33	57
		Evaporation et OLED	Heure	D	EVAP	9	10	71	95
PLASMA		Trikon	Minute	G	TRIK	22	24	30	31
		Alcatel	Minute	G	ALCA	28	29	471	472
		Plasma O2	Minute	G	PLAS	4	4	15	45

ZONE	Produits/prestations		Unité d'œuvre	Nomenclature		CNRS	académique externe au CNRS	privé avec prestation effectuée par le demandeur	privé effectuée par la plateforme
				Zone	produit				
EJM		MBE 32	Heure	M	32	69	73	120	192
		MBE 2300	Heure	M	2300	61	64	183	256
		MBE 412	Heure	M	412	62	65	444	516
IMPLANTATION IONIQUE		Implantation	Heure	I	IMPL	279	295	819	882
TRAITEMENTS THERMIQUES		Oxydation (base 100 nm)	Opération	T	OXYD	24	26	123	150
		PECVD (Base 1µm)	Opération	T	PECV	18	20	353	498
		LPCVD (base 100 nm)	Opération	T	LPCV	113	120	472	498
		Recuits/redistribution/dopage	Heure	T	RRD	16	17	126	144
		Recuits rapides	Minute	T	RTP	13	14	34	35
		ALD (base 1µm)	Opération	T	ALD	13	14	178	198
FRAIS GENERAUX*		Frais généraux (base 1K€)	Opération	F	FRAI	225	238	384	384

\*Le produit est proposé à l'opération en s'appuyant sur une base 1k€ Cela signifie que chaque fois qu'il sera facturé 1 k€ sur tous les autres produits/prestations de la plateforme hors formation, il sera ajouté le coût du produit « frais généraux ».

## Synthèse tarifaire formation/conseil

ZONE	Produits/prestations		Unité d'œuvre	Nomenclature		Tarif formation/conseil
				Zone	produit	30
PHOTOLITHOGRAPHIE	Formation	Mazenq	Heure	P	MAZE	32
		Laborde	Heure	P	LABO	25
NANOREPLICATION	Formation	Carcenac	Heure	N	CARC	59
		Daran	Heure	N	DARA	68
JET D'ENCRE	Formation	Conédéra	Heure	J	CONE	63
		Mesnilgrente	Heure	J	MESN	30
CARACTERISATION	Formation	Carcenac	Heure	C	CARC	59
		Dilhan	Heure	C	DILH	58
		Rousset	Heure	C	ROUS	65
ASSEMBLAGE	Formation	Charlot	Heure	A	CHAR	34
		Colin	Heure	A	COLI	30
		Dilhan	Heure	A	DILH	58
LITHOGRAPHIE LASER	Formation	Calmon	Heure	L	CALM	53
ELECTROCHIMIE	Formation	Bourrier	Heure	E	BOUR	35
		Baster	Heure	E	BAST	19
PVD	Formation	Salvagnac	Heure	D	SALV	38
		Libaude	Heure	D	LIBA	36

ZONE	Produits/prestations		Unité d'œuvre	Nomenclature		Tarif formation/conseil
				Zone	produit	30
GRAVURE PLASMA	Formation	Dubreuil	Heure	G	DUBR	49
		Lecestre	Heure	G	LECE	33
EJM	Formation	Arnoult	Heure	M	ARNO	58
		Lacoste	Heure	M	LACO	49
IMPLANTATION IONIQUE	Formation	Imbernon	Heure	I	IMBE	45
		Marrot	Heure	I	MARR	40
TRAITEMENTS THERMIQUES	Formation	Imbernon	Heure	F	IMBE	45
		Marrot	Heure	F	MARR	40
		Rousset	Heure	T	ROUS	65
		Bouscayrol	Heure	T	BOUS	35
FRAIS GENERAUX *	Formation	Doucet	Heure	F	DOUC	37
		Benoit	Heure	F	BENO	42
		Fourcade	Heure	F	FOUR	35
		Maiorano	Heure	F	MAIO	37
		Do Conto	Heure	F	DOCO	42
		Granier	Heure	F	GRAN	62

\* Le produit est proposé à l'opération en s'appuyant sur une base 1k€ Cela signifie que chaque fois qu'il sera facturé 1 k€ sur tous les autres produits/prestations de la plateforme hors formation, il sera ajouté le coût du produit « frais généraux ».

DEC142332 DR17

**Décision relative aux tarifs des analyses réalisées par ICP MS à l'UMR6112,  
Laboratoire de Planétologie et de Géodynamique de Nantes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC131272DAJ en date du 19/04/2013, portant nomination de Clarisse DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne-Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC131273DAJ en date du 19/04/2013, donnant délégation de signature à Clarisse DAVID, déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne-Pays de la Loire, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des analyses réalisées par ICP MS à l'UMR6112, intitulée Laboratoire de Planétologie et de Géodynamique de Nantes, sont fixés comme suit :

Client CNRS/Université de Nantes/Université d'Angers :	120 € HT
Clients d'autres établissements publics :	210 € HT
Clients du secteur privé :	600 € HT

Le tarif du temps de plasma ouvert est fixé à : 0,10 € HT la minute, pour tous les clients.

Le tarif de l'option Laser est fixé à : 50 € HT la journée, pour tous les clients.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 septembre 2014.

Pour le président et par délégation,  
la déléguée régionale  
Clarisse DAVID

Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des XVIIe et XVIIIe siècles.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°140806DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8599,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de laboratoire de l'unité UMR8599 est renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres nommés ;
- 13 membres élus :
  - 12 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs :
    - 6 dans le sous-collège des Professeurs des Universités et Directeurs de recherche ;
    - 5 dans le sous-collège des Maîtres de conférences et Chargés de recherches ;
    - 1 dans le sous-collège des personnels non permanents dont doctorants pour une durée d'un an au moins dans l'unité;
  - 1 dans le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine le **03 OCT. 2014**

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

Le délégué régional

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 70  
F. 01 46 70 28 10  
delegue@dr1.cnrs.fr

**Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historiques.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°140806DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8558,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de laboratoire de l'unité UMR8558 est renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 7 membres nommés ;
- 10 membres élus :
  - 7 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs :
    - 3 dans le sous-collège des Directeurs d'études, Directeurs de recherche et enseignants ou chercheurs de niveau analogue détachés ou mis à la disposition du CRH par un autre organisme public pour une durée d'un an au moins ;
    - 3 dans le sous-collège des Maîtres de conférences, Chargés de recherches et enseignants ou chercheurs de niveau analogue détachés ou mis à la disposition du CRH par un autre organisme public pour une durée d'un an au moins ;
    - 1 dans le sous-collège des Doctorants ;
  - 3 dans le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine le **03 OCT. 2014**

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

Le délégué régional

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 70  
F. 01 46 70 28 10  
delegue@dr1.cnrs.fr

## **DEC141409INSB**

*Décision modificative de la décision collective n°133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des fédérations de recherche*

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC133023DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de la fédération de recherche n° 3631 intitulée « Institut de biologie Paris-Seine » et nommant M. Michel Labouesse directeur par intérim ;

**Vu** l'avis de la directrice de l'Institut des Sciences Biologiques ;

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

A l'article 1 de la décision n°133023DGDS susvisée, les dispositions relatives à la fédération de recherche (FR) n°3631 intitulée « Institut de Biologie Paris-Seine » sont modifiées comme suit :

- Les termes « Directeur par intérim » sont remplacés par « Directeur ».

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie

3 rue Michel-Ange Auteuil

T. 01 44 96 40 00

## **DEC142033INSB**

*Décision portant modification de la décision collective n°133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées – Modification de l'intitulé de l'UMR n°7225*

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 janvier 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7225 ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

A l'article 2 de la décision n°DEC133018DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n°7225 intitulée « Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM) » sont modifiées comme suit :

- Les termes « Centre de recherche de l'institut du cerveau et de la moelle épinière » sont remplacés par « Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM) ».

#### **Article 2 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Le Président

Alain Fuchs



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC142398DR03 [MOY300]

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8568 intitulée Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est ;

**Vu** la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8568,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8568.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membres de droit :

le directeur de l'unité : Franck Lecocq ;

la directrice-adjointe de l'unité : Catherine Boemare ;

- 9 membres élus :

Collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs : Céline Guivarch', Philippe Quirion, Patrice Dumas ;

Collège ITA : Naceur Chaabane, Eléanore Tyma, Christophe Cassen ;

Collège Doctorants et Post-Docs : Florian Leblanc, Manon Solognac, Gaëlle Le Treut ;

- 4 membres nommés : Minh Ha-Duong, Louis-Gaëtan Giraudet, Alain Nadai, Jean-Charles Hourcade ;

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 5 mai 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Brice Kerber

DEC142407DR03 [MOY300]

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7209 intitulée Archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratiques et environnements**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7209,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7209.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- 1 membre de droit :

la directrice de l'unité : Margareta Tengberg ;

- 9 membres élus :

Collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs : Joséphine Lesur, Marie-Pierre Ruas, Antoine Zazzo ;

Collège ITA/IATOS : Salvador Bailon, Olivier Tombret ;

Collège CDI-INRAP et Collectivités locales : Muriel Boulen, Stéphane Frère

Collège Doctorants et Post-Docs : Aurélie Manin, Rémi Berthon ;

- 9 membres nommés : Marie Balasse, Benoît Clavel, Sandrine Grouard, Christine Lefèvre, Michel Lemoine, Sébastien Lepetz, Marjan Mashkour, Jean-Denis Vigne, Anne Tresset ;

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 10 mars 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Brice Kerber

DEC142505DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7187, intitulée Lexiques, dictionnaires, informatique (LDI).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature à Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012, portant prorogeant de l'unité mixte de recherche n° UMR7187, intitulée lexiques, dictionnaires, informatique,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7187.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus ;
- 5 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 octobre 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC142337INC

**Décision portant modification de la décision collective n° DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n° 7198 intitulée « Institut Jean Lamour », sont modifiées comme suit :

- Remplacer « Etablissement partenaire : Université de Lorraine »
- Par « Etablissement co-tutelle avec le CNRS : Université de Lorraine »

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 49 13

DEC142463DR10

Décision portant nomination de Mme Céline Delalex-Bindner aux fonctions de chargée de mission pour la communication au sein de la délégation Alsace (DR10)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 112717DAJ en date du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**

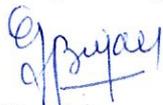
Mme Céline Delalex-Bindner, ingénieure de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 31 décembre 2014, chargée de mission pour la communication auprès de la déléguée régionale.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 16 octobre 2014

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale,

  
Gaëlle Bujan

DEC142173INSU

**Décision modificative de la décision collective n°133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées – Modification de l'intitulé de l'UMR n°7621**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 janvier 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche N°7621 ;

**Vu** l'accord du partenaire

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

A l'article 2 de la décision n°133018DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n°7621 intitulée « Laboratoire d'Océanographie Microbienne et de Biotechnologies » sont modifiées comme suit :

- Les termes « Laboratoire d'Océanographie Microbienne et de Biotechnologies » sont remplacés par « Laboratoire d'Océanographie Microbienne (LOMIC) ».

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 septembre 2014

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

## DEC141970DR14

**Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale du CNRS Midi-Pyrénées**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** la décision n° 206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011 ;



Délégation Midi-Pyrénées

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

16 avenue Édouard Belin - BP 24367  
31055 TOULOUSE CEDEX 4

T. 05 61 33 60 00  
F. 05 62 17 29 01

### Décide

#### Article 1<sup>er</sup>

Au titre de l'année 2014, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale du CNRS Midi-Pyrénées sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

#### Pour les personnels du CNRS :

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD Recherche EPST,
- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

**Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :**

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à TOULOUSE, le 22 Juillet 2014

Le délégué régional



Patrick MOUNAUD

## **DEC142342SGCN**

*Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.*

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, l'arrêté du 19 mai 2003 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. BAPTISTE (Philippe), aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Les sièges suivant sont à pourvoir, pour les sections et commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

**Section 17** : « Système solaire et univers lointain »  
1 siège - Collège électoral C

**Section 24 :** « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »

1 siège – Collège électoral A2

1 siège – Collège électoral C

**Commission interdisciplinaire 50 :** « Gestion de la recherche »

1 siège - Collège électoral A1

1 siège - Collège électoral B1

1 siège - Collège électoral B2

1 siège – Collège électoral C

**Commission interdisciplinaire 51 :** « Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques »

2 sièges - Collège électoral B2

1 siège – Collège électoral C

**Commission interdisciplinaire 52 :** « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel »

1 siège - Collège électoral A1

1 siège - Collège électoral A2

3 sièges - Collège électoral B1

1 siège - Collège électoral B2

1 siège – Collège électoral C

**Commission interdisciplinaire 53 :** « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »

1 siège - Collège électoral A1

1 siège - Collège électoral A2

2 sièges - Collège électoral B1

**Commission interdisciplinaire 54 :** « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

1 siège - Collège électoral B2

1 siège - Collège électoral C

## **Article 2**

Les sections concernées éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

## **Article 3**

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant.

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **21 novembre 2014 à 18h00**.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 29 SEPTEMBRE 2014

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140818DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6552, intitulée Ethologie animale et humaine, dont la directrice est Martine Hausberger ;

**Vu** la décision DEC141690INSB du 03 juillet 2014 portant cessation de fonctions de Martine Hausberger et nomination d'Alban Lemasson aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6552.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus ;
- 4 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 24 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale



**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**

**Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

**Vu**, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

**Vu**, l'avenant à la convention relative à la délégation de M. LOISEAU

**Vu**, la décision du 24 octobre 2011 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,



**DECIDE**

**ARTICLE I** est modifié comme suit,

**Institut des sciences humaines et sociales**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
<b>Ancienne affectation,</b>	LOISEAU	Sylvain	UMR7187	5
<b>Nouvelle affectation à compter du 1er janvier 2014,</b>	LOISEAU	Sylvain	<b>UMR8202</b>	<b>3</b>

**ARTICLE II** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 octobre 2014

Alain FUCHS

**DEC142340DSFIM**

**Décision portant acceptation des dons consentis au CNRS en 2013**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de dons affectés et non affectés ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Sont acceptés les dons consentis au CNRS mentionnés dans le tableau annexé à la présente décision au titre de l'année 2013

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 octobre 2014

Alain FUCHS

## **DEC142250DAJ**

Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3)

### **LE DIRECTEUR DE L'IN2P3,**

**Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 6 novembre 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3) ;

**Vu** l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques MARTINO aux fonctions de directeur de l'Institut national de physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) ;

**Vu** la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

## **DECIDE**

### **Art. 1er – Objet**

**1.1** – En application de l'arrêté du 27 avril 1999 susvisé, il est créé une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS.

**1.2** – La commission électorale est placée sous la présidence du délégué pour les élections.

### **Art. 2 – La commission électorale**

**2.1** – Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 1999 susvisé, la commission électorale comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant de chaque organisation syndicale implantée au CNRS habilitée à présenter des listes de candidats aux commissions administratives paritaires de l'IN2P3 du CNRS et en nombre égal, des représentants de l'administration.

**2.2** – Les représentants désignés par les organisations syndicales habilitées sont :

**SGEN-CFDT**

Titulaire  
Suppléant

M. Yannick BOURLES  
M. Philippe BLANC

**SNTRS-CGT**

Titulaire  
Suppléant

Mme Lorena KLEIN  
M. Daniel STEINMETZ

**2.3** – Les représentants désignés par l'administration sont :

**Le président de la commission électorale**

Délégué pour les élections

M. Jean-Jacques RIVY

**Membre titulaire :**

IN2P3

Mme Françoise GAUDY

**Membres suppléants**

IN2P3  
DRH (SCEJ)

M. Jérôme NORMAND  
Mme Magali COUFFIGNAL

**Art. 3 – La publication**

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris,

Jacques MARTINO

## **DEC142211DAJ**

Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3)

### **LE DIRECTEUR DE L'IN2P3,**

**Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 6 novembre 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'institut de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3) ;

**Vu** l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** la décision DEC100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques MARTINO aux fonctions de directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3) ;

**Vu** la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**Vu** l'avis de la commission électorale en date du 30 septembre 2014 ;

## **DECIDE**

### **Art. 1<sup>e</sup> - Liste électorale**

En application de l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 1999 modifié susvisé la liste électorale pour le renouvellement des représentants du personnel à la commission administrative paritaire (CAP) compétente à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3) est arrêtée le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

### **Art. 2 – Consultation**

La liste électorale arrêtée et la présente décision sont consultables sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)) et au siège du CNRS (Secrétariat général pour les Elections, 3 rue Michel Ange-75016 PARIS).

### **Art. 3 – La publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Elle sera consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris, 1<sup>ER</sup> octobre

Jacques MARTINO

## **DEC142210DAJ**

Décision arrêtant la liste pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC0800040DRH du 22 juillet 2008 modifiée instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leur fonction au CNRS ;

**Vu** la décision DEC0800041DRH en date du 22 juillet 2008 créant des commissions consultatives paritaires au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

### **DECIDE**

#### **Art. 1<sup>e</sup> - Liste électorale**

La liste électorale pour le renouvellement des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS est arrêtée le 1<sup>er</sup> octobre 2014 conformément à l'article 10 de la décision DEC0800040DRH modifiée susvisée.

#### **Art. 2 – Consultation**

La liste électorale arrêtée est consultable sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)) et au siège du CNRS (Secrétariat général pour les Elections, 3 rue Michel Ange-75794 PARIS Cedex 16).

#### **Art. 3 – La publication**

La présente décision, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Elle sera consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris, 8 octobre 2014



## **DEC142209DAJ**

Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique d'établissement public du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**Vu** l'avis de la commission électorale en date du 30 septembre 2014 ;

### **DECIDE**

#### **Art. 1<sup>e</sup> - Liste électorale**

La liste électorale pour le renouvellement des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS est arrêtée le 1<sup>er</sup> octobre 2014 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 18 juillet 2011 susvisé.

#### **Art. 2 – Consultation**

La liste électorale arrêtée est consultable sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)) et au siège du CNRS (Secrétariat général pour les Elections, 3 rue Michel Ange-75794 PARIS Cedex 16).

### **Art. 3 – La publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Elle sera consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris, 8 octobre 2014

Alain FUCHS

## **DEC142208DAJ**

Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**Vu** l'avis de la commission électorale du 30 septembre 2014 ;

### **DECIDE**

#### **Art. 1<sup>e</sup> - Liste électorale**

La liste électorale pour le renouvellement des Commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS est arrêtée le 1<sup>er</sup> octobre 2014 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 1999 modifié susvisé.

#### **Art. 2 – Consultation**

La liste électorale arrêtée est consultable sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)) et au siège du CNRS (Secrétariat général pour les Elections, 3 rue Michel Ange-75794 PARIS).

### **Art. 3 – La publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Elle sera consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris, 8 octobre 2014

Alain FUCHS

**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**

**Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

**Vu**, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

**Vu**, l'avis d'affectation dans l'enseignement supérieur en date du 18 juillet 2014

**Vu**, la décision du 3 décembre 2010 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,

**DECIDE**

**ARTICLE I** est modifié comme suit,

**Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
PRAVDA-STAROV	Karel	UMR8088	5

**Suite à sa nomination en qualité de professeur des universités, il est mis fin à compter du 1er septembre 2014, à son accueil en délégation dans le cadre des chaires CNRS/Enseignement supérieur.**

**ARTICLE II** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 septembre 2014

Alain FUCHS

## **DEC141442DAJ**

Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

**Vu** la décision n°100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

### **DECIDE**

#### **Art. 1er – Objet**

La présente décision définit les modalités du vote et du dépouillement de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS.

#### **Art. 2 – L'organisation de l'élection**

L'organisation et le déroulement de l'élection aux CAP sont assurés par le secrétariat général pour les élections (SECA).

#### **Art. 3 – La liste électorale**

Sont inscrits, par l'administration, sur la liste électorale, les personnels remplissant, à la date du scrutin, les conditions fixées à l'article 12 du décret n°82-451 susvisé.

A compter de la date fixée au calendrier électoral, la liste électorale est consultable au SECA (siège du CNRS 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) et sur le site internet réservé aux élections du CNRS (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Pendant cette période de consultation, les réclamations sur la liste électorale sont formulées par voie électronique au moyen des formulaires d'inscription ou de réclamation en ligne, qui sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Les réclamations sont portées avant la date limite fixée par le calendrier électoral.

Elles sont soumises pour avis à la commission électorale.

Les décisions de refus de rectification ou d'inscription sont notifiées aux intéressés par le SECA.

#### **Art. 4 – Les candidatures**

**4.1.** Les formulaires pour les listes et les déclarations de candidature mentionnées à l'article 15 du décret n°82-451 susvisé, sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

**4.2.** Les listes de candidats et les déclarations de candidatures sont déposées auprès du délégué pour les élections (CNRS – SECA 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ou transmises par courriel ([elections@cnrs.fr](mailto:elections@cnrs.fr)) au plus tard à la date fixée par le calendrier électoral.

**4.3.** Une profession de foi peut être fournie. Elle doit être présentée, au format PDF sur une page A4, recto et verso au maximum. Elle doit porter en en-tête le nom de la liste de candidats et de la CAP concernée. L'intitulé du fichier contenant la profession de foi doit également mentionner en en-tête le nom de la liste de candidats et de la CAP concernée.

La profession de foi est transmise par courriel au SECA ([elections@cnrs.fr](mailto:elections@cnrs.fr)) au plus tard à la date fixée par le calendrier électoral.

#### **Art. 5 – Le matériel de vote**

Le matériel de vote est adressé à chaque électeur par le délégué pour les élections.

Ce matériel comporte pour chaque électeur :

un porte-adresse permettant d'adresser nominativement le matériel de vote concernant chaque électeur,

une notice explicative de la procédure de vote,

un récapitulatif des listes de candidats,

les professions de foi des listes de candidats,

un bulletin de vote détachable sur lequel est imprimé un code d'identification d'électeur unique, attribué de manière aléatoire, rendant impossible lors du dépouillement la reconnaissance de l'identité du votant,

un emplacement destiné à recevoir le suffrage de l'électeur,

une enveloppe retour T avec l'adresse d'une boîte postale CNRS pré-imprimée permettant l'envoi du bulletin de vote.

#### **Art. 6 – Le vote**

L'électeur vote pour une liste entière.

L'expression du vote se traduit par l'apposition sur le bulletin de vote du suffrage de l'électeur. A peine de nullité, le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

La date limite de réception des votes est fixée au calendrier de l'élection. En cas de réception après cette date, les plis sont détruits sans être ouverts.

#### **Art. 7 – Le dépouillement**

Le dépouillement du scrutin s'effectue à une date fixée par arrêté, au siège du CNRS, en présence du bureau de vote.

Le dépouillement du vote est réalisé par un système automatisé.

Après extraction du bulletin de vote de l'enveloppe retour, il est procédé à la lecture du code « d'identification électeur » pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chacune des listes.

Les enveloppes et les bulletins litigieux sont soumis au bureau de vote qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

#### **Art. 8 – Les résultats et le procès-verbal**

A l'issue des opérations de dépouillement le délégué pour les élections proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres du bureau de vote.

Le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué interdisant la modification des résultats après la décision de clôture du dépouillement par le bureau de vote.

Les résultats de l'élection sont publiés sur le site internet des élections du CNRS.

Le procès-verbal est conservé par le SECA au siège du CNRS. Il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande par écrit au délégué pour les élections.

Les documents liés au scrutin sont conservés par le délégué pour les élections jusqu'à la date de forclusion des recours contentieux.

### **Art. 9 – Les élections concomitantes**

En cas de déroulement concomitant des élections aux CAP avec d'autres élections professionnelles, l'organisation et la réalisation des scrutins pourront être exécutés de manière simultanée, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'un matériel de vote commun et les opérations de dépouillement.

### **Art. 10 – La publication**

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris, 17 septembre 2014

Alain FUCHS